

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LES DONNÉES 2020

OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
LEXIQUE	4
PRÉAMBULE	6
I. LE CONTEXTE DE LA CREUSE	11
1. Démographie	12
2. Données sociales et économiques	15
3. Scolarisation (données INSEE et DSDEN)	21
II. LA POPULATION PRISE EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	23
1. Enfants confiés par une mesure judiciaire	24
2. Enfants confiés par une mesure administrative	33
3. Contrat Jeunes Majeurs	34
4. MNA	37
5. Accompagnements à domicile	39
III. LA PROTECTION DE L'ENFANCE : UN RÉSEAU DE PARTENAIRES TERRITORIAUX	43
1. L'Etat	44
2. L'autorité judiciaire	50
3. Le Conseil départemental : chef de file de la protection de l'enfance	52
4. La CAF et la MSA	57
5. Le Handicap	61
6. La santé	63
7. Les associations en lien avec la protection de l'enfance	63
8. Le défenseur des droits	82
IV. LES ÉTABLISSEMENTS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	83
1. Données des établissements sociaux et médico-sociaux du département de la Creuse habilités par le Conseil départemental	84
2. Evaluations 2020 des ESMS : Quel bilan ?	96
V. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL	97
VI. BILAN ANNUEL DES FORMATIONS CONTINUES DÉLIVRÉES DANS LE DÉPARTEMENT ET RECUEIL DES BESOINS POUR LES ANNÉES FUTURES	113
1. Bilan de l'année 2020	116
2. Besoins en formation pour les années futures	118
VII. THÉMATIQUES ÉTUDIÉES EN 2021 PAR L'OdPe 23	125
1. Les besoins fondamentaux des enfants et la mise en œuvre du Schéma Départemental : comment créer une culture commune des professionnels ?	126
2. Création d'un comité d'usagers	126
VIII. PERSPECTIVES DE L'ODPE 23 POUR L'ANNÉE 2022	129

Action issue de notre nouveau « Schéma départemental de protection de l'enfance » approuvé par le conseil départemental en décembre 2020, cet Observatoire, installé dès juillet 2021, a d'ores et déjà permis de réaliser un important travail partenarial de collecte et d'analyse des données liées à cette mission fondamentale qui est la nôtre : une vision globale et précise de la protection de l'enfance, dans le département, afin d'adapter les mesures au plus près des besoins.

Dans le cadre de la journée nationale de l'ONPE, la méthodologie appliquée auprès des partenaires pour collecter des données a fait l'objet d'une présentation des statistiques par les services du département le 13 décembre 2021.

Au-delà de la qualité du travail de collecte et de traitement des données, je tiens à saluer ici l'implication de l'ensemble de nos personnels et de nos partenaires, acteurs associatifs ou publics des secteurs judiciaire, sanitaire, social, médico-social, de l'Education Nationale et de la protection judiciaire de la jeunesse, dans la co-construction de cette politique départementale de protection de l'enfance. Nous avons, en effet, tous à cœur d'accompagner au mieux les familles creusoises avec le souci permanent du bien-être et de la sécurité des enfants.

L'ODPE a permis en 2021, la définition d'un programme de « formation-action » visant à construire une *culture commune* dans la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

Cette première année a vu la mise en œuvre de 4 groupes de travail auxquels ont participé l'ensemble de nos partenaires : conférence annuelle, statistiques, formation et usagers.

Le groupe de travail sur la participation des usagers va se traduire par la création d'un comité de jeunes pris en charge par l'ASE, permettant leur expression et la prise en compte de leur point de vue.

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental fait de la protection de l'enfance une véritable priorité. Comptez sur notre engagement au quotidien.

Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental de la Creuse

AECJF : Association Educative Creusoise de la Jeunesse et de la Famille

AED : Action Educative à Domicile
Mesure administrative d'aide éducative au bénéfice d'un ou plusieurs enfants d'une même famille réalisée avec l'accord des parents.

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert
Mesure judiciaire d'aide éducative au domicile au bénéfice d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

ALEFPA : Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie

AP : Accueil Provisoire
Il concerne les enfants que les parents confient au service de l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite de difficultés momentanées et qui ne peuvent être, de ce fait, provisoirement maintenus dans leur milieu naturel de vie. Il s'agit d'une décision administrative prise sur demande ou en accord avec les parents.

APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAMSP : Centre d'Actions Médico-Sociale Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CDEF : Centre Départemental de l'Enfance et des Familles

CH : Centre Hospitalier

CJM : Contrat Jeune Majeur
Les majeurs âgés de 18 à 21 ans peuvent être pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance s'ils éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant.

CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique

CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

DAP : Délégation d'Autorité Parentale
C'est le transfert judiciaire de l'autorité parentale à un tiers (membre de la famille, proche digne de confiance) ou au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

DETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

DTPJJ : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

IME : Institut Médico-Educatif

IP : Information Préoccupante

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

LVA : Lieu de Vie et d'Accueil

MDA : Maison des Adolescents

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

MNA : Mineur Non Accompagné

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

ODPE : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

ONPE : Observatoire National de la Protection de l'Enfance

OPP : Ordonnance de Placement Provisoire

PAI : Projet d'Accueil Individualisé
Document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité. Il concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé.

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
Placement judiciaire : décision prise par le juge des enfants, au titre de l'assistance éducative, lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un enfant sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

PMI : Protection Maternelle et Infantile

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

SIAO : Services Intégrés de l'Accueil et l'Orientation

Plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile » (Loi ALUR du 24 mars 2014)

TISF : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

TUTELLE : le régime de tutelle légale est destiné à préserver les intérêts de l'enfant lorsque ses deux parents ne sont pas en mesure d'assumer cette mission.

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UTAS : Unité Territoriale d'Action Sociale



PRÉAMBULE

Instaurés par la loi du 5 mars 2007 et renforcés par celle du 14 mars 2016, les Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance ont été placés sous l'autorité des Présidents des Conseils départementaux avec pour missions :

- de recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département
- d'être informés de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance
- de suivre la mise en œuvre du Schéma départemental et formuler des avis
- de formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département
- de réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation
- d'établir des statistiques qui sont portées à la connaissance de l'Assemblée Départementale et transmises aux représentants de l'Etat et de l'autorité judiciaire.

Véritable outil stratégique dans la définition et le suivi des politiques locales de protection de l'enfance, l'OdPe favorise la collaboration et l'articulation entre les acteurs de la protection de l'enfance et ceux qui y concourent à l'échelle du territoire départemental.

« La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection » Article L112-3 du CASF

Le travail réalisé pendant toute l'année 2020 sur le nouveau Schéma départemental de la Protection de l'enfance adopté par l'Assemblée Départementale en décembre 2020 a permis d'aboutir à la création de l'OdPe23 en mars 2021.

Il a été officiellement installé par Mme la Présidente du Conseil départemental, le 8 juillet 2021.



COMPOSITION DE L'OdPe

1 • Des représentants de l'Etat

- > Préfet ou son représentant
- > Directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant
- > Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant
- > Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant
- > Directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
- > Commandant de groupement de la Gendarmerie ou son représentant

2 • Des représentants du Conseil départemental

- > Président du Conseil départemental (*Président de l'OdPe*), représenté, le cas échéant, par les Conseillers départementaux, en charge des politiques de la protection de l'enfance
- > Les services mettant en œuvre la protection de l'enfance :
 - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Cohésion Sociale
 - La Directrice Enfance, Famille, Jeunesse
 - La Directrice de l'Action Sociale de Proximité
 - Le Chef de service de l'ASE,
 - Le Médecin chef de PMI,
 - Un Chef de service d'UTAS
 - La Directrice du CDEF
 - La responsable de l'OdPe

- 3 • Le Directeur de l'ARS ou son représentant
- 4 • Deux magistrats du siège dont un juge des enfants, désignés par chaque Président de Tribunal de Grande Instance
- 5 • Un magistrat du parquet désigné par chaque Procureur de la République
- 6 • Le Directeur de la CAF ou son représentant
- 7 • Le Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou son représentant
- 8 • Un représentant de l'Ordre des Avocats spécialement formé pour représenter les enfants, désigné par le bâtonnier
- 9 • Des représentants d'associations concourant à la protection de l'enfance, notamment des gestionnaires d'établissements de services :
 - > MECS Bosgenet
 - > De Lieux de Vie Creusois travaillant avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance
 - > ALEFPA
 - > APAJH
 - > ADEPAPE
 - > AECJF
 - > Comité d'Accueil Creusois
 - > PEP23
- 10 • Des représentants de l'Union Départementale des Associations Familiales
 - > UDAF 23



- 11 • Des représentants du Conseil de l'Ordre des Médecins, des professionnels exerçant dans les champs de la pédiatrie, de la pédopsychiatrie, de la périnatalité et, le cas échéant, de la médecine légale
- 12 • Des représentants d'organismes et d'universités délivrant des formations continues dans le domaine de la protection de l'enfance
- 12 • En fonction des ressources et des projets de territoires, d'autres acteurs institutionnels et associatifs, ainsi que des personnes qualifiées, peuvent être membres de l'OdPe

En référence à cet article, les membres du comité de pilotage du Schéma Départemental de Protection de l'Enfance, non cités ci-dessus, intégreront l'OdPe23 soit :

- un représentant du Centre Hospitalier de Guéret
- un représentant du Centre Hospitalier de Saint-Vaury
- un représentant de l'AMAC
- un représentant de l'Association des Maires Ruraux de Creuse
- des représentants du Comité d'usagers (*enfants et adultes*) prévu par le Schéma départemental quand ce dernier sera créé.

La Présidence de l'OdPe23 est assurée par la Présidente du Conseil départemental de la Creuse qui peut la déléguer.

L'OdPe23 se structure autour de plusieurs instances :

- Le **Comité stratégique**, composé de l'ensemble des membres de l'OdPe. Il se réunit au minimum une fois par an en séance plénière.

Sa mission principale est de soumettre à validation du Conseil départemental et de l'Assemblée Départementale, les décisions stratégiques nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de la politique de Prévention et Protection de l'Enfance.

- Le **Comité Technique Etude**, dont la composition est arrêtée par le Comité stratégique lors de sa première réunion. Il se réunit 2 fois par an. Cette instance de réflexion doit susciter, recenser, prescrire ou réaliser des travaux de recherche en matière de politique de Prévention et Protection de l'Enfance. Ses principales missions sont d'organiser la collecte de données statistiques et de les analyser, de préparer le rapport annuel de l'OdPe, d'élaborer un programme départemental pluriannuel des besoins de formation en prévention et protection de l'enfance et de réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département, et de préparer la conférence annuelle.

Le Comité technique étude peut décider de créer des commissions thématiques pour approfondir des sujets et apporter une analyse technique à certains questionnements.

Pour l'année 2021, 4 groupes thématiques ont été mis en œuvre :

- Préparation de la conférence annuelle
- Formation continue
- Création d'un comité d'usagers
- Etudes statistiques
- La **conférence annuelle** de l'OdPe qui doit réunir l'ensemble des partenaires de la Protection de l'Enfance autour du bilan annuel de l'OdPe.



MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR LA RÉALISATION DU RAPPORT ANNUEL

Le rapport de l'OdPe présente les données relatives à la Protection de l'Enfance dans son contexte départemental.

Un premier recensement des éléments à collecter a été réalisé en interne par les services du Conseil départemental afin de qualifier les données et les sources possibles de collecte. Une extraction des logiciels internes des services du Département a été la première étape de la collecte d'informations. Afin d'interroger les partenaires sur leur activité et leur permettre une réponse plus facile, des questionnaires personnalisés en ligne ont été réalisés et envoyés en juillet 2020 (Cf. Annexes).

Les premières réponses apportées montrent que les différents outils statistiques de chaque partenaire ne correspondent pas entre eux et que les données demandées ne sont pas tout le temps comptabilisées.

Un travail collaboratif devrait permettre de réaliser un outil plus simple correspondant plus aux attentes et aux outils statistiques existants dans chaque structure pour une mise en œuvre dès l'année 2022.

Un groupe de travail « statistiques » a été créé par le Comité technique étude le 20 septembre 2020. L'objectif de ce groupe de travail est d'analyser l'ensemble des données collectées et disponibles et de proposer des orientations d'études pour les prochaines années.

Des hypothèses de travail ont été émises :

- Faut-il établir un lien entre le manque de soins, d'établissements spécialisés et l'augmentation des dossiers de violences, d'orientations en urgence des jeunes ?
- Existe-t-il un parallèle entre violence intra-familiale et protection de l'enfance ?
- Comment expliquer la part importante de mesures de protection de l'enfance par rapport à la population creusoise ?
- Existe-t-il un lien entre les difficultés d'accompagnement et le lieu d'habitation des jeunes ?

L'enjeu de l'étude statistique de l'OdPe23 est de retracer le parcours de l'enfant en prenant comme point d'entrée l'Information Préoccupante. L'enfant était-il connu des services avant l'IP, comment a été traitée l'IP, quelles suites ont été données ?

La finalité de ce travail est de mettre en place des mesures de prévention adaptées au territoire creusois.

L'année 2020 est le point de départ de ce travail ambitieux. Les délais de collecte et d'analyse des statistiques ayant été très courts (moins de 4 mois), il est difficile d'avoir le recul nécessaire pour répondre aux différentes hypothèses de travail.

Le rapport 2020 de l'OdPe a pour objectif d'être une première photographie des mesures et actions en protection de l'enfance qui servira de 1^{ère} référence, complétée par l'année 2021, pour les études des prochaines années.

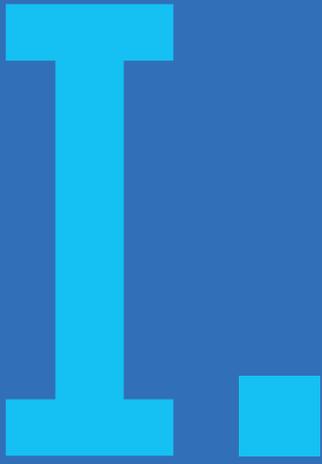
En effet, il est important de ne pas considérer la seule année 2020 comme année de référence. La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les différents confinements ont bouleversé les règles sociales et économiques du pays. Les données 2020 en sont donc impactées.

En effet, il est important de ne pas considérer la seule année 2020 comme année de référence. La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les différents confinements ont bouleversé les règles sociales et économiques du pays. Les données 2020 en sont donc impactées.



OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse



Le CONTEXTE de LA CREUSE

Travailler sur les données statistiques liées à la protection de l'enfance implique au préalable une connaissance du contexte démographique, social et économique du département. En effet, l'analyse des indicateurs généraux de la Creuse permettront d'établir un profil du territoire et de sa population pour essayer de comprendre ses besoins et les mettre en corrélation avec les problématiques liées à la protection de l'enfance.



1 • DÉMOGRAPHIE



La Creuse est un département rural situé dans la Région Nouvelle-Aquitaine bordé par l'axe de communication autoroutier Nord-Sud et traversé au nord par la liaison Est-Ouest de la Route Centre Europe Atlantique.

Deuxième département le moins peuplé de France après la Lozère, la Creuse compte au dernier recensement (1^{er} janvier 2018) **117 503 habitants**. Elle a perdu 5,17% de sa population en 10 ans. La densité de population est de 21,1 habitants au km².



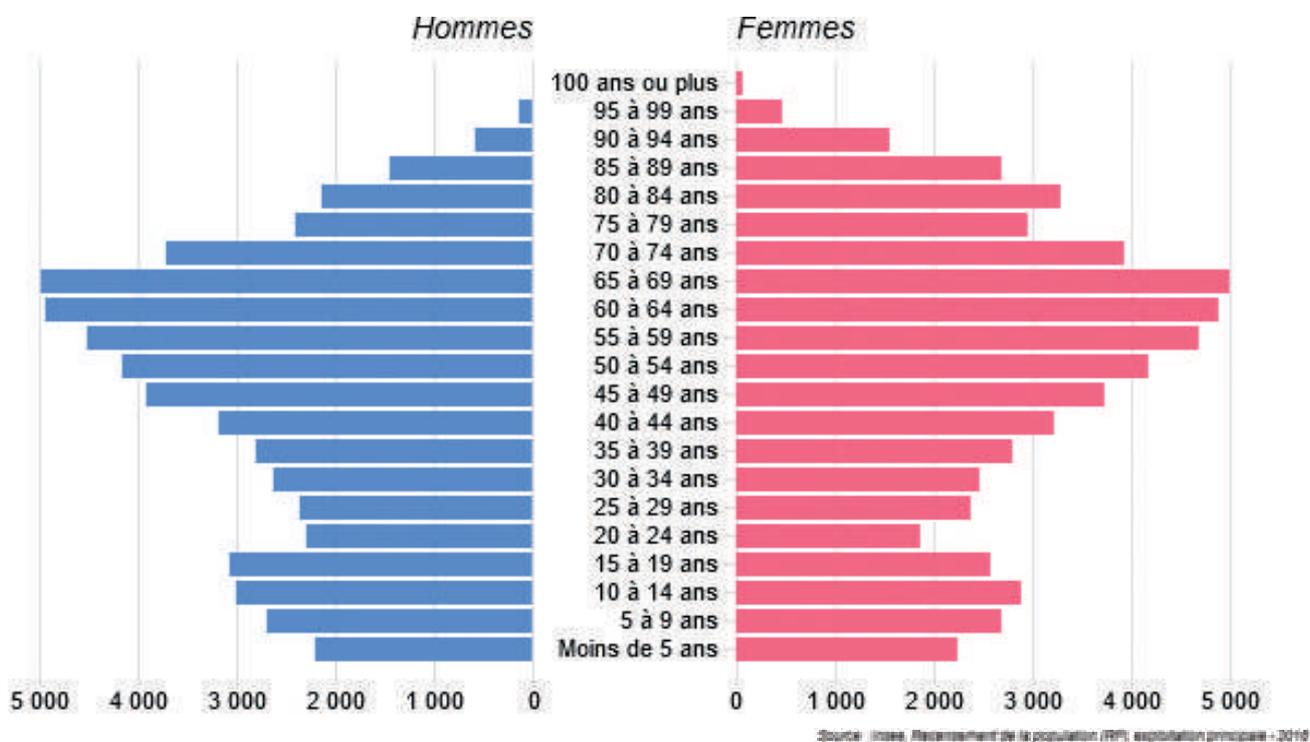
La population de la Creuse est **vieillissante**. Les plus de 60 ans représentent 38% de la population totale. En comparaison, à l'échelle nationale, les plus de 60 ans représentent 26% de la population française. Les moins de 45 ans sont peu représentés (40,2%) comparativement à la population française (54,17%) et celle de la région Nouvelle-Aquitaine (49,26%).

POPULATION AU 1^{ER} JANVIER 2018 PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGE

	Creuse	%	Nouvelle-Aquitaine	%	France	%	Part de la population creusoise dans la Région	Part de la population creusoise dans le Pays
0-14 ans	15 696	13,36%	955 632	15,98%	12 005 261	17,99%	1,64%	0,13%
15-29 ans	14 488	12,33%	947 879	15,85%	11 696 734	17,53%	1,53%	0,12%
30-44 ans	17 031	14,49%	1 042 162	17,43%	12 447 723	18,65%	1,63%	0,14%
45-59 ans	25 152	21,41%	1 213 226	20,29%	13 291 253	19,92%	2,07%	0,19%
60-74 ans	27 426	23,34%	1 137 589	19,02%	11 055 645	16,57%	2,41%	0,25%
75 ans et +	17 710	15,07%	683 291	11,43%	6 235 921	9,34%	2,59%	0,28%
	117 503		5 979 779		66 732 537		1,97%	0,18%
<i>Variation de la population entre 2008-2018</i>								
	-5,17%		5,44%		4,33%			

En Creuse, nous trouvons **166 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans**, contre 82 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, au niveau national.

PYRAMIDE DES ÂGES EN CREUSE



Les 0-17 ans représentent 17% de la population creusoise. Seuls 26 départements français ont une part des 0-17 ans inférieure à 20%.

PART DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE DE 5 ANS - 1^{ER} JANVIER 2018

%	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90-94 ans	95 ans et+
CREUSE	3,80	4,60	5,00	4,80	3,50	4,00	4,30	4,80	5,40	6,50	7,10	7,80	8,40	8,50	6,50	4,60	4,60	3,50	1,80	0,60
FRANCE	5,60	6,20	6,20	6,20	5,60	5,70	6,19	6,30	6,30	6,80	6,70	6,50	6,10	5,90	4,51	3,30	2,80	2,00	1,00	0,30

% supérieur à la population française

• LES 3 SUPÉRIEURS • LES 3 INFÉRIEURS



La Creuse possède le plus fort indice de vieillissement et le plus faible taux de natalité de France.

2020	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	FRANCE
Nombre de naissances domiciliées	758	53 196	733 857
Indicateur conjoncturel de fécondité	168 pour 100 femmes	166 pour 100 femmes	183 pour 100 femmes
Taux de natalité	6,6 pour 1 000 habitants	8,8 pour 1 000 habitants	10,9 pour 1 000 habitants
Nombre de décès domiciliés	2 013	66 917	667 257
Taux de mortalité brut	17,5 pour 1 000 habitants	11,1 pour 1 000 habitants	9,9 pour 1 000 habitants
Indice de vieillissement	165,6	108,4	81,9

Les ménages et les familles

En 2018, la taille moyenne des ménages en Creuse est de 1,98. Elle est légèrement inférieure à la Nouvelle-Aquitaine (2,08) et à la France (2,19). La part des familles avec enfants est également inférieure à la moyenne française notamment en raison du vieillissement de la population.

NOMBRE DE MÉNAGES EN 2018

	Creuse	%	Nouvelle-Aquitaine	%	France	%
Ménage 1 personne	23 541	40,94	1 058 267	37,79	10 926 131	36,73
Autre ménage sans famille	1 000	1,74	53 353	1,91	584 371	1,96
Couple sans enfant	17 514	30,46	814 710	29,10	7 752 045	26,06
Couple avec enfant	10 925	19,00	628 321	22,44	7 537 955	25,34
Famille monoparentale	4 527	7,87	245 427	8,77	2 948 89	9,91
Total	57 507		2 800 078		29 749 361	

POPULATION DES MÉNAGES EN 2018

	Creuse	%	Nouvelle-Aquitaine	%	France	%
Ménage 1 personne	23 541	20,69	1 058 267	18,14	10 926 131	16,75
Autre ménage sans famille	2 380	2,09%	119 069	2,04	1 358 225	2,08
Couple sans enfant	35 806	31,46	1 661 245	28,48	15 843 753	24,28
Couple avec enfant	40 975	36,01	2 375 315	40,71	29 344 651	44,97
Famille monoparentale	11 097	9,75	620 126	10,63	7 773 979	11,91
Total	113 799		5 834 022		65 246 739	

La part des familles monoparentales est inférieure à celle de Nouvelle-Aquitaine et à la moyenne française. Elle est cependant supérieure à celle de la Corrèze ou de l'Aveyron. La majorité des familles creusoises n'a pas d'enfant de - de 25 ans.

COMPOSITION DES FAMILLES EN 2018

	Creuse	%	Nouvelle-Aquitaine	%	France	%
Couple avec enfant	10 940	32,97	629 656	37,05	7 559 178	41,10
Autre ménage sans famille	4 627	13,95	250 732	14,75	3 031 824	16,48
Couple sans enfant	17 611	53,08	819 088	48,20	7 803 256	42,42
Total	33 178		1 699 476		18 394 258	

FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE - 25 ANS EN 2018

	Creuse	%	Nouvelle-Aquitaine	%	France	%
Aucun enfant	20 612	62,12	922 620	54,29	9 013 963	49,00
1 enfant	5 986	18,04	358 491	21,09	4 039 279	21,96
2 enfants	4 813	14,51	309 561	18,22	3 648 707	19,84
3 enfants	1 356	4,09	84 862	4,99	1 261 208	6,86
4 enfants ou +	412	1,24	23 942	1,41	431 101	2,34
Total	33 179		1 699 476		18 394 258	

L'emploi

Le taux de chômage en Creuse est inférieur à la moyenne nationale et en baisse depuis 2015

TAUX DE CHÔMAGE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CREUSE	9,70%	9,30%	8,70%	8,60%	8,00%	7,25%
FRANCE	10,00%	9,80%	9,10%	8,70%	8,20%	7,90%

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2018

	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	FRANCE
TOTAL	66 492	3 609 137	41 519 101
Actifs en %	73,20%	74,30%	74,10%
Actifs ayant un emploi	64,20%	64,80%	64,20%
Chômeurs	9,00%	9,40%	10,00%
Inactifs en %	26,80%	25,70%	25,90%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	7,20%	10,00%	10,70%
Retraités ou préretraités	10,90%	7,90%	6,40%
Autres inactifs	8,70%	7,90%	8,80%

Les principales caractéristiques de l'emploi en Creuse sont :

- **Une part importante de l'agriculture : exploitants agricoles et ouvriers agricoles**
- **Peu d'industries et de grandes entreprises (une représentation importante des artisans et commerçants)**
- **Une part importante de l'emploi public (24,44% des emplois sont des emplois de fonctionnaires contre 20,14% en France).**

EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2018

	CREUSE		NOUVELLE-AQUITAINE		FRANCE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	4 064	9,55	63 601	2,71	416 248	1,56
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 477	8,17	189 343	8,06	1 800 797	6,77
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 855	9,06	330 144	14,06	4 887 495	18,37
Professions intermédiaires	9 442	22,20	593 646	25,28	6 922 115	26,02
Employés	13 176	30,97	674 127	28,70	7 319 437	27,51
Ouvriers	8 524	20,04	497 635	21,19	5 256 970	19,76
Total	42 538		2 348 496		26 603 062	

POPULATION DE 15 ANS OU + SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2018

	Creuse	%	Nouvelle-Aquitaine	%	Part de la Creuse en Nouvelle-Aquitaine	France	%	Part de la Creuse en France
Agriculteurs exploitants	4 127	4,04	64 698	1,29	6,38%	423 516	0,77	0,97%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 756	3,68	202 727	4,03	1,85%	1 936 013	3,54	0,19%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 066	3,98	355 317	7,07	1,14%	5 205 850	9,51	0,08%
Professions intermédiaires	10 183	9,98	658 815	13,11	1,55%	7 729 573	14,12	0,13%
Employés	15 386	15,07	797 427	15,87	1,93%	8 792 974	16,07	0,17%
Ouvriers	11 141	10,92	605 888	12,06	1,84%	6 598 927	12,06	0,17%
Retraités	40 782	39,96	1 600 619	31,86	2,55%	14 731 316	26,92	0,28%
Autres personnes sans activité professionnelle	12 625	12,37	739 071	14,71	1,71%	9 307 989	17,01	0,14%
TOTAL	102 066		5 024 562		2,03%	54 726 158		0,19%

• % SUPÉRIEUR à celui de la population française

Revenus et pauvreté

MÉNAGES FISCAUX EN 2018

	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	FRANCE
Nombre de ménages fiscaux	55 157	2 657 735	27 510 608
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	110 155	5 760 106	624 654 556
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	19 380€	21 290€	21 730€
Part des ménages fiscaux imposés	39,60%	48,40%	51,70%

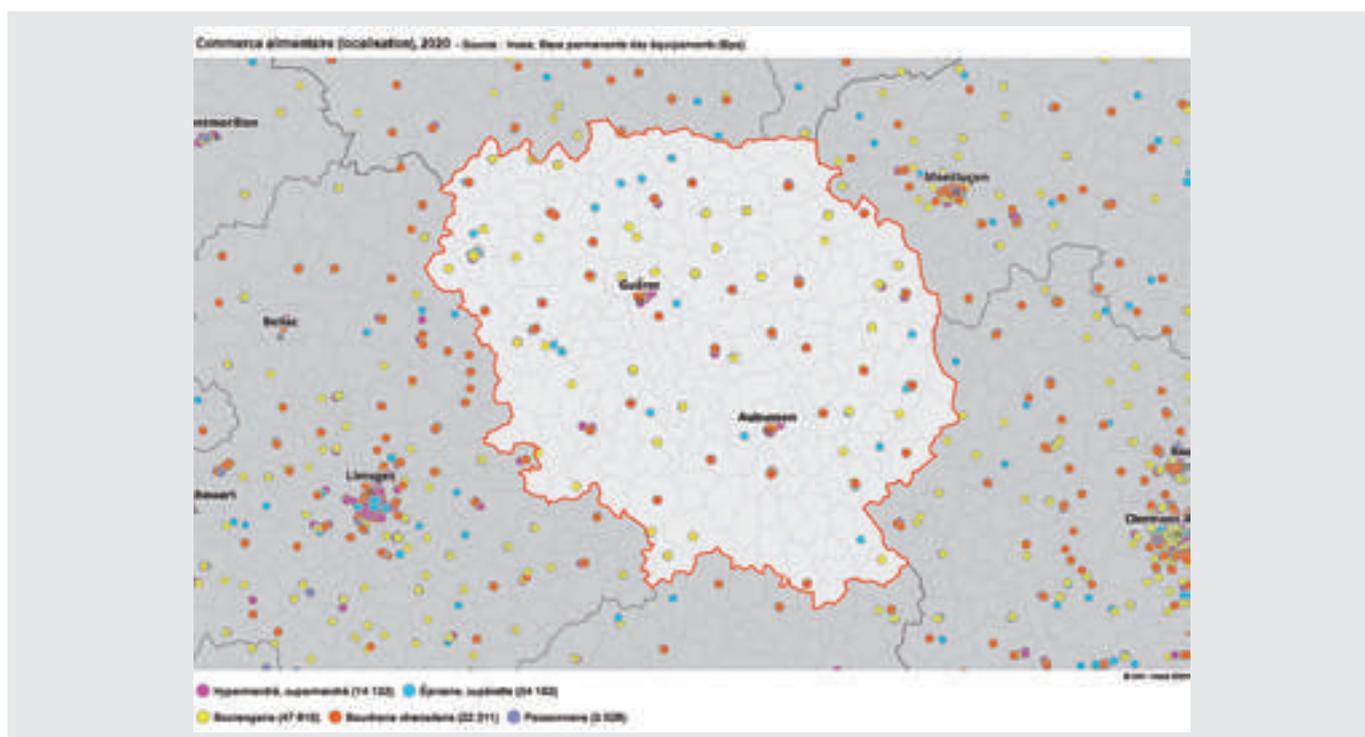
TAUX DE PAUVRETÉ EN 2018

CREUSE	18,70%
NOUVELLE-AQUITAINE	13,60%
FRANCE	14,60%

Le département de la Creuse a un taux de pauvreté équivalent à celui des Bouches-du-Rhône, 11^{ème} taux le plus élevé de France métropolitaine. Le taux le plus important est de 28,4% en Seine-Saint-Denis.

Le département a le plus faible taux de ménages fiscaux imposés de France métropolitaine. Le revenu disponible par unité de consommation est de 19 380 € (5^{ème} revenu le plus bas de France, avant la Seine-Saint-Denis (17 740 €), le Pas-de-Calais, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Il faut toutefois nuancer la problématique du revenu médian avec le prix des logements dans le département. En effet, le prix de vente du m² est le plus bas de France : 730 € pour une moyenne nationale de 2 084€. La part des propriétaires de leur logement principal est de 72,9% pour une moyenne française de 57,7%.

Services et commerces



Les commerces sont diffus et les temps de déplacement pour y accéder peuvent être importants. En 2014, 25% de la population creusoise met plus de 7 mn pour accéder à un équipement ou service de proximité (3% en province). 1 Creusois sur 3 parcourt plus de 15 mn pour accéder à un « équipement intermédiaire » (4% en province) et 1 sur 4 réside à plus de 30 mn d'un équipement de la « gamme supérieure » (3% en province) (source Insee - Regard sur la pauvreté en Creuse 15/12/2015). En 2019, 23,3% des Creusois se trouvent à plus de 7 mn des services de proximité (2,3% en France), 29,5% des équipements intermédiaires (2,4% en France) et 25,7% des équipements supérieurs (3,8% en France).

— DÉFINITIONS —

Service de proximité :

poste, banque, épicerie, supérette, boulangerie, école, pharmacie, médecin...

Équipement intermédiaire :

police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire...

Gamme supérieure :

pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, cinéma, médecins spécialistes...

Les médecins en Creuse (Atlas de la démographie médicale 2020- CNOM)

236 médecins sont en activité en 2020 dans le département.

Sur les 112 médecins retraités, 37 sont encore actifs.

En 10 ans, la Creuse a perdu 22% d'actifs. Elle est classée 62^{ème} sur 102 en matière d'attractivité (entre 2009 et 2019).

L'âge moyen des médecins est de 54,5 ans. Il s'agit du département où la moyenne d'âge des médecins est la plus élevée.

Médecins généralistes :

- - 23,7% entre 2010 et 2020
- - 0,8% entre 2019 et 2020

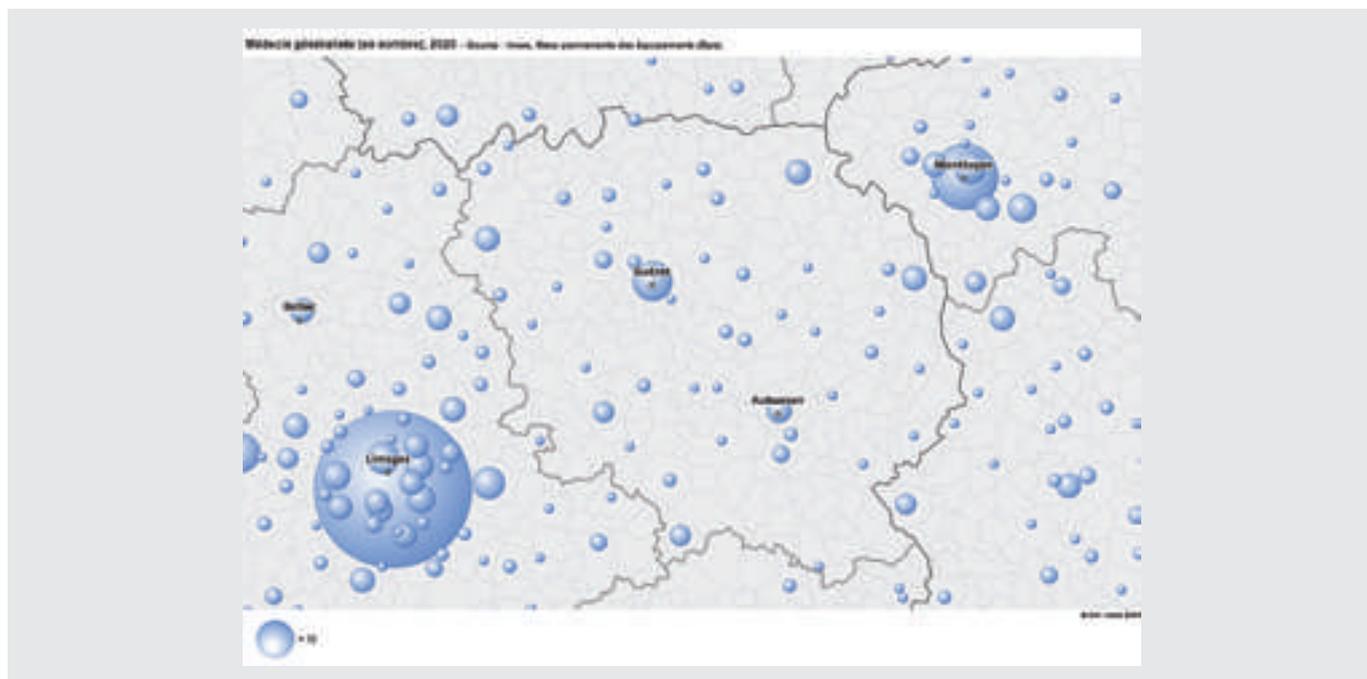
Médecins spécialistes :

- - 22% entre 2010 et 2020
- - 0,8% entre 2019 et 2020

Spécialistes chirurgicaux :

- - 45,3% entre 2010 et 2020
- - 7% entre 2019 et 2020

LE NOMBRE DE CONSULTATIONS CHEZ UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE EST DE 3,9 / AN / HABITANT (4,1 EN FRANCE)



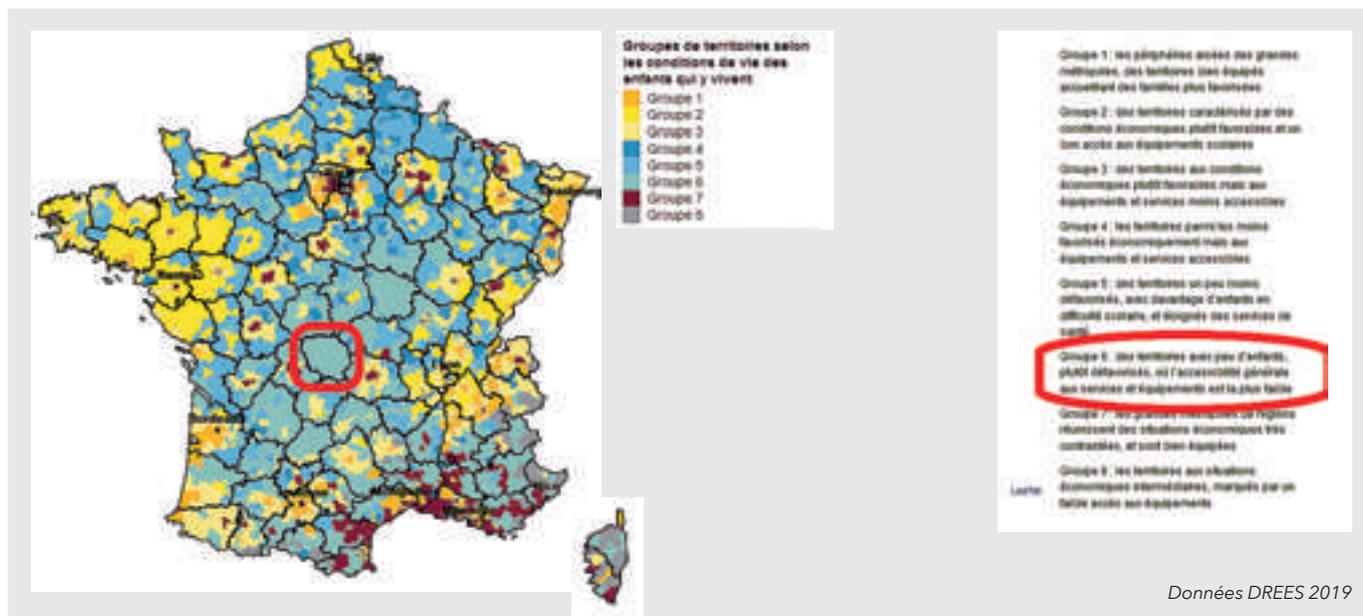
Mode de garde des enfants

Au 31/12/2020 :

- 495 assistants maternels agréés dans le département de la Creuse pour 1 700 places
- 18 EAJE pour 295 places (Cela représente 9,6 places en crèche pour 100 enfants -17,8 en France).

Soit 1 995 places d'accueil théoriques pour 4 465 enfants de moins de 4 ans

GROUPES DE TERRITOIRES SELON LES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS QUI Y VIVENT



La Creuse est identifiée dans le groupe 6.

Ce groupe est caractérisé par des familles qui vivent plus souvent sous le seuil des bas revenus et où leur niveau de vie y est souvent plus faible. Les enfants ont plus souvent un parent au chômage et moins souvent un parent cadre.

Le niveau de prix des achats immobiliers rapporté au niveau des familles est plus réduit que dans l'ensemble des territoires métropolitains.

L'accès aux soins est plus limité. Il y a moins de places en crèches, d'assistantes maternelles, le temps d'accès aux collèges et lycées les plus proches est plus important.

Au niveau scolaire, les enfants de ces territoires sont plus souvent en retard à l'entrée en 6^{ème} et arrêtent plus souvent leurs études à 18 ans. Les effectifs par classe sont toutefois moins élevés qu'ailleurs. Le nombre de licences sportives délivrées aux jeunes est plus faible.

TAUX DE SCOLARISATION SELON L'ÂGE EN 2018

	2 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 14 ans	15 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 29 ans	30 ans et +
CREUSE	79,00%	97,40%	98,20%	95,60%	34,40%	3,40%	0,50%
NOUVELLE-AQUITAINE	73,80%	97,70%	98,40%	95,80%	50,20%	7,70%	0,80%
FRANCE	73,80%	97,40%	98,20%	95,80%	52,10%	8,30%	1,00%

Le département de la Creuse est marqué par un fort taux de scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans et par un faible taux dès l'âge de 18 ans. Cet arrêt de la scolarisation à 18 ans explique les pourcentages importants des diplômés peu élevés de la population creusoise de + de 15 ans.

DIPLOME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE 15 ANS OU + EN 2018

	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	FRANCE
Population non scolarisée	95 576	4 544 352	25 539 809
Part des titulaires			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	25,30%	21,00%	23,87%
BEPC, Brevet des collèges, DNB	6,80%	5,80%	6,20%
CAP, BEP ou équivalent	30,60%	27,80%	20,90%
Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent	17,30%	17,70%	17,50%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	9,00%	11,10%	11,60%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +3 ou bac +4	6,60%	8,60%	10,50%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus	4,40%	8,00%	9,50%

Les effectifs de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2019-2020 sont :

- Ecole Maternelle : 1 454
- Ecole Élémentaire : 6 526
- Collège : 4 411
- Lycée : 3 095

Soit un total de 15 486 élèves (73,9% de la population creusoise de - 18 ans)

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR CANTON EN 2020

	Ecoles publiques	Collèges	Lycées	Lycées professionnels	IME	ITEP
AHUN	10	1	0	1		
AUBUSSON	14	1	1	1		
AUZANCES	12	2	0	0		
BONNAT	9	2	0	0		
BOURGANEUF	9	1	0	1		
BOUSSAC	11	1	0	0		
DUN-LE-PALESTEL	10	1	0	0		
EVAUX-LES-BAINS	10	1	0	0		
FELLETIN	13	1	1	1	1	1
GOUZON	11	2	0	0	0	
GUÉRET (1 ET 2)	15	2	2	1	1	
LA SOUTERRAINE	9	1	1	0	1	
LE GRAND-BOURG	6	1	0	0	1	
SAINT-VAURY	12	1	0	1		
TOTAL	151	18	5	6	4	1

NOMBRE DE CLASSES SPÉCIALISÉES

	ULIS		SEGPA			Nombre d'intervenants RASED	Nombre de classes IME
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Nombre d'élèves		
AHUN	1	5	0	0	0	0	0
AUBUSSON	2	0	1	2	31	2	0
AUZANCES	2	19	0	0	0	2	0
BONNAT	0	0	1	3	43	0	0
BOURGANEUF	0	0	1	3	52	2	0
BOUSSAC	0	0	0	0	0	2	0
DUN-LE-PALESTEL	0	0	0	0	0	0	0
EVAUX-LES-BAINS	0	0	0	0	0	0	0
FELLETIN	1	11	0	0	0	0	0
GOUZON	0	0	0	0	0	0	0
GUÉRET (1 ET 2)	6	57	1	4	66	4	6
LA SOUTERRAINE	3	31	1	3	55	2	6
LE GRAND-BOURG	0	0	0	0	0	0	0
SAINT-VAURY	1	0	0	0	0	2	4
TOTAL	16	123	5	15	247	16	16

Il faut noter qu'il y a peu de classes et d'établissements spécialisés dans le département. Leur répartition est inégale sur le territoire et entraîne, de fait, des temps de déplacement parfois longs pour les élèves.

LA CREUSE > Territoire rural peu peuplé, qui perd des habitants et dont la population est vieillissante • Le taux de chômage y est inférieur à la moyenne nationale • L'emploi est marqué par l'importance du secteur agricole, des artisans et également de l'emploi public • Le taux de pauvreté est important avec un revenu médian assez faible à relativiser en raison du coût de la vie • L'accès aux commerces et services de proximité est difficile • Une forte proportion de la population est non ou peu diplômée.

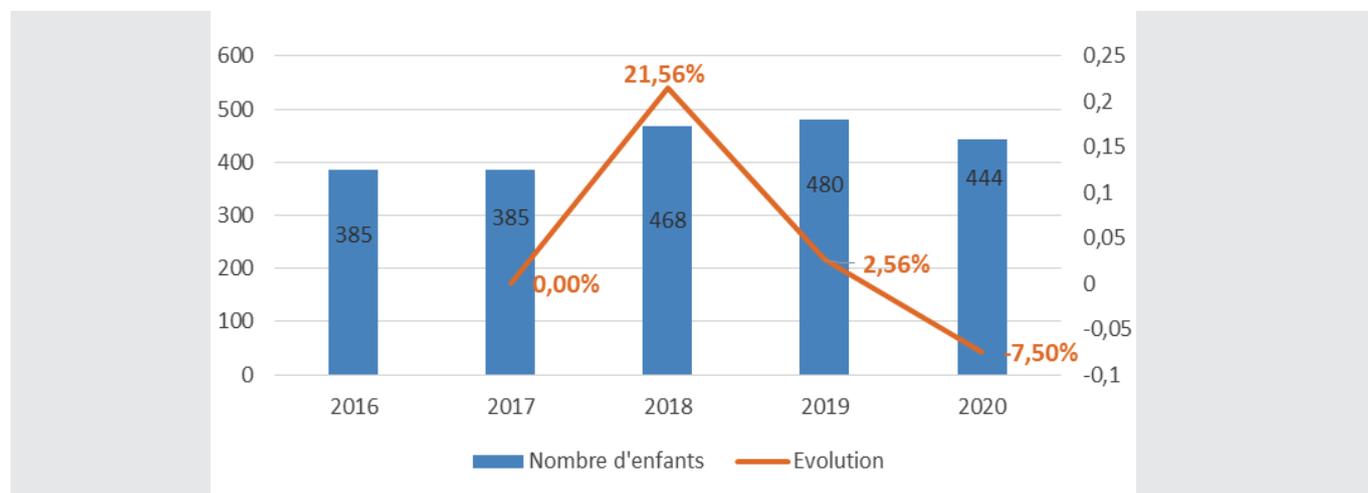


La POPULATION PRISE en CHARGE par l'AIDE SOCIALE à l'ENFANCE

1 • ENFANTS CONFIÉS PAR UNE MESURE JUDICIAIRE

444 enfants ont été confiés en 2020 à l'Aide Sociale à l'Enfance de la Creuse par le Juge des Enfants. Ils ont bénéficié au moins d'une mesure de garde, d'ordonnance de placement provisoire, de délégation d'autorité parentale, de tutelle, de placement direct et de mise à l'abri.

ENFANTS CONFIÉS À L'ASE CREUSE (MESURES JUDICIAIRES)



- L'année 2020 est marquée par une baisse de 7,50% des mesures de placements judiciaires. Cette baisse est à relativiser par l'effet de la crise du Covid-19 et doit être mise en relation avec les futurs chiffres des mesures de 2021.
- Les enfants confiés en judiciaire à l'ASE 23 représentent 2,2% de la population creusoise de moins de 18 ans.
- 60% des jeunes confiés sont de sexe masculin et ont plus de 11 ans.
- Les cantons ayant les plus forts taux de mesures sont Guéret (1 et 2 réunis), La Souterraine, Aubusson et Gouzou.
- Les cantons ayant les plus forts taux de mesures rapportés à la population de moins de 18 ans sont Guéret (1 et 2 réunis), La Souterraine, Boussac et Aubusson.
- 60% des enfants sont placés auprès d'assistants familiaux.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
Féminin	2	5	3	1	6	9	2	8	9	14	14	11	10	11	17	12	19	10	13	176
Masculin	3	7	7	2	7	7	9	10	13	11	11	12	18	17	14	18	20	36	46	268
TOTAL	5	12	10	3	13	16	11	18	22	25	25	23	28	28	31	30	39	46	59	444
%	1,13	2,70	2,25	0,68	2,93	3,60	2,48	4,05	4,95	5,63	5,63	5,18	6,31	6,31	6,98	6,76	8,78	10,36	13,29	

Total Féminin = 39,64%

Total Masculin = 60,36%

CANTONS D'HABITATION DES JEUNES CONCERNÉS PAR UNE MESURE

	AHUN	AUBUSSON	AUZANCES	BONNAT	BOURGANEUF	BOUSSAC	FELLETIN	GOUZON	LA SOUTERRAINE	LE GRAND-BOURG	GUÉRET (1 ET 2)	EVAUX-LES-BAINS	SAINT-VAURY	DUN-LE-PALESTEL	HORS DÉPARTEMENT	TOTAL
TOTAL	20	33	5	9	7	23	15	29	53	19	143	13	5	15	55	444
%	4,50	7,43	1,13	2,03	1,58	5,18	3,38	6,53	11,94	4,28	32,21	2,93	1,13	3,38	12,39	

PART DES JEUNES CONFISÉS PAR RAPPORT À LA POPULATION

	Enfants confiés par canton d'origine	Population totale du canton 1 ^{er} -01-2021	Part de jeunes confiés à la population	Population < 18 ans au 1 ^{er} -01-2021	
AHUN	20	7 306	0,3%	1 279	1,6%
AUBUSSON	33	9 396	0,4%	1 505	2,2%
AUZANCES	5	7 900	0,1%	1 234	0,4%
BONNAT	9	7 359	0,1%	1 133	0,8%
BOURGANEUF	7	6 507	0,1%	1 293	0,5%
BOUSSAC	23	6 302	0,4%	941	2,4%
DUN-LE-PALESTEL	15	7 828	0,2%	1 156	1,3%
EVAUX-LES-BAINS	13	6 284	0,2%	1 037	1,3%
FELLETIN	15	6 785	0,2%	1 153	1,3%
GOUZON	29	9 556	0,3%	1 741	1,7%
GUÉRET (1 ET 2)	143	19 443	0,7%	3 625	3,9%
LA SOUTERRAINE	53	9 507	0,6%	1 742	3,0%
LE GRAND-BOURG	19	7 074	0,3%	1 190	1,6%
SAINT-VAURY	5	9 762	0,1%	1 929	0,3%
HORS DÉPARTEMENT	55				
TOTAL	444	121 009	0,37%	20 958	2,12%

• LES 3 SUPÉRIEURS • LES 3 INFÉRIEURS

PART DES ENFANTS CONFISÉS PAR CANTON / POPULATION < 18 ANS

	GUÉRET (1 ET 2)	LA SOUTERRAINE	BOUSSAC	AUBUSSON	GOUZON	LE GRAND-BOURG	AHUN	FELLETIN	DUN-LE-PALESTEL	EVAUX-LES-BAINS	BONNAT	BOURGANEUF	AUZANCES	SAINT-VAURY
%	3,9	3,0	2,4	2,2	1,7	1,6	1,6	1,3	1,3	1,3	0,8	0,5	0,4	0,3

RÉPARTITION DES PLACEMENTS PAR TYPE

	TOTAL	%
Assistants familiaux	325	59,85
Etablissement Creuse	145	26,70
Etablissement Hors Creuse	9	1,66
Individus	64	11,79
TOTAL	543	

Le total de la répartition par type de placement est supérieur au nombre total d'enfants en placement, car un même enfant peut avoir plusieurs lieux de placement sur la période.

DÉTAIL DES MESURES DES ENFANTS CONFIÉS EN JUDICIAIRE

> PLACEMENT :

- 377 enfants ont eu au moins une mesure de placement exercée sur l'année 2020
61 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 16,18% des mesures de l'année et 105 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 27,85% des mesures de l'année
- La durée moyenne des mesures exercées en 2020 est de 4 ans et 6 mois.
- Environ 60% des enfants bénéficiant d'une mesure de placement sont de sexe masculin et ont plus de 11 ans
- 17% des enfants placés en judiciaire ont une scolarité en établissement ou classe spécialisés
- Les cantons ayant les plus forts taux de mesures de placement rapportés à la population de moins de 18 ans sont Guéret (1 et 2 réunis), La Souterraine, Aubusson et Boussac

MOTIFS DES FINS DE MESURE

	TOTAL	%
Majorité	28	26,67
Main levée	32	30,48
Fin de mesure	8	7,62
Tutelle	9	8,57
Délégation d'Autorité Parentale	1	0,95
Délégation de compétence	1	0,95
Dessaisissement	12	11,43
Clôture	5	4,76
Non précisé	9	8,57
TOTAL	105	

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE GARDE

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
Féminin		4	3	1	6	8	2	8	8	14	12	11	10	10	15	12	18	8	11	161
Masculin	3	7	7	3	6	6	8	9	12	11	11	17	17	11	17	15	27	18		216
TOTAL	3	11	10	4	12	14	10	17	20	25	23	22	27	27	26	29	33	35	29	377
%	0,80	2,92	2,65	1,06	3,18	3,71	2,65	4,51	5,31	6,63	6,10	5,84	7,16	7,16	6,90	7,69	8,75	9,28	7,69	

Total Féminin = 42,71% Total Masculin = 57,29%

SCOLARISATION DES ENFANTS

	TOTAL	%
Non scolarisé	21	5,57
Ecole maternelle	35	9,28
Ecole primaire	100	26,53
Collège	73	19,36
Lycée	8	2,12
Lycée professionnel	37	9,81
SEGPA	19	5,04
ULIS	15	3,98
ITEP	11	2,92
IME	21	5,57
Apprentissage	10	2,65
Mission Locale	2	0,53
Descolarisé	1	0,27
Info non disponible	24	6,37
TOTAL	377	

CANTONS D'HABITATION DES JEUNES CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE GARDE

	TOTAL	% des mesures totales	Population < 18 ans au 1 ^{er} -01-2020	% de jeunes ayant une mesure de garde à la population < 18 ans
AHUN	18	4,77	1 279	1,41
AUBUSSON	33	8,75	1 505	2,19
AUZANCES	5	1,33	1 234	0,41
BONNAT	9	2,39	1 133	0,79
BOURGANEUF	7	1,86	1 293	0,54
BOUSSAC	19	5,04	941	2,02
DUN-LE-PALESTEL	16	4,24	1 156	1,38
EVAUX-LES-BAINS	12	3,18	1 037	1,16
FELLETIN	13	3,45	1 153	1,13
GOUZON	29	7,69	1 741	1,67
GUÉRET (1 ET 2)	113	29,97	3 625	3,12
LA SOUTERRAINE	49	13,00	1 742	2,81
LE GRAND-BOURG	19	5,04	1 190	1,60
SAINT-VAURY	4	1,06	1 929	0,21
HORS DÉPARTEMENT	30	7,96		
INCONNU	1	0,27		
TOTAL	377		20 958	1,80

• LES 3 SUPÉRIEURS • LES 3 INFÉRIEURS

ORDONNANCE DE PLACEMENT PROVISOIRE

- 59 enfants ont été concernés par une OPP (27% sont des MNA)
- La durée moyenne d'une OPP en 2020 est de 33,58 jours
- 80% des OPP se terminent en mesure de placement
- 66% des OPP concernent des enfants de sexe masculin
- Les cantons ayant les plus forts taux de mesures de placement rapportés à la population de moins de 18 ans sont La Souterraine, Boussac, Le Grand-Bourg

MESURE EN FIN D'OPP

	TOTAL	%
AEMO	1	1,69
Fugue (MNA)	2	3,39
Garde	32	54,24
Jugement non intervention	1	1,69
Main levée	2	3,39
MJIE	1	1,69
MJIE + garde	16	27,12
MJIE + AEMO	1	1,69
Placement séquentiel	2	3,39
Placement sous contrôle judiciaire	1	1,69
TOTAL	59	

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	Age inconnu	TOTAL
Féminin	1	2	1	0	1	1	0	1	0	1	0	2	0	3	3	0	4	0	0	0	20
Masculin	3	2	3	1	1	1	0	1	1	1	0	1	2	0	2	2	8	8	2	0	39
TOTAL	4	4	4	1	2	2	0	2	1	2	0	3	2	3	5	2	12	8	2	0	59
%	6,78	6,78	6,78	1,69	3,39	3,39	0,00	3,39	1,69	3,39	0,00	5,08	3,39	5,08	8,47	3,39	20,34	13,56	3,39	0,00	

Total Féminin = 33,90%

Total Masculin = 66,10%

SCOLARISATION DES ENFANTS

	TOTAL	%
Non scolarisé	9	15,25
Ecole maternelle	3	5,08
Ecole primaire	6	10,17
Collège	7	11,86
ULIS	2	3,39
ITEP	2	3,39
Lycée	1	1,69
Lycée professionnel	1	1,69
Descolarisé	1	1,69
Info non disponible	27	45,76
TOTAL	59	

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ PARENTALE

- 30 enfants ont eu au moins une mesure de délégation d'autorité parentale exercée sur l'année 2020
15 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 50% des mesures de l'année et 4 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 27,85% des mesures de l'année
- La durée moyenne des mesures exercées en 2020 est de 3 ans et 7 mois
- La mesure se termine à la majorité de l'enfant
- Environ 60% des enfants bénéficiant d'une mesure de DAP sont de sexe féminin et ont plus de 15 ans

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE DAP

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
Féminin	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	1	2	3	4	3	1	18
Masculin	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	1	0	1	0	1	1	1	3	12
TOTAL	0	0	0	0	0	1	1	1	3	0	1	2	0	2	2	4	5	4	4	30
%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,33	3,33	3,33	10,00	0,00	3,33	6,67	0,00	6,67	6,67	13,33	16,67	13,33	13,33	

Total Féminin = 60,00% Total Masculin = 40,00%

SCOLARISATION DES JEUNES AYANT UNE MESURE DE DAP

	TOTAL	%
Non scolarisé	0	0,00
Ecole maternelle	2	6,67
Ecole primaire	6	20,00
Collège	8	26,67
Lycée	3	10,00
Lycée professionnel	5	16,67
SEGPA	1	3,33
ULIS	2	6,67
ITEP	0	0,00
IME	3	10,00
Apprentissage	0	0,00
Mission Locale	0	0,00
Descolarisé	0	0,00
Info non disponible	0	0,00
TOTAL	30	

TUTELLES

- 51 enfants ont eu au moins une mesure de tutelle exercée sur l'année 2020
12 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 23,53% des mesures de l'année et 29 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 58,86% des mesures de l'année
- 90% des mesures concernent des Mineurs Non Accompagnés
- La durée moyenne des mesures exercées en 2020 est de 2 ans
- Environ 95% des enfants bénéficiant d'une mesure de tutelle sont de sexe masculin
- 88% des enfants ont 17 ans et plus
- 94% des enfants sont domiciliés sur les cantons de Guéret
Ce chiffre est expliqué par la forte part de MNA et leur domiciliation sur Guéret

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE TUTELLE

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
Féminin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	3
Masculin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3	16	27	48
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	3	16	29	51
%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,96	1,96	1,96	5,88	31,37	56,86	

Total Féminin = 5,88% Total Masculin = 94,12%

PLACEMENTS DIRECTS

- 7 enfants ont eu au moins une mesure de placement direct sur l'année 2020
4 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 57,14% des mesures de l'année et 2 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 28,57% des mesures de l'année
- La durée moyenne des mesures exercées en 2020 est de 2 ans et 9 mois
- 57% des enfants bénéficiant d'une mesure de placement direct sont de sexe masculin

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE PLACEMENT DIRECT

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
Féminin	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Masculin	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	4
TOTAL	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	7
%	14,29	0,00	0,00	0,00	14,29	14,29	0,00	0,00	0,00	0,00	14,29	0,00	14,29	0,00	14,29	0,00	14,29	0,00	0,00	

Total Féminin = 42,86% Total Masculin = 57,14%

ACCUEIL PROVISOIRE

- 16 enfants ont eu au moins une mesure d'accueil provisoire sur l'année 2020
4 mesures ont débuté dans l'année, ce qui représente 25% des mesures de l'année et 12 mesures se sont terminées dans l'année, ce qui représente 75% des mesures de l'année
- La durée moyenne des mesures exercées en 2020 est de 1 an et 2 mois
- 56% des enfants bénéficiant d'une mesure d'accueil provisoire sont de sexe masculin
- La répartition des mesures par UTAS est la suivante : 31,25% UTAS de Bourgneuf et de La Souterraine, 25% UTAS de Guéret et 12,50% UTAS d'Aubusson

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE D'AP

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
Féminin	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	7
Masculin	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	3	0	9
TOTAL	1	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	4	2	16
%	6,25	6,25	0,00	6,25	0,00	6,25	6,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,50	6,25	6,25	6,25	25,00	12,50	

Total Féminin = 43,75%

Total Masculin = 53,25%

3 • CONTRAT JEUNES MAJEURS

- 75 jeunes ont bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur sur l'année 2020
41 contrats ont débuté dans l'année, ce qui représente 54,67% des contrats de l'année et 24 contrats se sont terminés dans l'année, ce qui représente 32% des contrats de l'année
- La répartition des contrats est la suivante :
 - > 35 ex MNA (46,67% des contrats)
 - > 40 jeunes ASE (53,33% des contrats)
- La durée moyenne des contrats se déroulant en 2020 est de 1 an et 3 mois
- La durée moyenne de l'ensemble des mesures dont les jeunes ont bénéficié depuis leur entrée à l'ASE 23 est de 5 ans
- Les deux principales mesures par lesquelles les jeunes bénéficiant d'un CJM en 2020 sont entrés à l'ASE 23 sont l'OPP et le placement
- Les deux principales mesures exercées avant la majorité des jeunes sont la tutelle et le placement
- La principale scolarisation des jeunes CJM est dans le milieu professionnel.
- 72% des jeunes sont de sexe masculin
- 64% des enfants sont originaires des cantons de Guéret. Ce chiffre est expliqué par la forte part de MNA et leur domiciliation sur Guéret

PREMIÈRE MESURE DONT A BÉNÉFICIÉ LE JEUNE AYANT UN CJM EN 2020

	TOTAL	%
AED	6	8,00
AEMO	6	8,00
AEMO + Tiers digne de confiance	2	2,67
Aide ménagère	1	1,33
AP	1	1,33
CJM	2	2,67
Enquête sociale juge	1	1,33
Garde	13	17,33
Garde + administration ad hoc	1	1,33
MAGBF	2	2,67
Mise à l'abri	7	9,33
OPP	32	42,67
Tiers digne de confiance	1	1,33
TOTAL	75	

DERNIÈRE MESURE DONT A BÉNÉFICIÉ LE JEUNE AVANT LE CJM

	TOTAL	%
AEMO	1	1,33
AEMO + MAGBF	1	1,33
AEMO + Tiers digne de confiance	1	1,33
AP	3	4,00
DAP	5	6,67
Garde	22	29,33
Garde + MAGBF	1	1,33
Tutelle	39	52,00
Aucune	2	2,67
TOTAL	75	

DERNIÈRE SCOLARITÉ CONNUE DU JEUNE AYANT UN CJM EN 2020

	TOTAL	%
Lycée	4	5,33
Lycée professionnel	16	21,33
Apprentissage	8	10,67
BEP	1	1,33
CAP	23	30,67
IME	5	6,67
ITEP	2	2,67
Information non disponible	16	21,33
TOTAL	75	

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UN CJM

	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	TOTAL
Féminin	7	6	1	7	21
Masculin	33	12	8	1	54
TOTAL	40	18	9	8	75
%	53,33	24,00	12,00	10,67	

Total Féminin = 28,00% Total Masculin = 72,00%

CANTONS D'HABITATION DES JEUNES CONCERNÉS PAR UN CJM

	AHUN	AUBUSSON	AUZANCES	BONNAT	BOURGANEUF	BOUSSAC	FELLETIN	GOUZON	LA SOUTERRAINE	LE GRAND-BOURG	GUÉRET (1 ET 2)	EVAUX-LES-BAINS	SAINTE-VAURY	DUN-LE-PALESTEL	AUTRE DÉPARTEMENT	TOTAL
TOTAL	4	3	0	0	3	1	2	3	2	1	48	1	1	1	5	75
%	5,33	4,00	0,00	0,00	4,00	1,33	2,67	4,00	2,67	1,33	64,00	1,33	1,33	1,33	6,67	

- La Creuse a accueilli 70 Mineurs Non Accompagnés sur l'année 2020
- Les différentes mesures exercées pour un MNA sont :
 - > OPP
 - > Mise à l'abri
 - > Placement
 - > La Mise à l'abri qui permet d'attendre l'évaluation de la minorité du jeune qui se présente
 - > Tutelle

14 nouvelles mesures ont débuté dans l'année et 17 ont pris fin en 2020

35% des motifs de fin de mesure concernent une fugue

- Les 3 principaux pays d'origine des jeunes sont : la Guinée, le Mali et la Côte d'Ivoire (65% des jeunes)
- La moyenne d'âge des jeunes au 31/12/2020 est de 17 ans.
- Les MNA sont à 95% de sexe masculin
- La première mesure d'un MNA à l'ASE 23 est 78% une OPP. La moyenne d'âge à l'arrivée est de 15 ans
- La moyenne de présence des MNA au sein de l'ASE est de 1,5 an

MESURE MNA EN 2020

TYPES DE MESURE	Nb d'enfants
Contrat Jeune Majeur	35
OPP Mineur isolé	17
Garde	20
Mise à l'abri	3
Tutelle	46
TOTAL	70

MOTIFS DE FIN DE MESURE

MOTIFS	Nb	%
Fin de mesure	7	41,18
Main levée	1	5,88
Fugue	6	35,29
Majorité	3	17,65
TOTAL	17	

ORIGINE DES MNA

	AFGHANISTAN	ALBANIE	ALGÉRIE	ANGOLA	BANGLADESH	BURKINA FASSO	CAMEROUN	CÔTE D'IVOIRE	EGYPTE	GAMBIE	GUINÉE	INCONNU	MALI	MAROC	NIGÉRIA	PAKISTAN	SÉNÉGAL	TUNISIE	TOTAL
Nb enfants	2	1	1	1	4	3	1	9	1	2	23	1	14	1	2	1	2	1	70
%	2,86	1,43	1,43	1,43	5,71	4,29	1,43	12,86	1,43	2,86	32,86	1,43	20,00	1,43	2,86	1,43	2,86	1,43	

ÂGE DES MNA AU 31-12-2020

AGES	Nb	%
14 ans	2	2,86
15 ans	2	2,86
16 ans	8	11,43
17 ans	18	25,71
18 ans	31	44,29
19 ans	7	10,00
20 ans	2	2,86
TOTAL	70	

SEXE DES MNA

SEXES	Nb	%
Féminin	3	4,29
Masculin	67	95,71
TOTAL	70	

ÂGE AU MOMENT DE L'ARRIVÉE À L'ASE CREUSE

AGES	Nb	%
13 ans	2	2,86
14 ans	7	10,00
15 ans	22	31,43
16 ans	33	47,14
17 ans	6	8,57
TOTAL	70	

MESURES À L'ARRIVÉE À L'ASE CREUSE

MESURES	Nb	%
Garde	2	2,86
Mise à l'abri	12	17,14
OPP	55	78,57
Tutelle	1	1,43
TOTAL	70	

LIEUX DE PLACEMENT DES MNA

	Mise à l'abri	Mineurs confiés	Contrat Jeune Majeur	Nombre d'enfants
Assistant familial		10	5	11
Etablissement	3	49	31	60
Tiers bénévole		4	3	4
Appartement		4	5	2
Nombre d'enfants	3	54	34	70

5 • ACCOMPAGNEMENTS À DOMICILE

UNE MESURE ADMINISTRATIVE > L'ACTION EDUCATIVE À DOMICILE

• 324 enfants ont bénéficié d'une AED en 2020 :

> 312 mineurs (96,30%)

> 12 majeurs (3,70%)

160 mesures ont débuté en 2020, ce qui représente 49,38% des mesures exercées et 99 mesures se sont terminées en 2020, soit 30,56% des mesures de l'année

• La durée moyenne des AED exercées en 2020 est de 14,64 mois soit 1 an et 2 mois

• La répartition par sexe des enfants bénéficiant d'une AED est à peu près égale à 50%

• 46% des enfants ayant une AED ont entre 10 et 16 ans

• Les cantons ayant les plus forts taux de mesures d'AED rapportés à la population de moins de 18 ans sont Aubusson, Boussac, Felletin et Gouzou

RÉPARTITION DES MESURES PAR UTAS

	TOTAL	%
UTAS de Guéret	88	27,16
UTAS de Boussac	58	17,90
UTAS d'Aubusson	52	16,05
UTAS de La Souterraine	46	14,20
UTAS de Bourgneuf	34	10,49
UTAS d'Auzances	46	14,20
TOTAL	324	

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE AED

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	+ de 18 ans	TOTAL
Féminin	6	8	5	8	8	4	7	7	6	4	14	12	9	5	12	13	7	8	5	8	156
Masculin	1	5	13	6	3	10	11	9	7	10	10	5	14	13	12	10	13	6	5	5	168
TOTAL	7	13	18	14	11	14	18	16	13	14	24	17	23	18	24	23	20	14	10	13	324
%	2,16	4,01	5,56	4,32	3,40	4,32	5,56	4,94	4,01	4,32	7,41	5,25	7,10	5,56	7,41	7,10	6,17	4,32	3,09	4,01	

Total Féminin = 48,15%

Total Masculin = 51,85%

CANTONS D'HABITATION DES JEUNES CONCERNÉS PAR UNE AED

	TOTAL	% des mesures totales	Population < 18 ans au 1 ^{er} -01-2020	% de jeunes ayant une mesure AED à la population < 18 ans
AHUN	13	4,01	1 279	1,02
AUBUSSON	42	12,96	1 505	2,79
AUZANCES	19	5,86	1 234	1,54
BONNAT	16	4,94	1 133	1,41
BOURGANEUF	18	5,56	1 293	1,39
BOUSSAC	25	7,72	941	2,66
DUN-LE-PALESTEL	5	1,54	1 156	0,43
EVAUX-LES-BAINS	15	4,63	1 037	1,45
FELLETIN	28	8,64	1 153	2,43
GOUZON	33	10,19	1 741	1,90
GUÉRET (1 ET 2)	57	17,59	3 625	1,57
LA SOUTERRAINE	28	11,00	1 742	1,61
LE GRAND-BOURG	11	3,40	1 190	0,92
SAINT-VAURY	14	4,32	1 929	0,73
TOTAL	324		20 958	1,55

• LES 3 SUPÉRIEURS • LES 3 INFÉRIEURS

UNE MESURE JUDICIAIRE > L'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

- 519 enfants ont bénéficié d'une AEMO en 2020 :
 - 180 mesures ont débuté en 2020, ce qui représente 34,68% des mesures exercées et 145 mesures se sont terminées en 2020, soit 27,94% des mesures de l'année
- L'association AECJF exerce 96,92% des mesures d'AEMO et la PJJ 0,77%
- La durée moyenne des AEMO exercées en 2020 est de 27,60 mois soit 2 ans et 4 mois
- Il y a eu 17 placements suite à une mesure AEMO en 2020 soit 3,28% des mesures AEMO
- La répartition par sexe des enfants bénéficiant d'une AEMO est à peu près égale à 50%
- 45% des enfants ayant une AEMO ont entre 12 et 17 ans
- Les cantons ayant les plus forts taux de mesures d'AEMO rapportés à la population de moins de 18 ans sont La Souterraine, Guéret (1 et 2), Aubusson et Le Grand-Bourg

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UNE MESURE AEMO

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	Age inconnu	TOTAL
Féminin	1	4	13	11	12	11	12	10	13	13	14	14	22	20	20	16	24	12	19	0	261
Masculin	2	4	6	13	8	17	16	19	8	15	8	13	18	13	25	12	19	28	14	0	258
TOTAL	3	8	19	24	20	28	28	29	21	28	22	27	40	33	45	28	43	40	33	0	519
%	0,58	1,54	3,66	4,62	3,85	5,39	5,39	5,59	4,05	5,39	4,24	5,20	7,71	6,36	8,67	5,39	8,29	7,71	6,36	0	

Total Féminin = 50,29% Total Masculin = 49,71%

CANTONS D'HABITATION DES JEUNES CONCERNÉS PAR UNE MESURE AEMO

	TOTAL	% des mesures totales	Population < 18 ans au 1 ^{er} -01-2020	% de jeunes ayant une mesure AEMO à la population < 18 ans
AHUN	27	5,20	1 279	2,11
AUBUSSON	44	8,48	1 505	2,92
AUZANCES	13	2,50	1 234	1,05
BONNAT	25	4,82	1 133	2,21
BOURGANEUF	26	5,01	1 293	2,01
BOUSSAC	15	2,89	941	1,59
DUN-LE-PALESTEL	30	5,78	1 156	2,60
EVAUX-LES-BAINS	17	3,28	1 037	1,64
FELLETIN	12	2,31	1 153	1,04
GOUZON	51	9,83	1 741	
GUÉRET (1 ET 2)	119	22,93	3 625	3,28
LA SOUTERRAINE	59	11,37	1 742	3,39
LE GRAND-BOURG	34	6,55	1 190	2,86
SAINTE-VAURY	28	5,39	1 929	1,45
HORS DÉPARTEMENT	18	3,47		
INCONNU	1	0,19		
TOTAL	519		20 958	2,48

• LES 3 SUPÉRIEURS • LES 3 INFÉRIEURS



OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

III.

La PROTECTION de l'ENFANCE : un RÉSEAU de PARTENAIRES TERRITORIAUX

Il n'est pas possible de parler de protection de l'enfance sans mettre en avant le maillage et l'implication de nombreux partenaires sur le territoire départemental. La configuration démographique du département représente un réel atout pour le travail quotidien des équipes intervenant sur le terrain en matière de protection de l'enfance.

En effet, les acteurs, peu nombreux, se connaissent et travaillent régulièrement ensemble sur des dossiers communs. La mise en place de l'OdPe23 permet de conforter cette collaboration active et offre un lieu de rencontre et de réflexion nécessaire qui était attendu par tous.

Tous les acteurs n'ont pas pu répondre aux questionnaires réalisés, soit par manque de temps soit par manque de données en interne.

En effet, à l'issue de la phase d'analyse des réponses aux questionnaires, il est apparu qu'en fonction des institutions, les statistiques utilisées correspondent uniquement à un usage interne et ne répondent pas toutes aux mêmes problématiques. En effet, même si les partenaires travaillent sur la protection de l'enfance, leurs activités et leurs définitions des termes communs peuvent être très différentes.

Le groupe de travail « statistiques » de l'OdPe23 a conclu qu'il était nécessaire de réaliser une trame de collecte d'informations minimale à donner à l'ensemble des partenaires pour leur permettre de répondre aux futurs questionnaires qui seront liés aux différentes hypothèses de travail qu'il a pu émettre (cf. *Préambule*). Ce document doit être présenté pour le début de l'année 2022.

1 • L'ETAT

L'Education nationale

ACTIVITÉ DU SERVICE SOCIAL DE L'EDUCATION NATIONALE :

1 878 interventions du service social ont été recensées en 2020

L'ORIGINE DES DEMANDES D'INTERVENTION EST :

- 1 - Les membres de l'équipe éducative
- 2 - Les élèves
- 3 - Les parents
- 4 - Des intervenants extérieurs

LA SANTÉ SCOLAIRE :

- 2 126 dépistages infirmiers ont été réalisés en 2020
- 71 enfants ont bénéficié du bilan de la 12^{ème} année en 6^{ème}
- 14 contraceptions d'urgence ont été délivrées
- 1 déclaration de grossesse a été effectuée
- 287 Projets d'Accueil Individualisés ont été réalisés en 2020

PAI PAR PATHOLOGIE ET TYPE D'ÉTABLISSEMENT

	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Collèges	Lycées	TOTAL	%
Allergie alimentaire	2	50	28	15	95	33,10
Epilepsie	5	9	6	4	24	8,36
Diabète	1	10	12	8	31	10,80
Asthme	10	29	17	7	63	21,95
Phobie scolaire	0	0	0	1	1	0,35
Autre	8	25	26	14	73	25,44
TOTAL	26	123	89	49	287	
%	9,06	42,86	31,01	17,07		

Le groupement de gendarmerie de la Creuse

La gendarmerie nationale a recensé 290 interventions concernant l'enfance en danger pour l'année 2020.

Les victimes de ces interventions sont :

- 81% des adultes (dont 81% de sexe féminin)
- 19% des mineurs (dont 74% de sexe féminin)

1 action de prévention a été réalisée. Elle a pu sensibiliser 4 adultes.

La Direction départementale de la Sécurité publique

La police nationale intervient uniquement sur la commune de Guéret.

Elle a recensé 29 interventions auprès de familles concernant l'enfance en danger et 20 fugues concernant les mineurs du CDEF.

ORIGINE DES INTERVENTIONS AUPRÈS DES FAMILLES

	TOTAL	%
Violences conjugales	3	10,34
Conflits familiaux	0	0,00
Mineurs en danger	7	24,14
Violences sur mineurs	4	13,79
Fugue de mineurs (cadre familial)	2	6,90
Problème de scolarité de mineurs	2	6,90
Autres : violences sur la voie publique ou conflit familial	11	37,93

> Aucune action de prévention n'a été réalisée en 2020.

Le dispositif de veille sociale placé sous l'autorité de l'Etat

La veille sociale est assurée dans le département de la Creuse par l'association le Comité d'Accueil Creusois.

— ACCUEIL D'URGENCE - 115 —

DEMANDES RÉALISÉES AUPRÈS DU 115

	TOTAL	%
Hébergement d'urgence	271	13,35
Accès aux soins et à l'hygiène	271	13,35
Aide alimentaire	271	13,35
Accès aux différents services sociaux du Département	90	4,43
Intervention équipe d'urgence	271	13,35
Autre	856	42,17
TOTAL	2 030	

PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI

	TOTAL	%
Femme isolée	6	4,29
Homme isolé	100	71,43
Couple avec enfant	7	5,00
Couple sans enfant	8	5,71
Famille monoparentale	11	7,86
Groupe familial	6	4,29
Groupe adulte	2	1,43
TOTAL	140	

TYPLOGIE DES FAMILLES CLASSIQUES

	TOTAL	%
1 enfant	0	0,00
2 enfants	2	28,57
3 enfants	4	57,14
4 enfants	1	14,29
5 enfants et +	0	0,00
TOTAL	7	

TYPOLOGIE DES FAMILLES MONOPARENTALES

	TOTAL	%
1 enfant	3	21,43
2 enfants	7	50,00
3 enfants	3	21,43
4 enfants	1	7,14
5 enfants et +	0	0,00
TOTAL	14	

ÂGE DU PUBLIC ACCUEILLI

	TOTAL	%
moins de 3 ans	3	5,08
3 - 6 ans	9	15,25
7 - 17 ans	26	44,07
18 - 24 ans	0	0,00
25 - 59 ans	21	35,59
plus de 60 ans	0	0,00
TOTAL	59	

CADRES DE LA PRISE EN CHARGE DU PUBLIC ACCUEILLI

	TOTAL	%
Abris nuit Guéret	84	16,00
Dispositif hôtelier Guéret	152	28,95
Appartement individuel Guéret	17	3,24
Centre de jour Guéret	272	51,81
TOTAL	525	

> La durée moyenne de l'accueil d'urgence est de 86 jours.

— ACTIVITÉ DU SIAO INSERTION —

> 86 demandes ont été réalisées auprès du SIAO.

MOTIFS DES DEMANDES

	TOTAL	%
Expulsion locative	11	11,00
Logement insalubre	3	3,00
Absence de logement	30	30,00
Fin d'hospitalisation	6	6,00
Arrivée en France	0	0,00
Sortie de prison	3	3,00
Séparation ou rupture de liens familiaux	11	11,00
Violences familiales	8	8,00
Ruptures familiales	7	7,00
Instance de séparation	11	11,00
Sortie du pôle migrant	10	10,00
TOTAL	100	

> 102 personnes ont été prises en charge par le SIAO.

PROFILS DU PUBLIC ACCUEILLI

	TOTAL	%
Femme isolée	4	3,70
Homme isolé	84	77,78
Couple avec enfant	1	0,93
Couple sans enfant	8	7,41
Famille monoparentale	9	8,33
Groupe familial	0	0,00
Groupe adulte	2	1,85
TOTAL	108	

TYPLOGIE DES FAMILLES CLASSIQUES

	TOTAL	%
1 enfant	0	0,00
2 enfants	1	33,33
3 enfants	1	33,33
4 enfants	1	33,33
5 enfants et +	0	0,00
TOTAL	3	

TYPLOGIE DES FAMILLES MONOPARENTALES

	TOTAL	%
1 enfant	2	16,67
2 enfants	6	50,00
3 enfants	3	25,00
4 enfants	1	8,33
5 enfants et +	0	0,00
TOTAL	12	

ÂGE DU PUBLIC ACCUEILLI

	TOTAL	%
moins de 3 ans	3	7,69
3 - 6 ans	9	23,08
7 - 17 ans	15	38,46
18 - 24 ans	0	0,00
25 - 59 ans	12	30,77
plus de 60 ans	0	0,00
TOTAL	39	

ORIGINE DES PERSONNES PRISES EN CHARGE

	TOTAL	%
Creuse	120	49,79
France	101	41,91
Gens du voyage	1	0,41
Etrangers	19	7,88
TOTAL	241	

RÉPARTITION DES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION SIAO

	TOTAL	%
Pension de famille (La Souterraine)	11	13,41
Dispositif Allocation Logement Temporaire	40	48,78
CHRS	24	29,27
FJT	1	1,22
CPH	6	7,32
TOTAL	82	

> Il y a eu 86 situations étudiées représentant 82 personnes.

2 • L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

L'autorité judiciaire est un des maillons principaux de la protection de l'enfance.

Les délais très courts de collecte des informations pour la rédaction de ce rapport n'ont pas permis aux institutions concernées d'apporter des réponses. Mais leur participation aux différentes instances de l'OdPe souligne leur volonté de collaboration et de s'impliquer dans une réflexion globale sur les politiques de protection de l'enfance.

Les lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 ont réaffirmé le rôle du Conseil départemental en tant que chef de file de la protection de l'enfance. A ce titre, il doit offrir et garantir aux enfants la sécurité, la protection, l'estime de soi et les conditions nécessaires à leur épanouissement et leur construction d'adultes. La Direction Enfance Famille gère les services de l'Aide Sociale à l'Enfance chargés de mettre en œuvre les mesures de prévention (dont les AED exercées par les UTAS) et les mesures de protection des enfants ainsi que la Protection Maternelle et Infantile.

La Protection Maternelle et Infantile

La PMI a en charge la prévention sociale et médico-sociale afin de détecter les situations de détresse et d'apporter une aide aux parents, le plus précocement possible, avec les missions suivantes :

- entretiens prénataux du 4^{ème} mois
- action d'accompagnement à domicile de la femme enceinte
- suivi postnatal
- suivi médical des jeunes enfants avec le bilan en école maternelle

ACTIVITÉS PRÉNATALES 2020

- 764 déclarations de grossesses reçues dans le service
- 114 visites à domicile effectuées ainsi que 473 consultations de femmes enceintes
- 39 séances de préparation à la naissance réalisées
- 62 entretiens prénataux précoces

ACTIVITÉS POSTNATALES 2020

- 834 avis de naissances reçus dans le service
- 309 entretiens effectués par la psychologue
- 3 048 consultations par un médecin de PMI
- 605 séances de consultations de médecins en ½ journée

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE 2020

- 86 jours d'ouverture
- 214 consultations médicales par un médecin ou sage-femme
- 272 entretiens de conseil conjugal et familial et psychologue ou de planification
- 66 séances d'actions collectives dont 49 en milieu scolaire

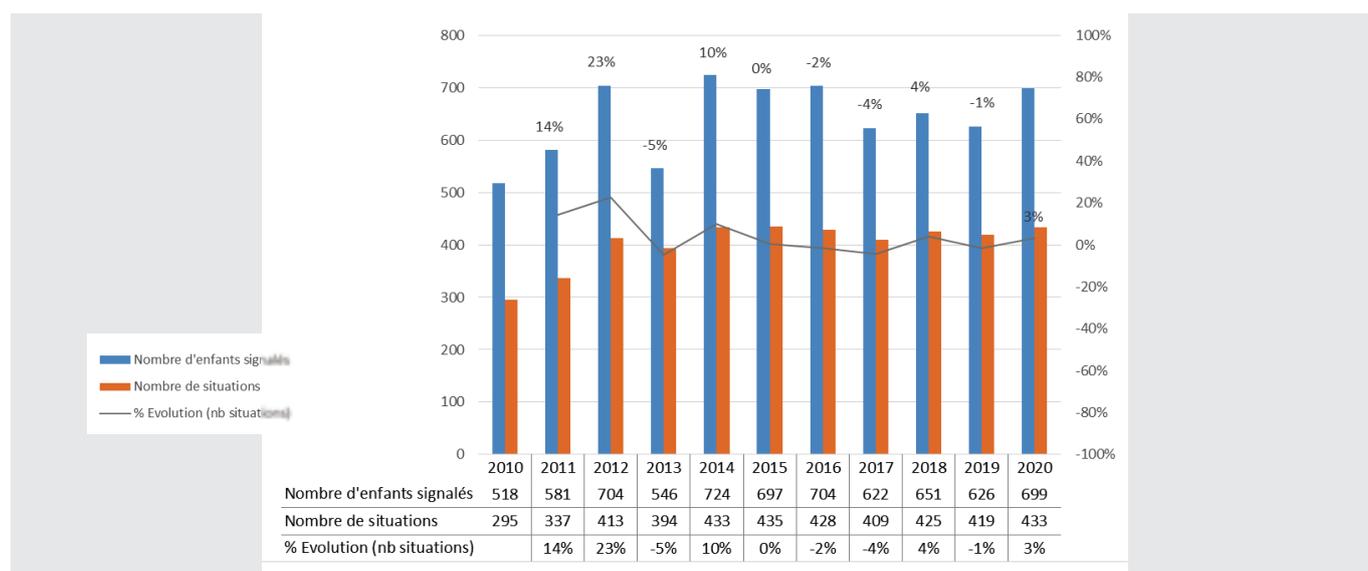
La Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes : un dispositif d'alerte, de signalement et d'évaluation

La CRIP, issue de la loi du 5 mars 2007, a pour missions de recueillir et d'évaluer toutes les informations préoccupantes relatives à un mineur en danger ou en risque de l'être.

INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

- 428 informations préoccupantes ont été reçues à la CRIP
- 433 situations ont été signalées représentant 669 enfants (3% de la population creusoise de moins de 18 ans). 204 évaluations ont été demandées avec un délai moyen d'évaluation de 135 jours

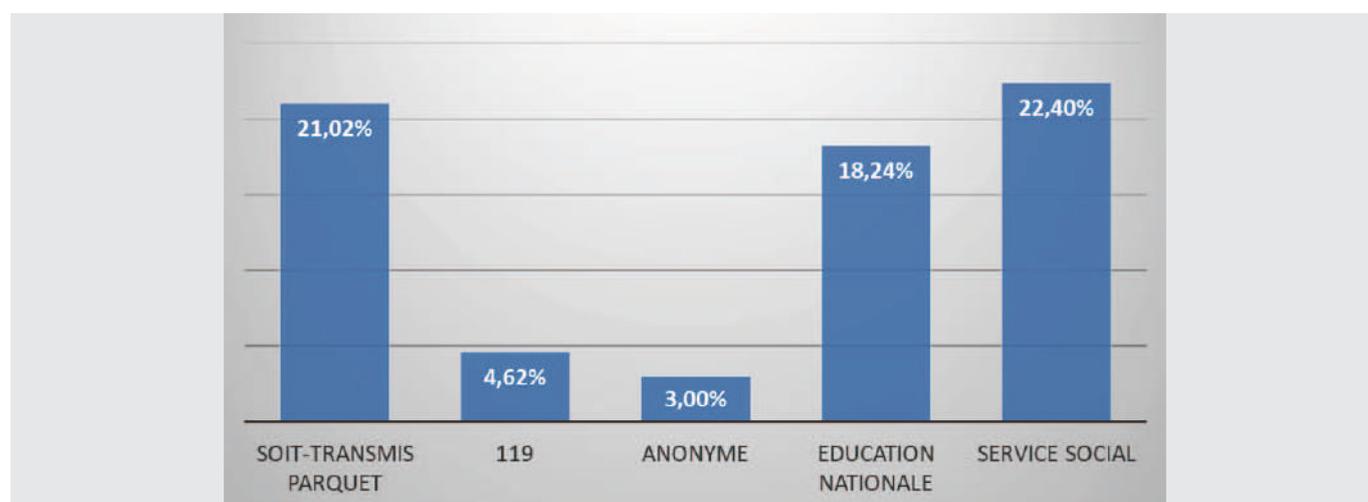
EVOLUTION DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES



RÉPARTITION DES RÉCEPTIONS DES IP (PAR ENFANT)

	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{ÈME} TRIMESTRE	3 ^{ÈME} TRIMESTRE	4 ^{ÈME} TRIMESTRE
0 - 3 ans	25	27	24	29
3 - 10 ans	68	52	63	71
10 - 15 ans	67	59	38	44
15 - 18ans	36	28	16	22
TOTAL	196	166	141	166

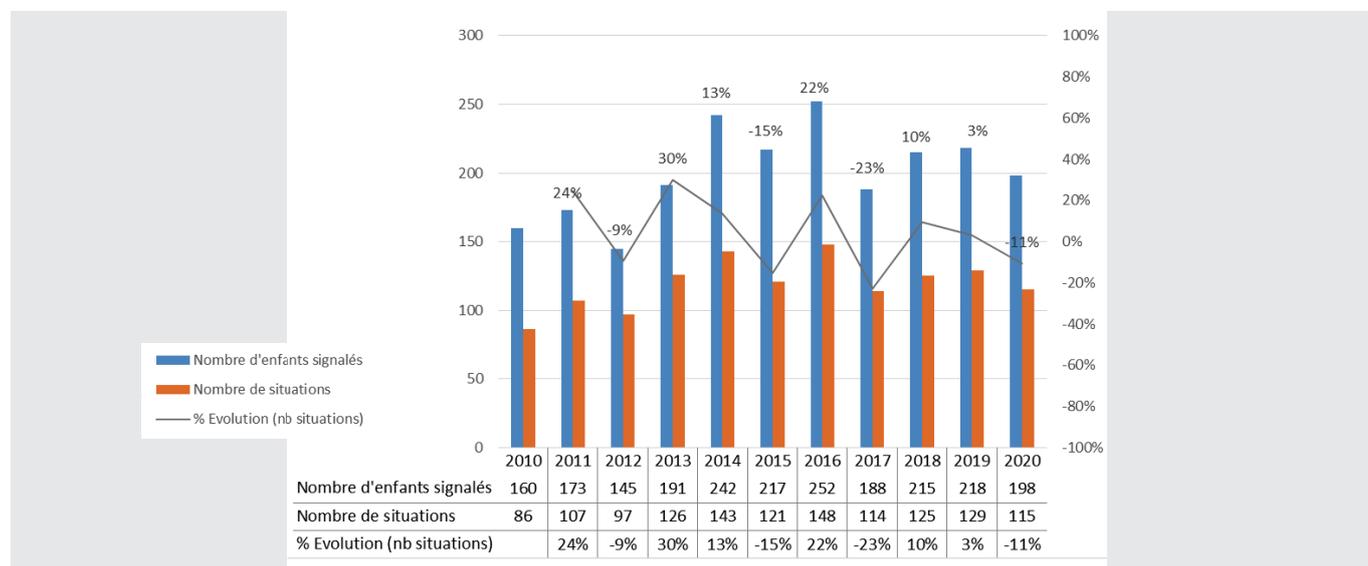
PRINCIPALES ORIGINES DES IP EN 2020



SIGNALEMENTS

Il y a eu 115 saisines de l'autorité judiciaire correspondant à 198 enfants (soit 0.94% de la population creusoise de moins de 18 ans).

EVOLUTION DES SIGNALEMENTS



SAISINES JUSTICES EN 2020

TYPES DE MALTRAITANCES / %	SITUATIONS FAMILIALES	ENFANTS
Violences physiques	12%	9%
Violences sexuelles	20%	18%
Violences psychologiques	1%	1%
Négligences lourdes	67%	72%
TOTAL	115	198

SIGNALEMENTS (PAR ENFANT)

	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{ÈME} TRIMESTRE	3 ^{ÈME} TRIMESTRE	4 ^{ÈME} TRIMESTRE
0 - 3 ans	11	2	7	12
3 - 10 ans	22	12	19	17
10 - 15 ans	14	10	16	20
15 - 18ans	13	6	9	8
TOTAL	60	30	51	57

Les Assistants familiaux

« L'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente, des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique. Il exerce sa profession comme salarié de personnes morales de droit public ou de personnes morales de droit privé, après avoir été agréé à cet effet » (Guide pratique des agents assistants familiaux - Conseil départemental de la Creuse - octobre 2020).

L'AGRÉMENT

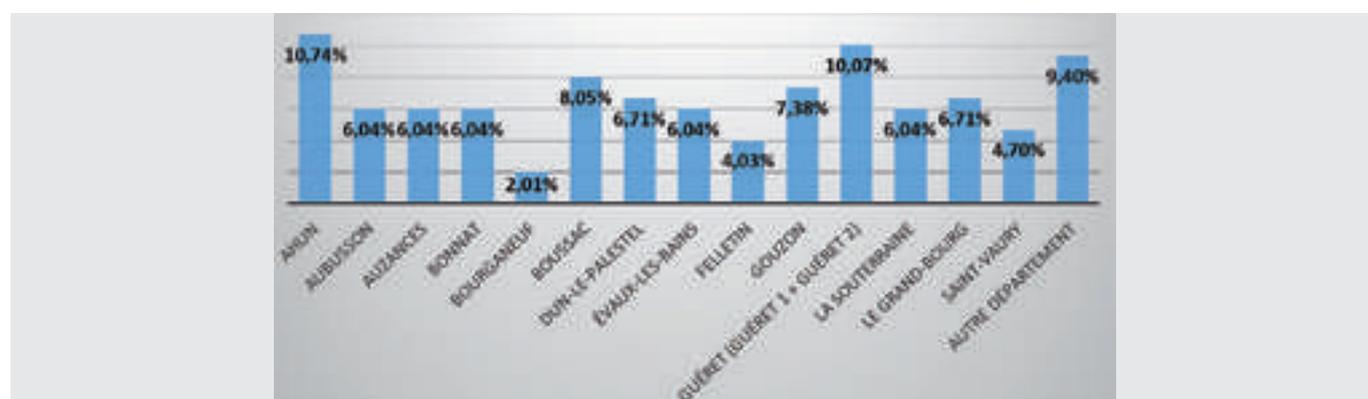
- L'agrément des assistants familiaux est géré par la PMI
- En 2020, elle a organisé 7 sessions d'informations collectives préalables à l'agrément avec 14 participants
- 8 assistants familiaux ont obtenu un premier agrément

Au 31/12/2020, il y avait 222 assistants familiaux agréés par le Conseil départemental pour 509 places d'accueil

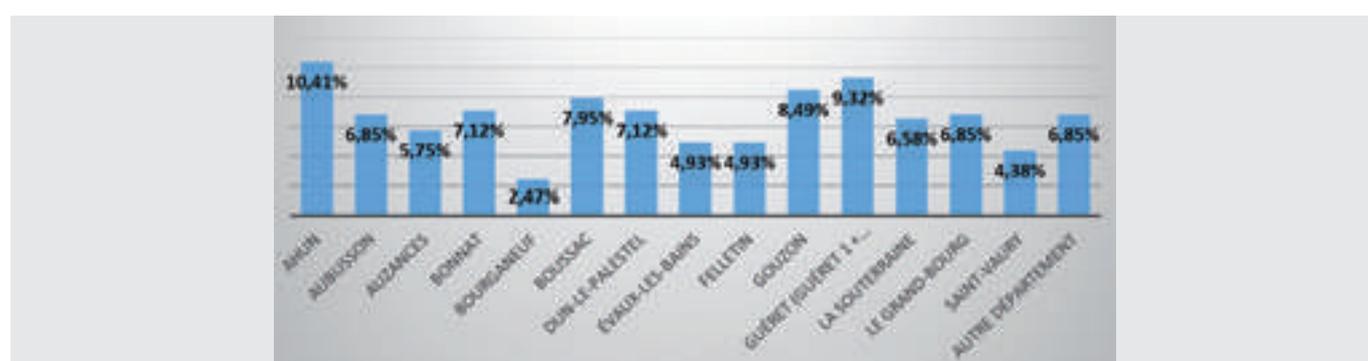
LES ASSISTANTS FAMILIAUX RECRUTÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Au 31/12/2020, 149 assistants familiaux sont recrutés par le Conseil départemental (67% des assistants familiaux agréés) pour 365 places au total
- 241 places sont occupées et 112 sont théoriquement disponibles

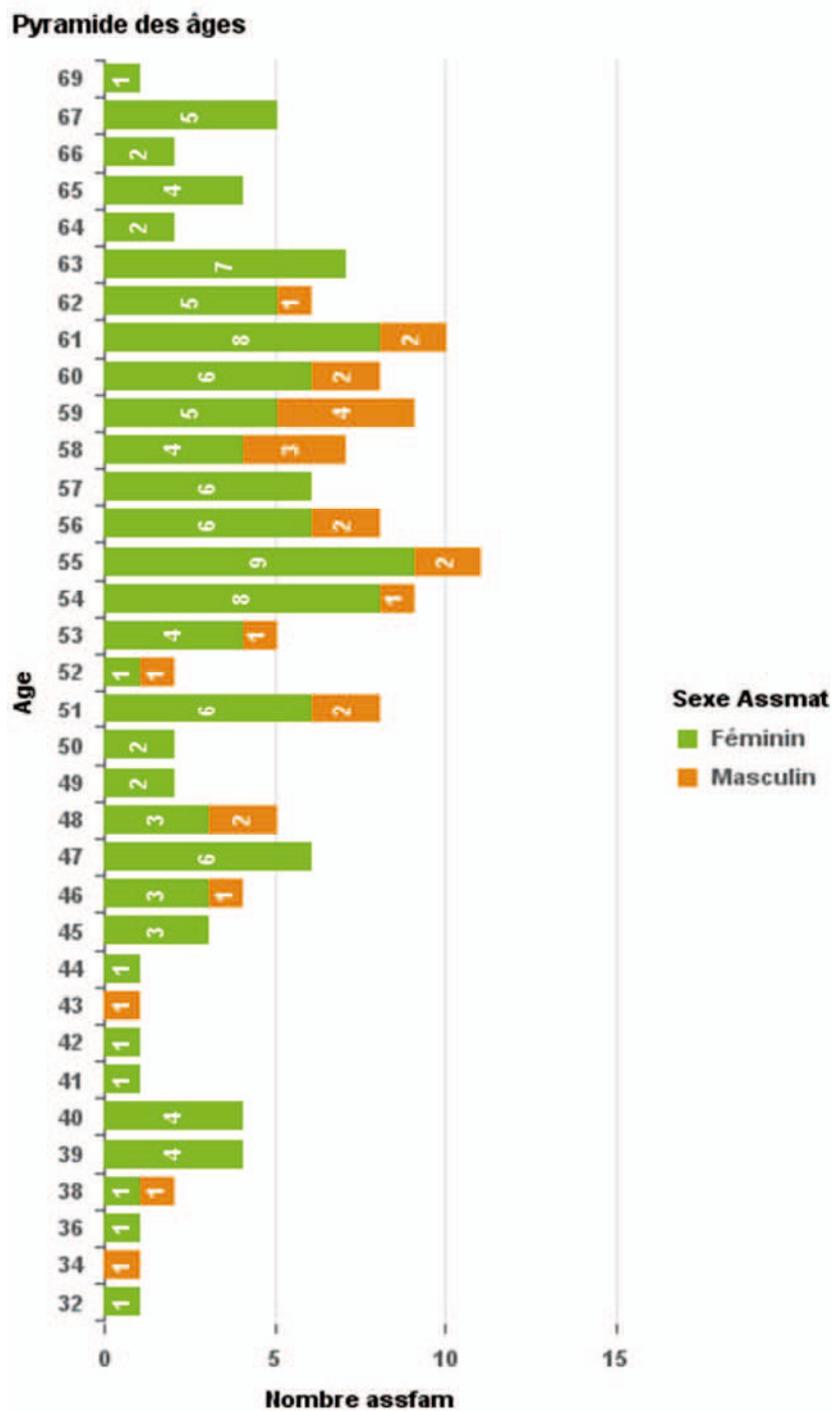
RÉPARTITION PAR CANTON DES ASSISTANTS FAMILIAUX RECRUTÉS AU 31-12-2020



RÉPARTITION PAR CANTON DES PLACES CHEZ LES ASSISTANTS FAMILIAUX RECRUTÉS AU 31-12-2020



PYRAMIDE DES ÂGES DES ASSISTANTS FAMILIAUX
RECRUTÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU 31-12-2020



Le budget de la Direction Enfance Famille Jeunesse

En 2020, le réalisé des dépenses de la DEFJ est de 15 649 427,85 € :

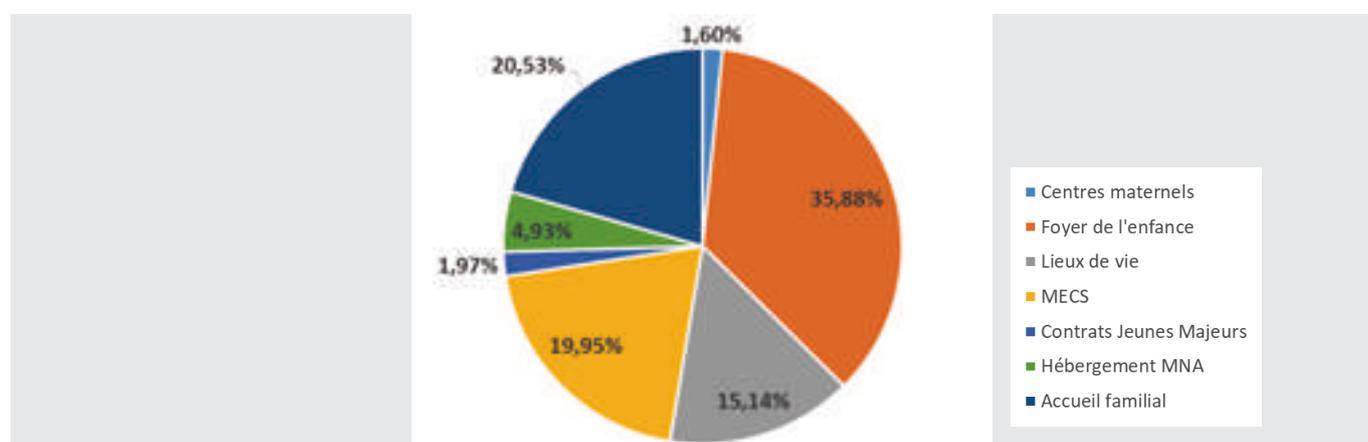
- PMI : 538 847,38 € (13%)
- ASE : 15 110 580,47 € (97%)

BUDGET DE L'ASE

Mesures de protection (6 869 296,89 €) :

- Centres maternels : 110 181,04 €
- Foyer de l'enfance : 2 464 406,27 €
- Lieux de vie : 1 040 257,62 €
- MECS : 1 370 111,89 €
- Contrats Jeunes Majeurs : 135 507,43 €
- Hébergement MNA : 338 442,38 €
- Accueil familial : 1 410 390,26 €

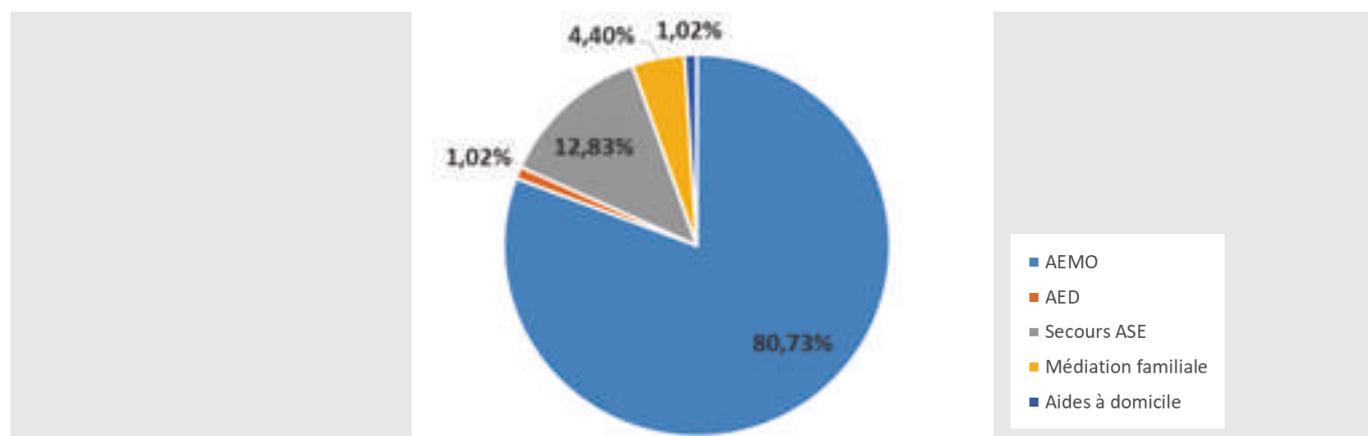
RÉPARTITION DES DÉPENSES DES MESURES DE PROTECTION DE L'ASE EN 2020



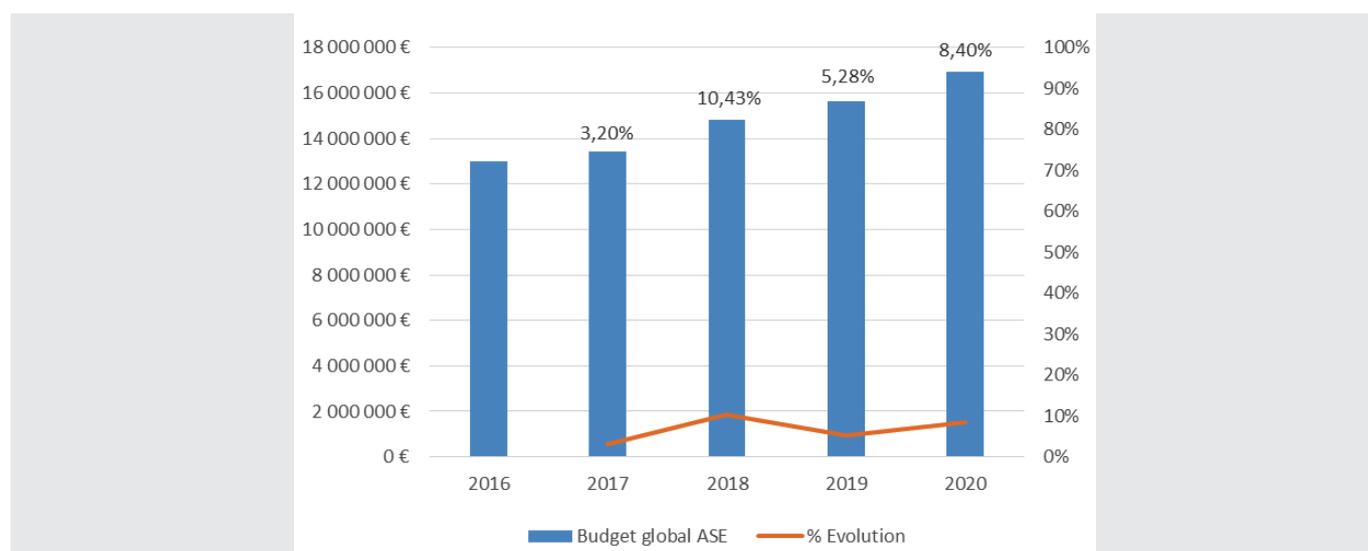
Mesures d'aide éducative (1 306 040,37 €) :

- AEMO : 1 054 344,91 €
- AED : 13 343,42 €
- Secours ASE : 167 508,62 €
- Médiation familiale : 57 500,00 €
- Aides à domicile : 13 343,42 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES MESURES D'AIDE ÉDUCATIVE DE L'ASE EN 2020



EVOLUTION DU BUDGET DE L'ASE ENTRE 2016 ET 2020



4 • LA CAF ET LA MSA

DONNÉES CAF 2020 ET COMPARAISON AVEC L'ANNÉE 2019

- La Creuse compte 19 716 allocataires en 2020
- 59,42% des familles du département sont couvertes par la CAF

ALLOCATAIRES CAF

	2019	2020	Différence entre les 2 années
Nombre d'allocataires	19 284	19 716	2,24%
Part des familles couvertes		59,42%	
Personnes couvertes	41 891	42 077	0,44%
Part de la population creusoise couverte	35,10%	35,50%	1,14%
Part d'allocataires dont les prestations représentent plus de 50% de leurs ressources	28,50%	29,60%	3,86%

FAMILLES ALLOCATAIRES

	% des familles allocataires en 2019	% des familles allocataires en 2020	Différence entre les 2 années
Personnes isolées	50,50	51,40	1,78
Couples sans enfant	7,30	7,20	-1,37
Couples avec enfant	29,20	28,30	-3,08
Familles monoparentales	13,00	13,10	0,77

PROFILS DES FAMILLES

	2019	2020	Différence entre les 2 années
Famille avec 1 enfant	33,00%	35,50%	7,58%
Famille avec 2 enfants	48,20%	46,10%	-4,36%
Famille avec 3 enfants et +	18,80%	18,40%	-2,13%

ÂGE DES ENFANTS

	2019	2020	Différence entre les 2 années / %	Population < 18 ans au 1 ^{er} -01-2020	Part de la population < 18 ans / %
0 - 2 ans	1 751	2 029	15,88	20 958	9,68
3 - 11 ans	7 288	7 275	-0,18	20 958	34,17
TOTAL	9 039	9 304	2,93	20 958	44,39

116 260 890 € d'aides ont été versées en 2020 par la CAF de la Creuse

PRESTATIONS VERSÉES EN 2020

	Nb de bénéficiaires	%	Montant / €	%	Montant mensuel moyen par bénéficiaire / €
Prestations d'accueil du jeune enfant	3 509	9,52	11 406 018	9,81	270,88
Logements	8 561	23,22	20 804 633	17,89	202,51
Prestations	11 844	32,12	22 762 550	19,58	160,16
Solidarité	12 955	35,14	61 287 689	52,72	394,23
TOTAL	36 869		116 260 890		262,78

PRESTATIONS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT VERSÉES EN 2020

	Nb de bénéficiaires	%	Montant / €	%	Montant mensuel moyen par bénéficiaire / €
Prime naissance / adoption (prime versée une fois)	630	17,95	613 108	5,38	973,19
Allocation de base	1 748	49,81	3 647 409	31,98	173,88
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	196	5,59	724 970	6,36	308,24
Complément libre choix d'activité	1	0,03	7 447	0,07	620,58
Complément mode de garde	934	26,62	6 413 084	56,23	572,19
TOTAL	3 509		11 406 018		270,88

PRESTATIONS LOGEMENTS VERSÉES EN 2020

	Nb de bénéficiaires	%	Montant / €	%	Montant mensuel moyen par bénéficiaire / €
Allocation de logement familiale	1 612	18,83	5 229 713	25,14	270,35
Allocation de logement sociale	3 512	41,02	7 529 546	36,19	178,66
Aide personnalisée au logement	3 437	40,15	8 045 374	38,67	195,07
TOTAL	8 561		20 804 633		202,51

PRESTATIONS D'ENTRETIEN VERSÉES EN 2020

	Nb de bénéficiaires	%	Montant / €	%	Montant mensuel moyen par bénéficiaire / €
Allocations familiales	5 281	44,59	13 620 879	59,84	214,94
Complément familial	954	8,05	2 553 270	11,22	223,03
Allocations de soutien familial	987	8,33	2 101 580	9,23	177,44
Allocations de rentrée scolaire	4 100	34,62	3 306 356	14,53	67,20
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	516	4,36	1 139 688	5,01	184,06
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	6	0,05	40 327	0,18	560,10
Complément AJPP			450	0,00	
TOTAL	11 844		22 762 550		160,16

PRESTATIONS SOLIDARITÉ VERSÉES EN 2020

	Nb de bénéficiaires	%	Montant / €	%	Montant mensuel moyen par bénéficiaire / €
RSA	2 581	19,92	15 132 584	24,69	488,59
RSA jeunes	2	0,02	8 047	0,01	335,29
Primes exceptionnelles		0,00	2 835 964	4,63	
Allocation adultes handicapés	3 175	24,51	27 345 683	44,62	717,73
Prime d'activité	7 197	55,55	15 965 411	26,05	184,86
TOTAL	12 955		61 287 689		394,23

2 travailleurs sociaux ont réalisé 346 interventions sociales auprès des familles

Dans le cadre du soutien à la parentalité :

- 51 actions ont été soutenues dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- 239 familles ont bénéficié d'un accompagnement à la scolarité
- 40 enfants ont été accueillis dans les espaces rencontres de la médiation familiale
- 168 familles ont bénéficié de la médiation familiale

Données MSA 2020

La MSA compte 3 245 allocataires en 2020, soit 2,68% de la population creusoise.

PROFILS DES FAMILLES

	Nombre de familles	%
Famille classique	992	85,37
Famille monoparentale	170	14,63
TOTAL	1 162	

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR CANTON

	Allocataires MSA	Population totale	Part d'allocataires MSA / population
AHUN	164	7 306	2,24
AUBUSSON	272	9 396	2,89
AUZANCES	280	7 900	3,54
BONNAT	201	7 359	2,73
BOURGANEUF	217	6 507	3,33
BOUSSAC	187	6 302	2,97
DUN-LE-PALESTEL	193	7 828	2,47
EVAUX-LES-BAINS	269	6 284	4,28
FELLETIN	205	6 785	3,02
GOUZON	297	9 556	3,11
LE GRAND-BOURG	208	19 443	1,07
GUÉRET	231	9 507	2,43
SAINT-VAURY	182	7 074	2,57
LA SOUTERRAINE	172	9 762	1,76
Sans canton connu	167		
TOTAL	3 245	121 009	2,68

• LES 3 SUPÉRIEURS • LES 3 INFÉRIEURS

2 942 212,94 € d'aides ont été versées sur l'année 2020

RÉPARTITION DES AIDES

	Nombre de bénéficiaires	Montant versé €
Petite enfance	1 040	1 047 627,33
Logement et cadre de vie	1 354	423 479,14
Solidarité et insertion	2 394	1 471 106,47
TOTAL		2 942 212,94

DÉTAIL AIDES PETITE ENFANCE

	Nombre de bénéficiaires	Montant versé €
Allocations familiales	1 040	1 047 627,33

DÉTAIL AIDES LOGEMENT ET CADRE DE VIE

	Nombre de bénéficiaires	Montant versé €
Aides au logement	1 354	423 479,14

DÉTAIL AIDES SOLIDARITÉ ET INSERTION

	Nombre de bénéficiaires	Montant versé €
Prime d'activité	1 555	1 149 817,37
RSA	339	418 465,28
Allocation adulte handicapé	442	730 612,48
TOTAL	2 336	2 298 895,13

1 action de prévention sur la parentalité a été réalisée sur les cantons de Guéret en 2020

5 • LE HANDICAP

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

En 2020, 9 859 adultes de plus de 20 ans et 725 enfants (- de 20 ans) ont des droits ouverts MDPH soit 10 584 personnes (9% de la population creusoise).

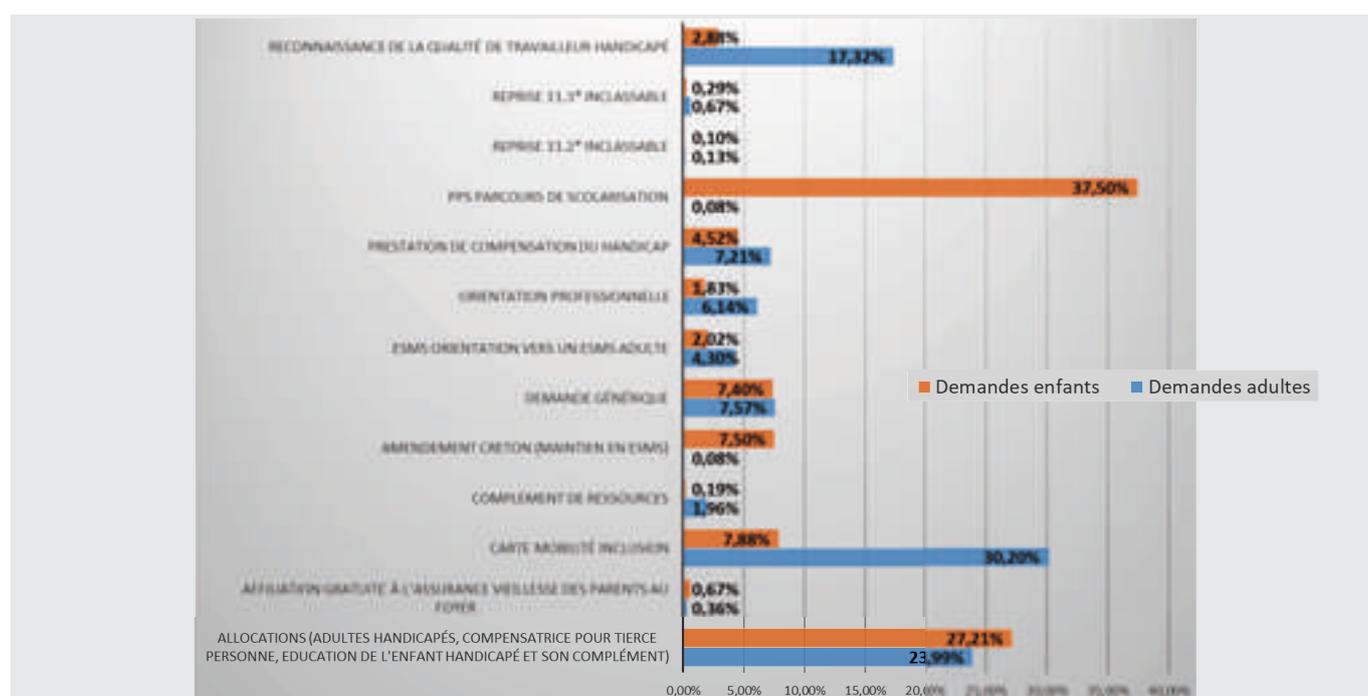
2 742 dossiers ont été déposés pour étude de droits en 2020 :

- 82% pour des adultes
- 18% pour des enfants

Ces dossiers correspondent à 6 857 demandes

Le délai moyen d'instruction est de 4 mois

DEMANDES DÉPOSÉES EN 2020 À LA MDPH

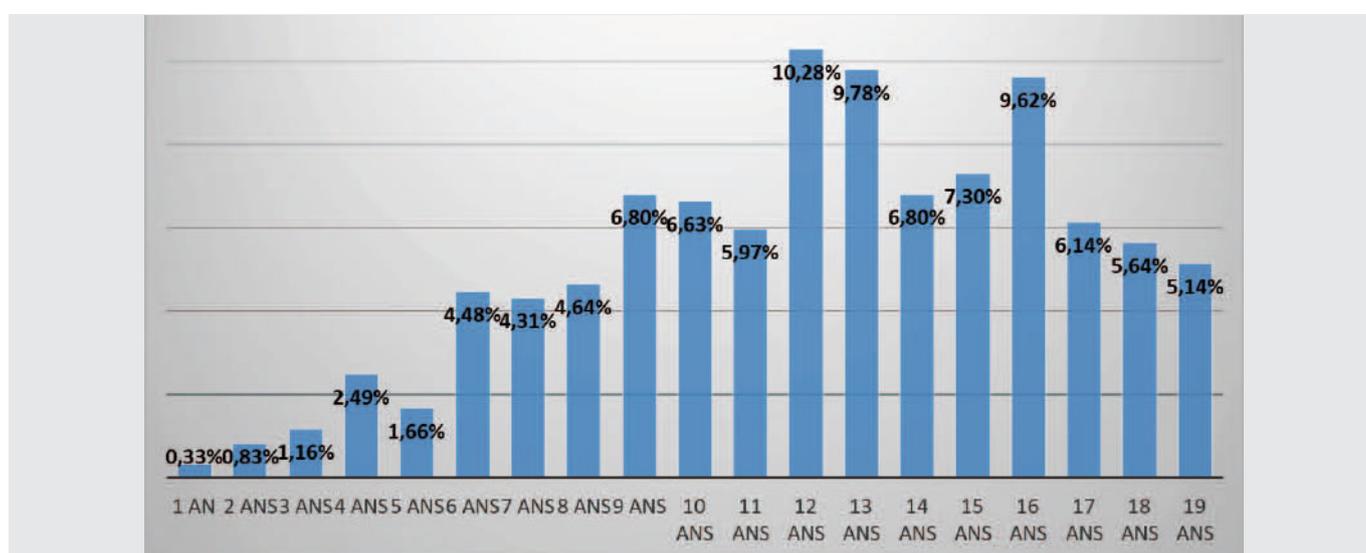


87% des demandes enfants étudiées au cours de l'année 2020 ont eu un accord

CANTONS DE RÉSIDENCE DES ENFANTS AYANT UN ACCORD EN 2020

Canton	%
AHUN	4,35
AUBUSSON	5,64
AUZANCES	5,83
BONNAT	3,98
BOURGANEUF	5,37
BOUSSAC	5,00
DUN-LE-PALESTEL	5,92
EVAUX-LES-BAINS	3,61
FELLETIN	3,61
GOUZON	8,05
GUÉRET (1 ET 2)	24,14
LA SOUTERRAINE	10,73
LE GRAND-BOURG	4,26
SAINT-VAURY	7,59
AUTRE DÉPARTEMENT	1,94

ÂGE DES ENFANTS AYANT DES DROITS OUVERTS AU 31-12-2020



LES ACTIONS DE L'ARS EN 2020

L'OdPe n'est pas en mesure de détailler l'offre de soin du département faute de remontées statistiques.

La prévention sur le thème de la parentalité

2 actions de prévention ont eu lieu et ont touché 15 personnes (0,01% de la population creusoise de + 18 ans). Il s'agissait de moments d'échanges autour de l'alimentation : cafés des parents pour sensibiliser les familles sur les bienfaits d'une alimentation équilibrée (en partenariat avec la MJC de La Souterraine et l'école de Lavaveix-les-Mines).

La prévention sur le thème des Jeunes

7 actions de prévention ont eu lieu et ont touché 750 jeunes (3,58% de la population creusoise de moins de 18 ans).

Les thèmes de ces actions étaient :

- L'estime de soi via le programme « Like You », auprès des jeunes de la Mission Locale de Guéret, collèges, lycées
- Les addictions via le programme Unplugged
- Les émotions, dans le cadre de la crise sanitaire, auprès des jeunes de la Mission Locale de Guéret
- La sensibilisation à l'arrêt du tabac
- La sexualité (dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA) en partenariat avec le Lycée Pierre Bourdan
- L'alimentation / activité physique en partenariat avec l'IUT de Guéret et la Mission Locale de Guéret (des ateliers autour du plaisir de manger, sans se ruiner...)

*L'année 2020, du fait de la crise sanitaire a été bouleversée.
Aussi, de nombreuses actions ont dû être annulées ou reportées.*

Les dispositifs pour les jeunes

Il existe 7 dispositifs. 800 jeunes sont concernés (3,82% de la population de moins de 18 ans)

Les thèmes des dispositifs sont :

- La poursuite des actions autour du programme « Like You » (estime de soi) auprès des jeunes de la Mission Locale, dans les collèges et lycées en fonction des besoins
- Unplugged sur la prévention des conduites addictives
- La santé mentale renforcée avec la crise sanitaire via notamment l'étude COVIPREV
- Les actions autour de la sexualité avec les partenaires concernés
- L'alimentation / la nutrition
- Le bon usage des écrans
- La participation également en lien avec ALISO à la Boussole des jeunes pour 2021-2022
- D'autres actions peuvent être proposées en fonction des besoins des jeunes et des partenaires, dans le cadre du Plan Santé +23, via les animatrices de santé publique.

LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-VAURY POUR LA PÉDOPSYCHIATRIE

Il y a eu 9 743 consultations de pédopsychiatrie en 2020 pour 956 enfants (moyenne de 10 consultations par enfant).

ÂGE DES ENFANTS AYANT EU UNE CONSULTATION EN PÉDOPSYCHIATRIE EN 2020

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
TOTAL	6	12	8	13	30	42	47	53	69	68	60	67	66	64	81	79	76	64	51	956
%	0,63	1,26	0,84	1,36	3,14	4,39	4,92	5,54	7,22	7,11	6,28	7,01	6,90	6,69	8,47	8,26	7,95	6,69	5,33	

Il y a eu 66 hospitalisations à temps partiel de jour en pédopsychiatrie en 2021 pour 66 enfants. La durée moyenne d'hospitalisation est de 287 jours.

ÂGE DES ENFANTS AYANT EU UNE CONSULTATION EN PÉDOPSYCHIATRIE EN 2020

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
TOTAL	5	1	1	4	7	9	13	13	9	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66
%	7,58	1,52	1,52	6,06	10,61	13,64	19,70	19,70	13,64	6,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

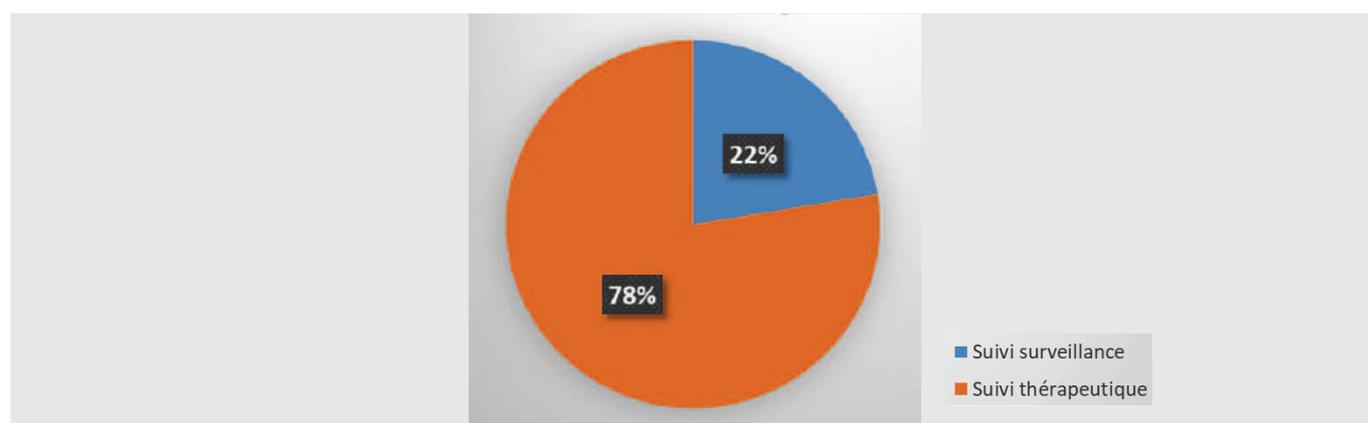
LES PEP 23 (LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA CREUSE)

Le Centre d'Action Médico-sociale de la Creuse

106 enfants ont été accueillis en 2020 :

- 20% pour un dépistage et la réalisation d'un diagnostic
- 17% ont un dossier MDPH
- 8% bénéficient d'une mesure d'AEMO
- 6% bénéficient d'une mesure de placement ASE
- 24% ont terminé leur prise en charge dans l'année

PRISE EN CHARGE CAMSP EN 2020



Il y a eu 1 336 prises en charge individuelles en 2020

PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE PAR THÈME

	TOTAL	%
Psychomotricité	522	39,07
Ergothérapie	52	3,89
Psychologie	360	26,95
Educative	320	23,95
Psycho-éducative	0	0,00
Médicale	82	6,14
TOTAL	1 336	

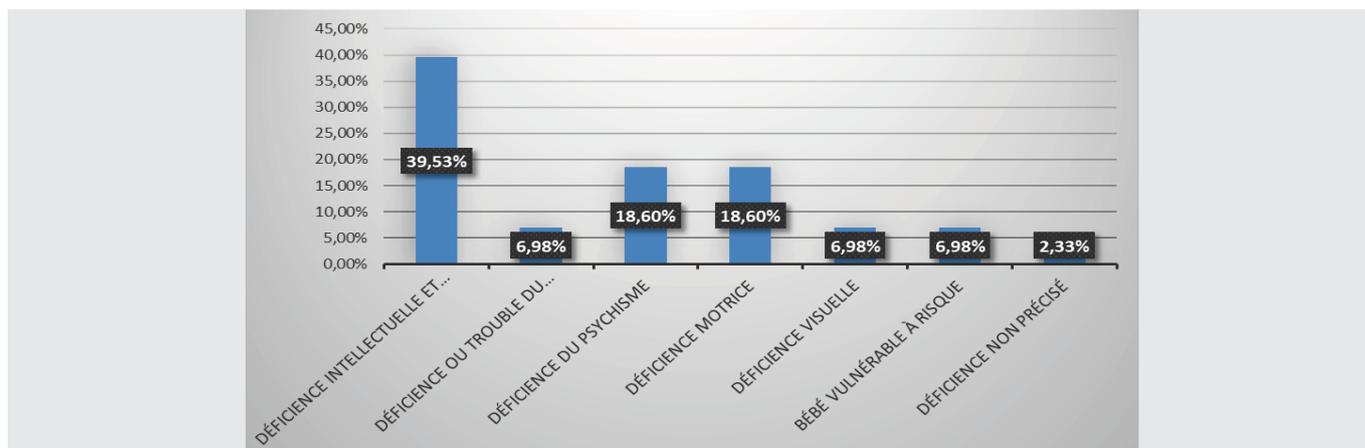
- 48 prises en charge de groupe ont eu lieu, ce qui représente 209 séances avec un nombre moyen de 6 enfants par séance.

Les thèmes des séances sont :

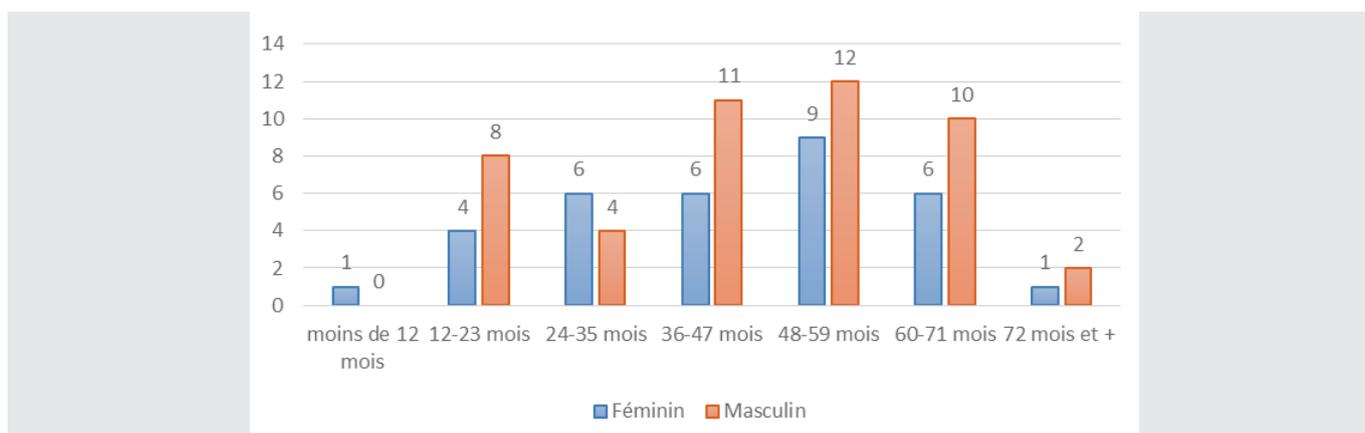
- > Bassin thérapeutique
- > Eveil sensorimoteur
- > Aide aux pré-requis du langage
- > Corps en je
- > Langage
- > En avant
- > Aide à la communication
- > Atelier éveil musical

- 324 actions d'accompagnement et de soutien aux familles ont été réalisées

PROFIL DES ENFANTS ACCUEILLIS AU CAMSP EN 2020



ÂGE ET SEXE DES ENFANTS PRÉSENTS AU CAMSP AU 31-12-2020



Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique

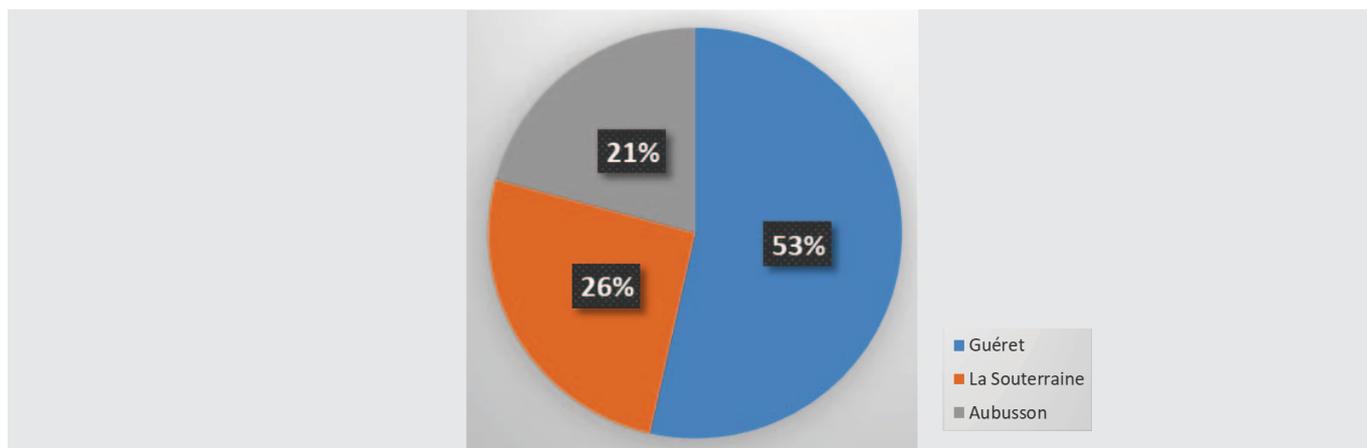
580 enfants ont été accueillis en 2020 :

- 52% sur le site de Guéret
- 23% sur le site de La Souterraine
- 25% sur le site d'Aubusson
- 10% ont un dossier MDPH
- 6% bénéficient d'une mesure de placement ASE
- 26% ont commencé leur prise en charge en 2020
- 29% ont terminé leur prise en charge en 2020
- 46% ont bénéficié d'un bilan diagnostique
- 62% ont bénéficié d'un traitement

Les réalisations 2020 :

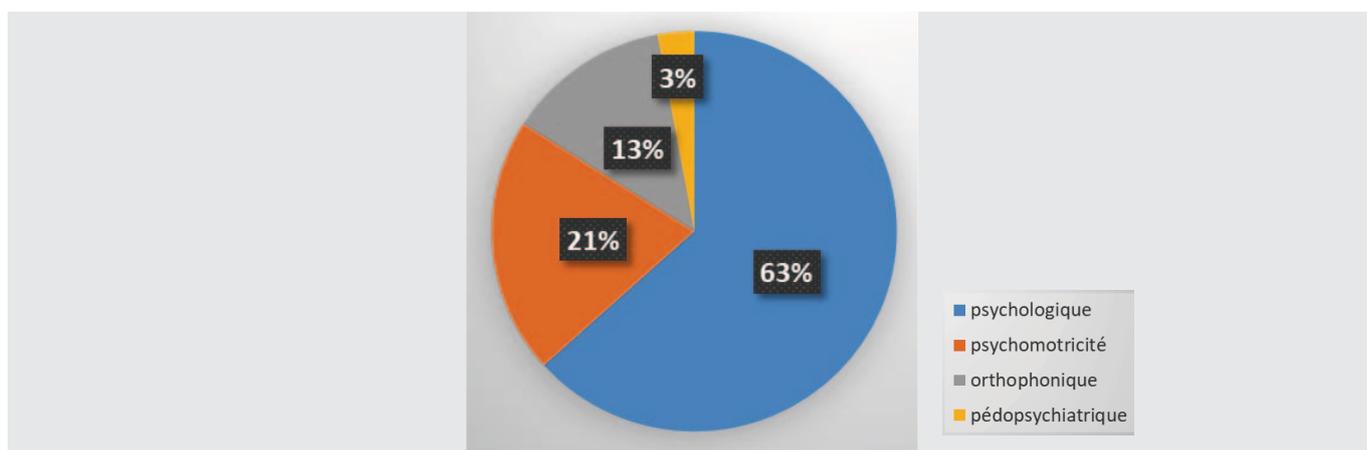
- 6 017 séances
- 1 016 synthèses pour déterminer les actes à réaliser
- 6 512 actes

LIEU DE RÉALISATION DES ACTES



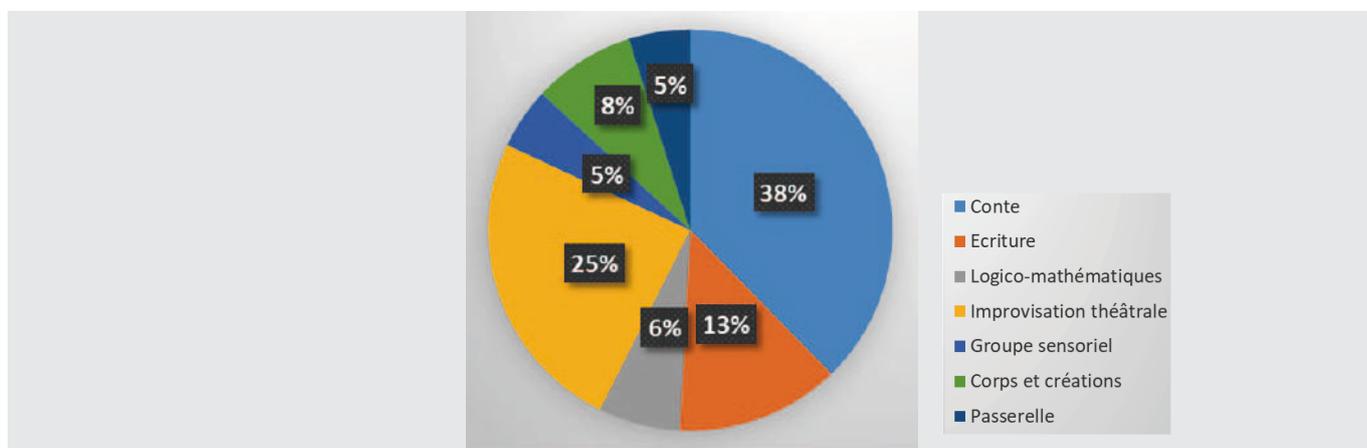
- 3348 prises en charge individuelles

TYPE DE PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE



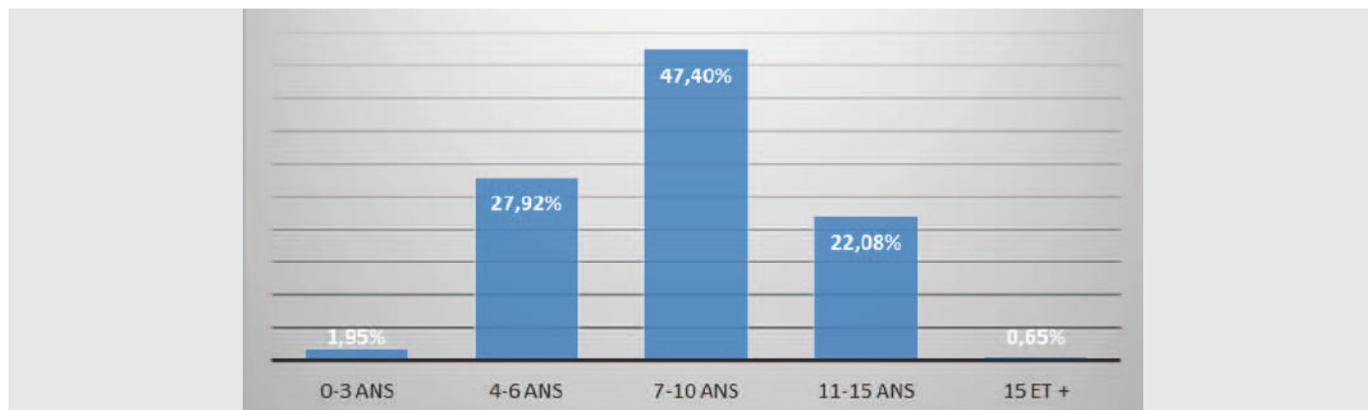
- 61 prises en charge de groupe

TYPE DE PRISE EN CHARGE DE GROUPE

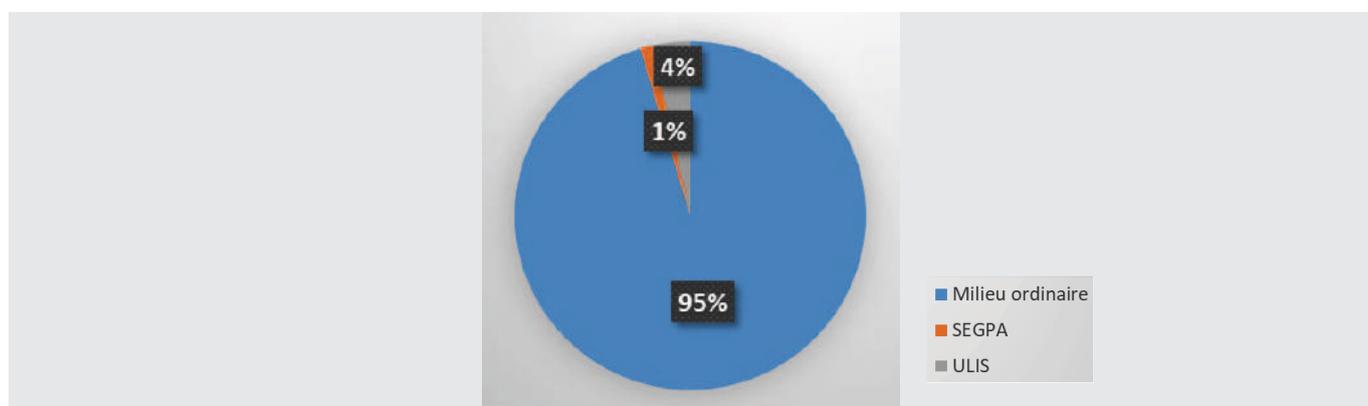


- 111 prises en charge à destination des parents et des parents-enfants :
 - > 80% pour de la thérapie familiale
 - > 20% pour de la guidance parentale
- 1 200 actes d'accompagnement auprès de partenaires extérieurs (milieu scolaire, milieu social, centres hospitaliers...)
- 202 actes réalisés hors les murs (orthophonistes libéraux)

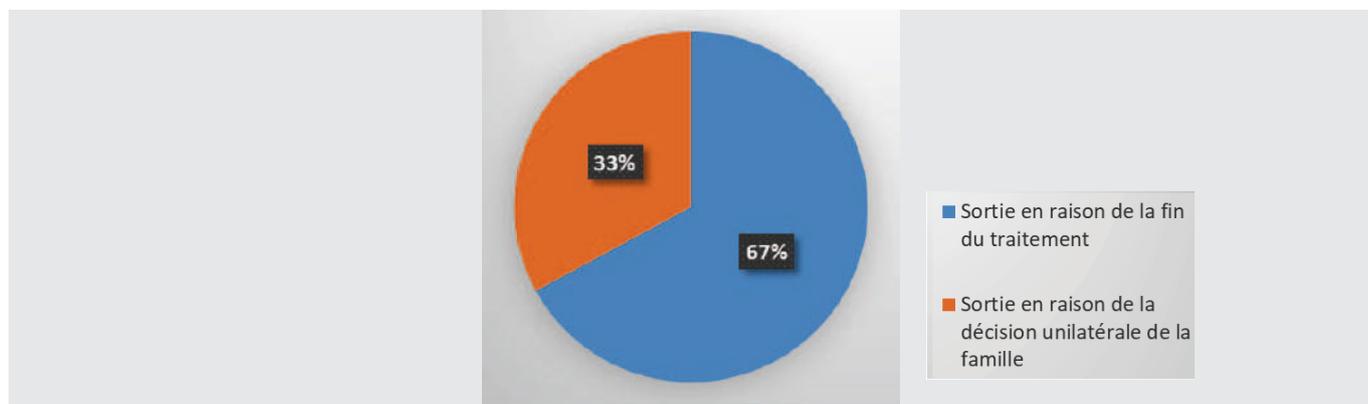
ÂGE DES ENFANTS ENTRÉS AU CMPP EN 2020



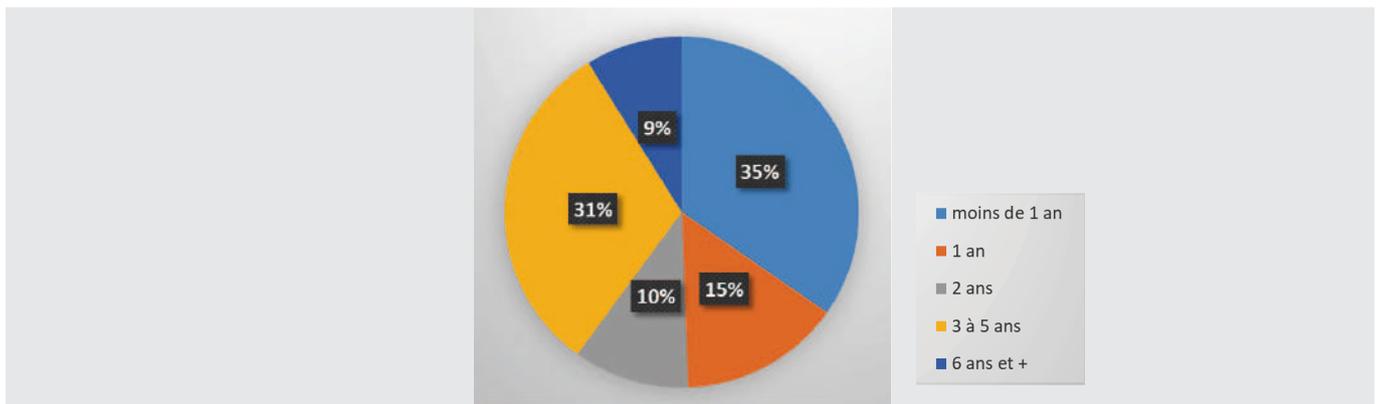
SCOLARITÉ DES ENFANTS INSCRITS AU CMPP EN 2020



MOTIFS DE SORTIE DES ENFANTS DU CMPP EN 2020



DURÉE MOYENNE DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SORTIS DU CMPP EN 2020



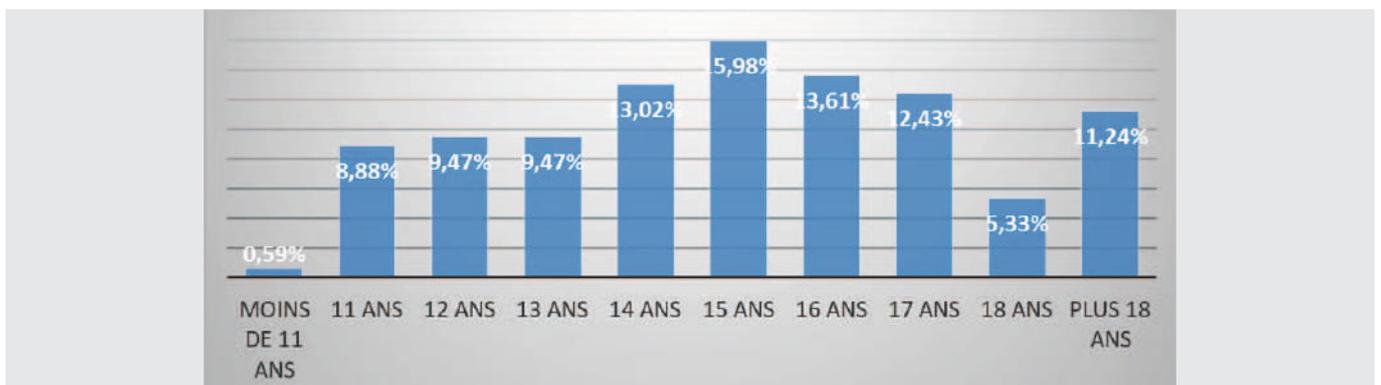
La Maison des Adolescents

Elle a accueilli 299 personnes en 2020 :

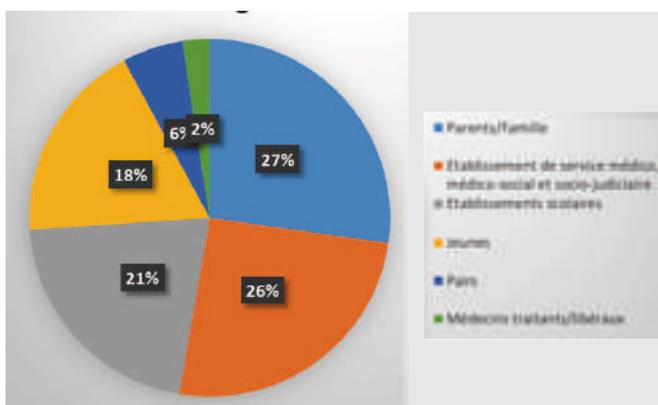
- 55% d'adolescents
- 28% de parents
- 17% de professionnels

Le public est majoritairement féminin (62%)

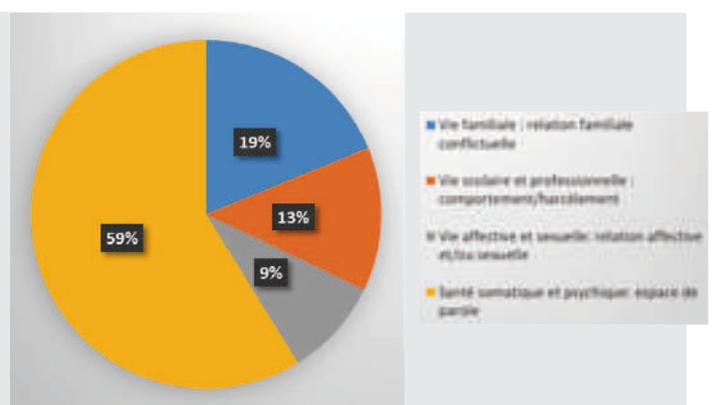
ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020



ORIGINE DU 1^{ER} CONTACT



MOTIFS DE LA 1^{ÈRE} VISITE



Réalisations 2020 :

- 620 entretiens
- 61 actions de prévention qui ont touché 1 156 personnes

Les thèmes des actions de prévention étaient :

- Lutte contre le harcèlement scolaire
- Bien vivre ensemble
- Esprit de groupe
- Racisme
- Respect et non-violence
- Info : petit déjeuner
- Le petit déjeuner
- Équilibre alimentaire
- Semaine d'intégration "présentation de la MDA"
- Hygiène de vie
- Égalité fille/garçon
- Les sentiments amoureux
- Usages et mésusages d'Internet
- Soirée "Adolescence"
- Groupe de jeunes de l'internat

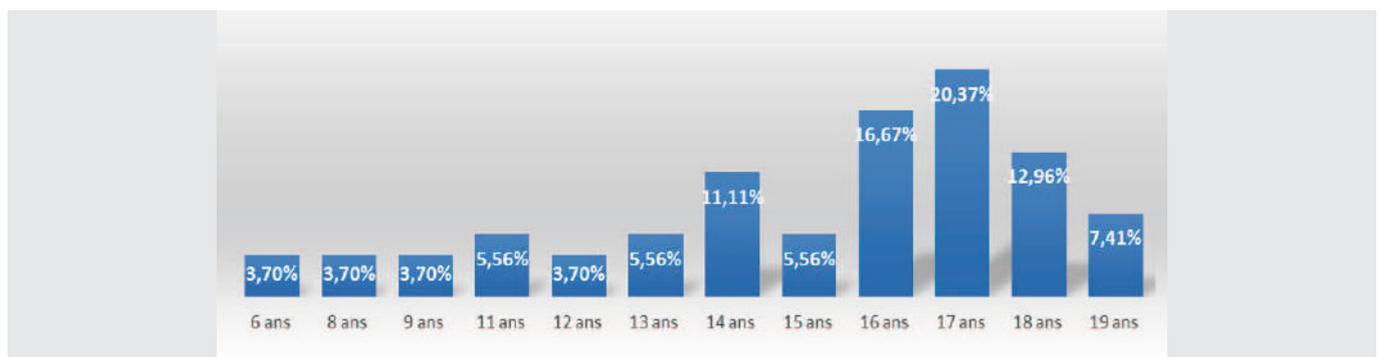
ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'EDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE (ALEFPA) - DIRECTION TERRITORIALE DU LIMOUSIN

L'ALEFPA est une association qui gère des établissements, services et lieux d'accueil pour enfants et adultes en difficultés sociales ou en situation de handicap.

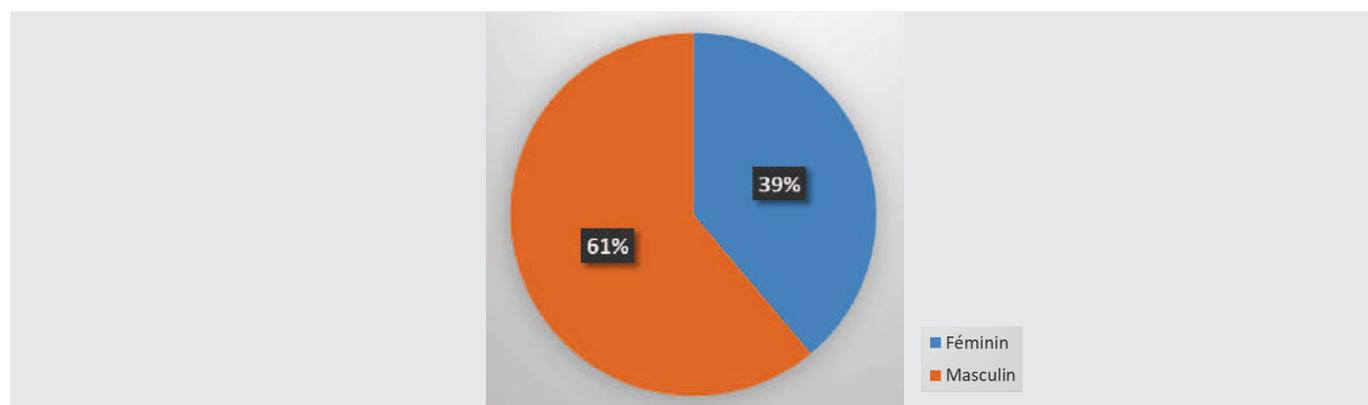
Institut Médico-Educatif de Felletin

D'une capacité de 60 places réparties entre 37 pensionnaires et 23 demi-pensionnaires, l'IME de Felletin a eu un taux d'occupation de 90% en 2020 avec la présence de 34 pensionnaires et 20 demi-pensionnaires. Aucune demande d'admission n'a pas été pourvue.

ÂGE DES JEUNES PRÉSENTS À L'IME DE FELLETIN EN 2020



RÉPARTITION DES JEUNES PRÉSENTS À L'IME DE FELLETIN EN 2020 PAR SEXE



CANTON D'HABITATION DES JEUNES PRÉSENTS À L'IME

	TOTAL	%
Canton AHUN	1	1,85
Canton AUBUSSON	11	20,37
Canton AUZANCES	6	11,11
Canton BONNAT	1	1,85
Canton BOURGANEUF	2	3,70
Canton BOUSSAC	2	3,70
Canton DUN-LE-PALESTEL	0	0,00
Canton EVAUX-LES-BAINS	5	9,26
Canton FELLETIN	5	9,26
Canton GOUZON	0	0,00
Canton LE GRAND-BOURG	2	3,70
Canton GUÉRET 1 et 2	0	0,00
Canton SAINT-VAURY	0	0,00
Canton LA SOUTERRAINE	1	1,85
Autre département	18	33,33
Détail autres départements	7 HAUTE-VIENNE 11 CORRÈZE	54

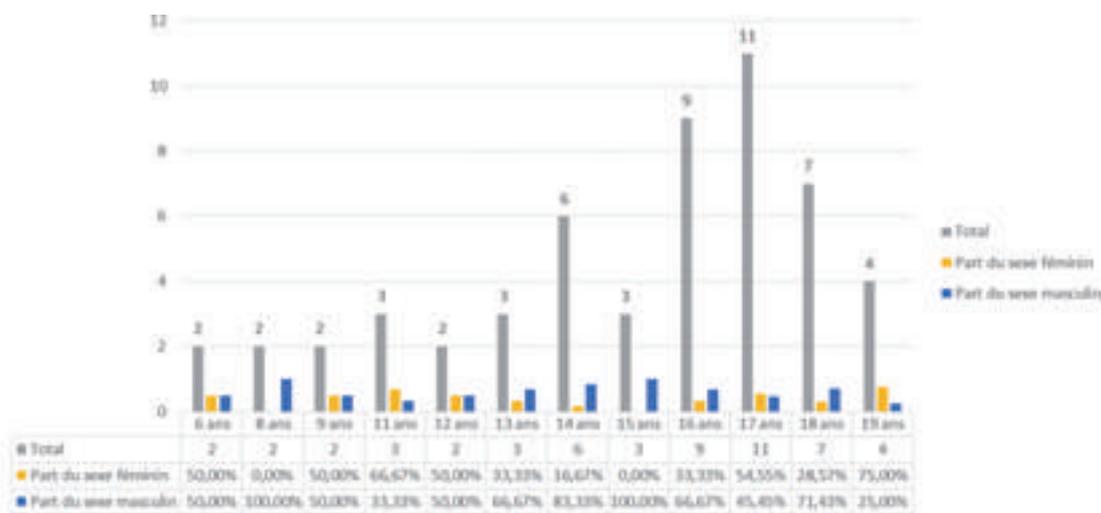
PERSONNEL PRÉSENT À L'IME

	TOTAL	%
Encadrement des enfants	35	68,63
Administratif	5	9,80
Technique	11	21,57
TOTAL	51	

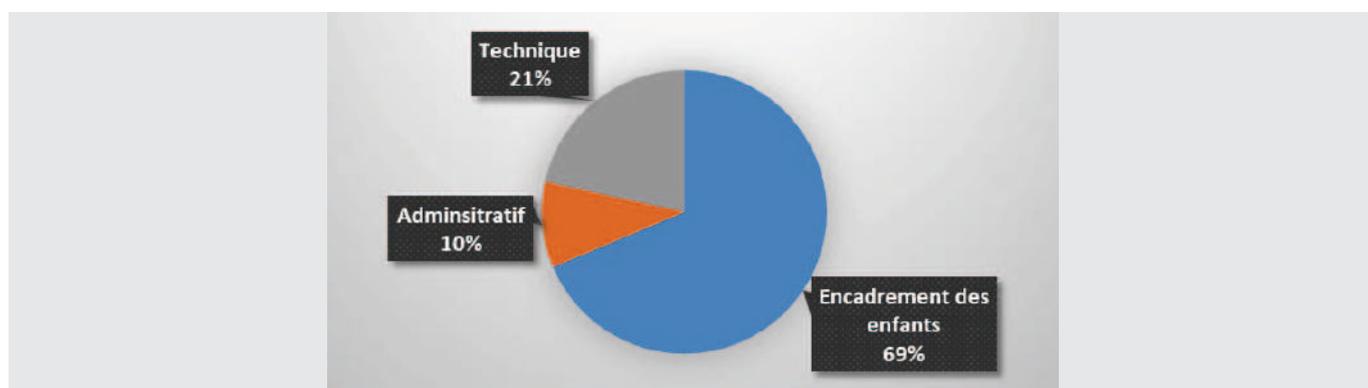
Institut Médico-Educatif Denis Forestier L'Échange - La Souterraine

D'une capacité de 60 places réparties entre 37 pensionnaires et 23 demi-pensionnaires, l'IME de La Souterraine a eu un taux d'occupation de 90% en 2020 avec la présence de 34 pensionnaires et 20 demi-pensionnaires. Aucune demande d'admission n'a pas été pourvue.

RÉPARTITION DES ENFANTS PRÉSENTS À L'IME DE LA SOUTERRAINE EN 2020 PAR ÂGE ET PAR SEXE



PERSONNEL DE L'IME DE LA SOUTERRAINE EN 2020



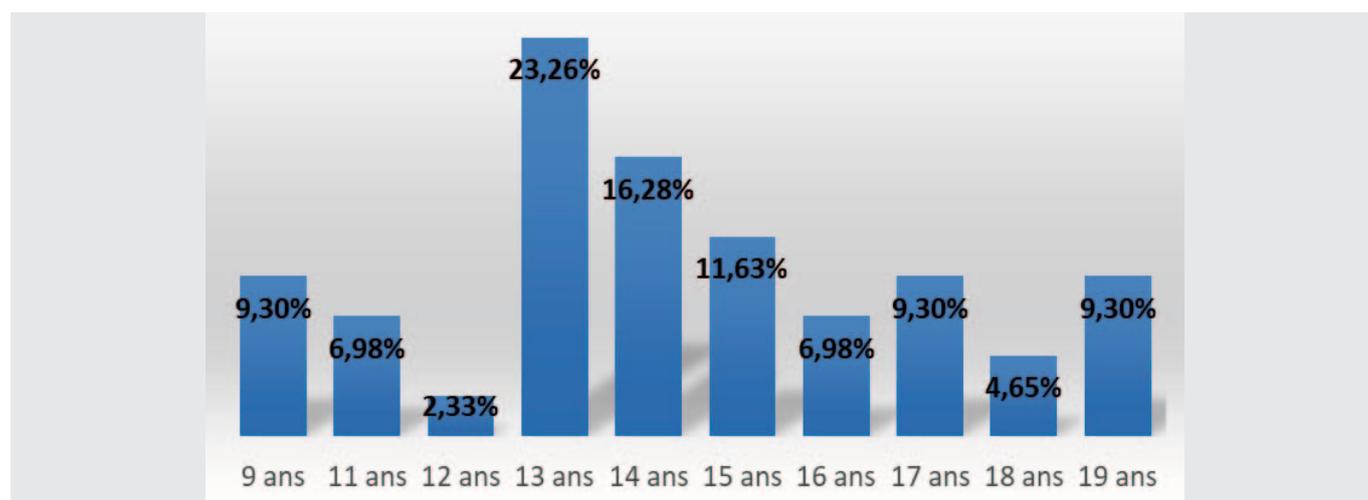
Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Le Petit Prince - Evaux-les-Bains

Unique DITEP présent dans le département de la Creuse, il a une capacité de 43 places actuellement occupées par une population masculine répartie entre 20 places de pensionnaires, 19 places de demi-pensionnaires et 4 places ambulatoires de type SESSAD.

- 44 places ont été occupées sur l'année 2020
- 6 demandes (2 pensionnaires et 4 demi-pensionnaires) n'ont pas pu être pourvues

Le délai moyen d'attente pour avoir une place est de 10 mois.

ÂGE DES JEUNES PRÉSENTS À L'ITEP EN 2020

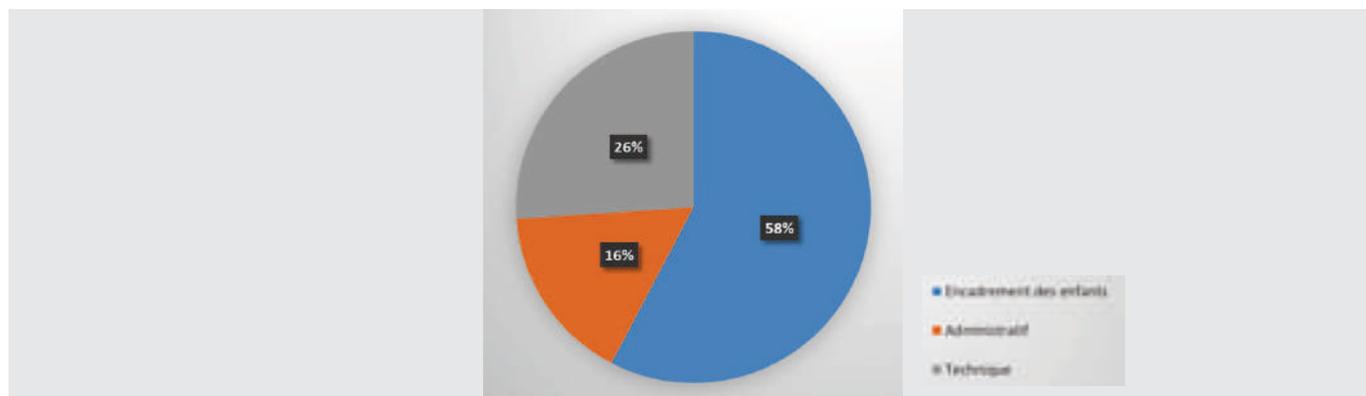


CANTON D'HABITATION DES JEUNES PRÉSENTS À L'ITEP

Canton	%
Canton AHUN	0,00
Canton AUBUSSON	18,18
Canton AUZANCES	2,27
Canton BONNAT	9,09
Canton BOURGANEUF	4,55
Canton BOUSSAC	0,00
Canton DUN-LE-PALESTEL	2,27
Canton EVAUX-LES-BAINS	6,82
Canton FELLETIN	0,00
Canton GOUZON	9,09
Canton LE GRAND-BOURG	4,55
Canton GUÉRET 1 et 2	20,45
Canton SAINT-VAURY	4,55
Canton LA SOUTERRAINE	9,09
Autre département : enfants ASE placés dans le département de la Creuse	9,09

30,7 ETP travaillent à l'ITEP et 58% des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.

PERSONNEL DE L'ITEP D'EVAX-LES-BAINS



ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS DE LA CREUSE (APAJH 23) - PÔLE ENFANCE

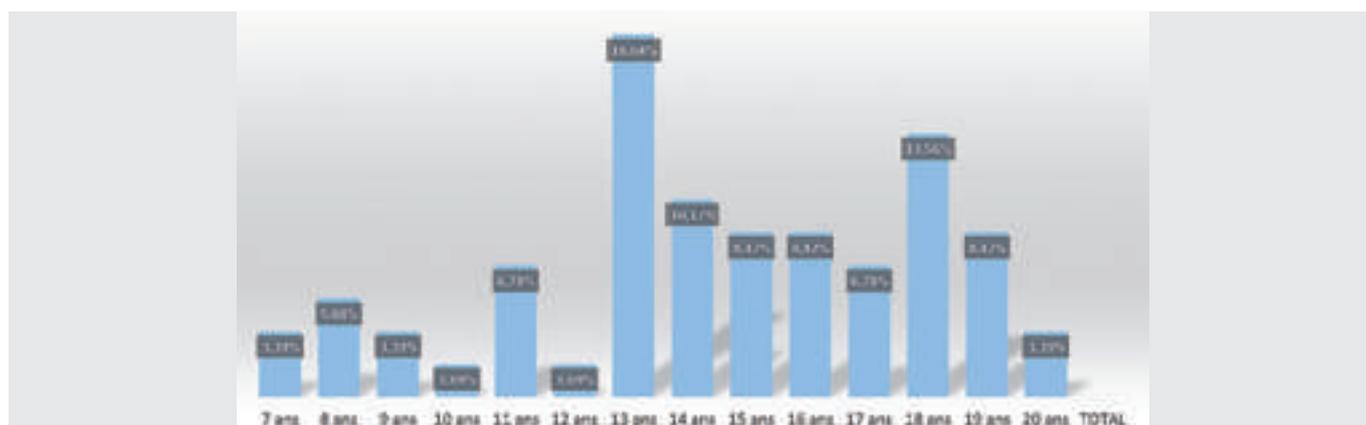
Le pôle enfance de l'association APAJH 23 accueille et accompagne des enfants en situation de handicap au sein de 2 IME et 3 SESSAD.

L'Institut Médico-Educatif de Grancher à Guéret

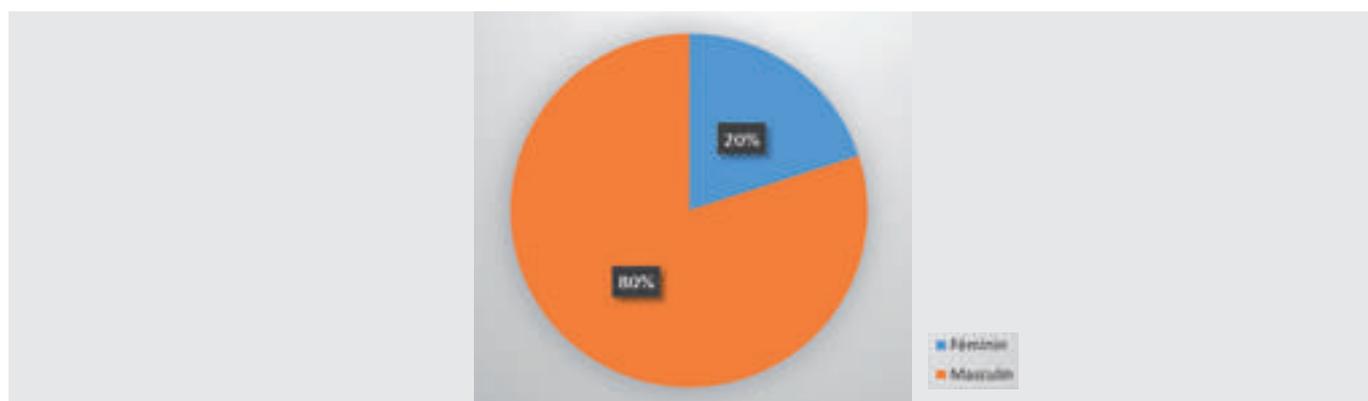
D'une capacité de 67 places réparties entre 48 pensionnaires et 19 demi-pensionnaires, l'IME de Grancher a eu un taux d'occupation de 100% en 2020.

27 demandes d'accueil de pensionnaires (soit 53,25% de la capacité de l'établissement) et 32 demandes d'accueil de demi-pensionnaires (soit 168,42% de la capacité de l'établissement) n'ont pas pu avoir de réponse positive en 2020.

RÉPARTITION DES ENFANTS PRÉSENTS EN 2020 À L'IME DE GRANCHER PAR ÂGE



RÉPARTITION DES ENFANTS PRÉSENTS À L'IME DE GRANCHER EN 2020 PAR SEXE

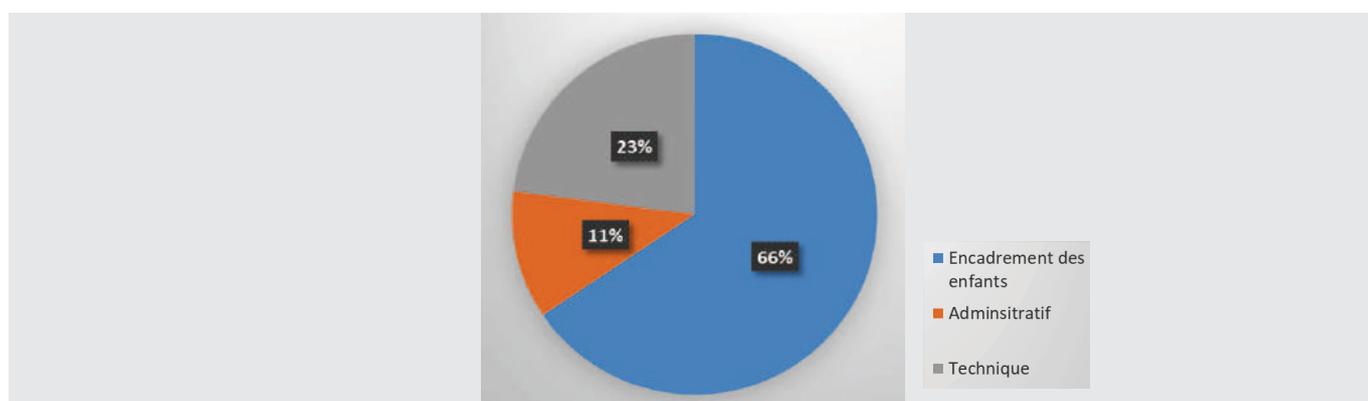


CANTON D'HABITATION DES JEUNES PRÉSENTS À L'IME

Canton	%
Canton AHUN	6,78
Canton AUBUSSON	5,08
Canton AUZANCES	1,69
Canton BONNAT	5,08
Canton BOURGANEUF	10,17
Canton BOUSSAC	1,69
Canton DUN-LE-PALESTEL	1,69
Canton EVAUX-LES-BAINS	3,39
Canton FELLETIN	0,00
Canton GOUZON	6,78
Canton LE GRAND-BOURG	6,78
Canton GUÉRET 1 et 2	30,51
Canton SAINT-VAURY	3,39
Canton LA SOUTERRAINE	8,47
Autre département : Haute-Vienne	8,47

61 ETP travaillent à l'IME et 66% des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.

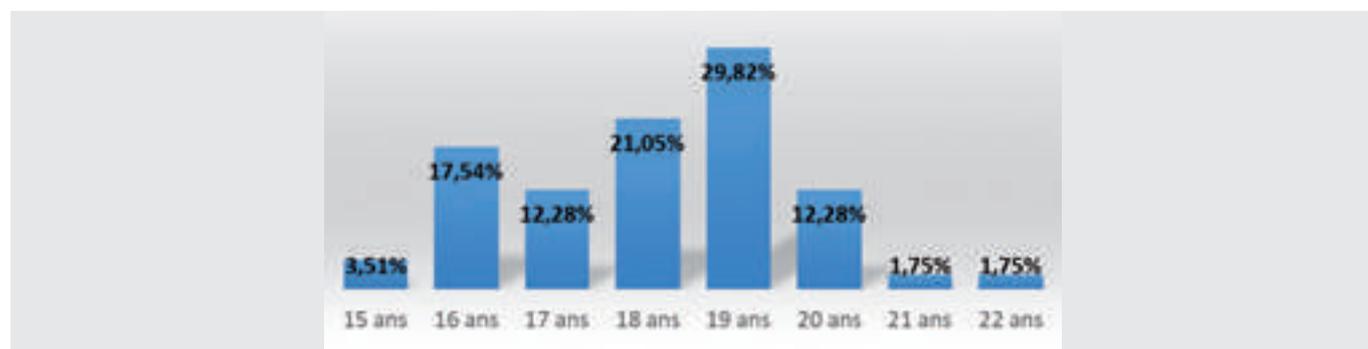
PERSONNEL DE L'IME DE GRANCHER



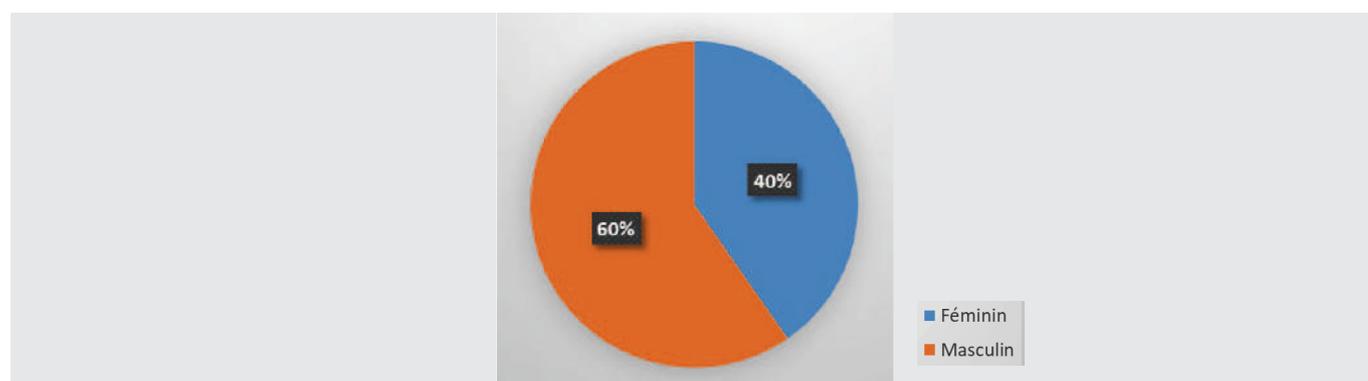
L'Institut Médico-Educatif de La Ribe au Grand-Bourg

L'IME de La Ribe a une capacité de 50 places réparties entre 45 pensionnaires et 5 demi-pensionnaires. Il n'y a pas de délai d'attente pour avoir une place au sein de l'établissement. Toutes les demandes d'accueil ont pu être pourvues.

ÂGE DES JEUNES PRÉSENTS EN 2020 À L'IME DE LA RIBE



RÉPARTITION DES JEUNES PRÉSENTS À L'IME DE LA RIBE PAR SEXE



CANTON D'HABITATION DES JEUNES PRÉSENTS À L'IME

Canton	%
Canton AHUN	5,66
Canton AUBUSSON	5,66
Canton AUZANCES	0,00
Canton BONNAT	3,77
Canton BOURGANEUF	1,89
Canton BOUSSAC	3,77
Canton DUN-LE-PALESTEL	9,43
Canton EVAUX-LES-BAINS	5,66
Canton FELLETIN	1,89
Canton GOUZON	3,77
Canton LE GRAND-BOURG	3,77
Canton GUÉRET 1 et 2	28,30
Canton SAINT-VAURY	3,77
Canton LA SOUTERRAINE	1,89
Autres départements : Haute-Vienne et Indre	20,75

26,25 ETP travaillent à l'IME et 80% des ETP sont consacrés à l'encadrement des jeunes.

SESSAD Déficiants Auditifs et Troubles spécifiques du Langage

Le SESSAD Déficiants Auditifs et Troubles Spécifiques du Langage APAJH 23 est un service médico-social qui accompagne de par son agrément, **13 enfants âgés de 0 à 20 ans, ayant une déficience auditive et des jeunes ayant des troubles spécifiques du langage écrit et oral** : dysphasie et dyslexie, domiciliés et scolarisés (ou non scolarisés) sur le département de la Creuse, ayant une notification de la MDPH de la Creuse. L'accompagnement est formalisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) selon les besoins et les attentes des familles (ou représentants légaux) et des jeunes accompagnés. Le PPA, en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), fait l'objet d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire : éducatrice spécialisée, enseignant, psychologue si besoin. Le service peut établir des conventions auprès de professionnels exerçant en libéral : orthophonistes principalement.

L'équipe pluridisciplinaire du service intervient sur tous les lieux de scolarisation et de socialisation de l'enfant y compris au domicile familial si besoin. L'enfant est donc accompagné soit à l'école, soit dans les locaux du service, soit au domicile.

En 2020, 23 demandes n'ont pas pu être pourvues (soit 177% de la capacité du service). Le délai moyen d'attente pour l'obtention d'une place est 800 jours (plus de 2 ans).

CANTON D'HABITATION DES JEUNES

	%
Canton AHUN	0,00
Canton AUBUSSON	0,00
Canton AUZANCES	22,22
Canton BONNAT	0,00
Canton BOURGANEUF	22,22
Canton BOUSSAC	0,00
Canton DUN-LE-PALESTEL	0,00
Canton EVAUX-LES-BAINS	0,00
Canton FELLETIN	0,00
Canton GOUZON	0,00
Canton LE GRAND-BOURG	22,22
Canton GUÉRET 1 et 2	33,33
Canton SAINT-VAURY	0,00
Canton LA SOUTERRAINE	0,00

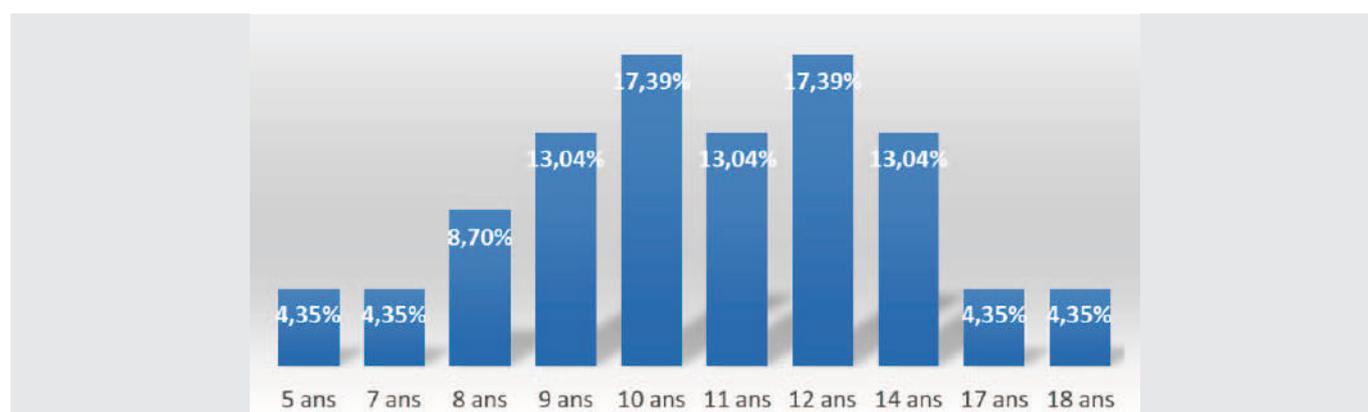
SESSAD Déficients intellectuels et troubles de la conduite et du comportement

Le SESSAD Déficients intellectuels et troubles de la conduite et du comportement APAJH 23 est un service médico-social qui accompagne, de par son agrément, **23 enfants âgés de 0 à 20 ans**, dont **18 ayant une déficience intellectuelle légère et 5 ayant des troubles de la conduite et du comportement**, domiciliés et scolarisés (ou non scolarisés) sur le département de la Creuse, ayant une notification de la MDPH de la Creuse. L'accompagnement est formalisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) selon les besoins et les attentes des familles (ou représentants légaux) et des jeunes accompagnés. Le PPA, en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), fait l'objet d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire : éducateurs spécialisés, psychomotricien, psychologue et si besoin avec convention auprès de professionnels exerçant en libéral : orthophonistes.

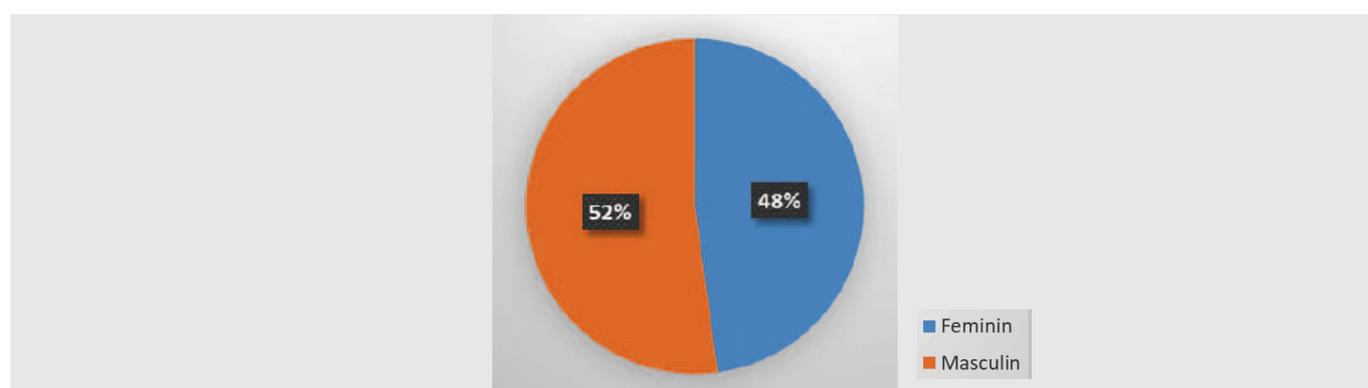
L'équipe pluridisciplinaire du service intervient sur tous les lieux de scolarisation et de socialisation de l'enfant y compris au domicile familial si besoin. L'enfant est donc accompagné soit à l'école, soit dans les locaux du service, soit au domicile.

En 2020, 21 demandes n'ont pas pu être pourvues (soit 91% de la capacité du service). Le délai moyen d'attente pour l'obtention d'une place est 600 jours (plus de 1,5 an).

ÂGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR LE SESSAD DI-TC EN 2020



SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR LE SESSAD DI-TC EN 2020



CANTON D'HABITATION DES JEUNES

	%
Canton AHUN	13,04
Canton AUBUSSON	0,00
Canton AUZANCES	0,00
Canton BONNAT	4,35
Canton BOURGANEUF	0,00
Canton BOUSSAC	0,00
Canton DUN-LE-PALESTEL	0,00
Canton EVAUX-LES-BAINS	0,00
Canton FELLETIN	0,00
Canton GOUZON	0,00
Canton LE GRAND-BOURG	0,00
Canton GUÉRET 1 et 2	60,87
Canton SAINT-VAURY	17,39
Canton LA SOUTERRAINE	4,35

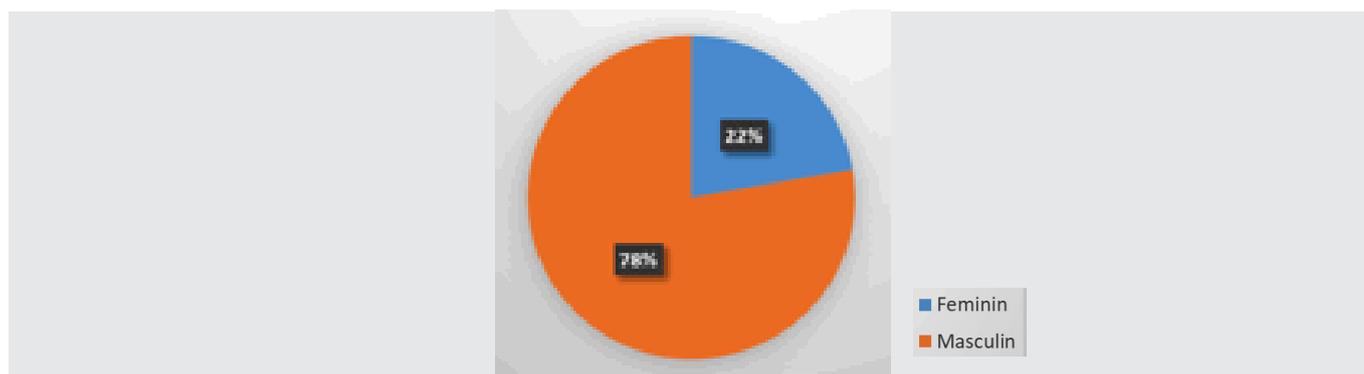
SESSAD Déficiants moteurs

Le SESSAD Déficiants Moteurs APAJH 23 est un service médico-social qui accompagne, de par son agrément, **17 enfants âgés de 0 à 20 ans, ayant une déficience motrice avec ou sans troubles associés**, domiciliés et scolarisés (ou non scolarisés) sur le département de la Creuse, ayant une notification de la MDPH de la Creuse. L'accompagnement est formalisé par un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) selon les besoins et les attentes des familles (ou représentants légaux) et des jeunes accompagnés. Le PPA en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) fait l'objet d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire : ergothérapeute, psychomotricienne, éducatrice spécialisée, psychologue et si besoin avec convention auprès de professionnels exerçant en libéral : orthophonistes, kinésithérapeutes, orthoptistes ...

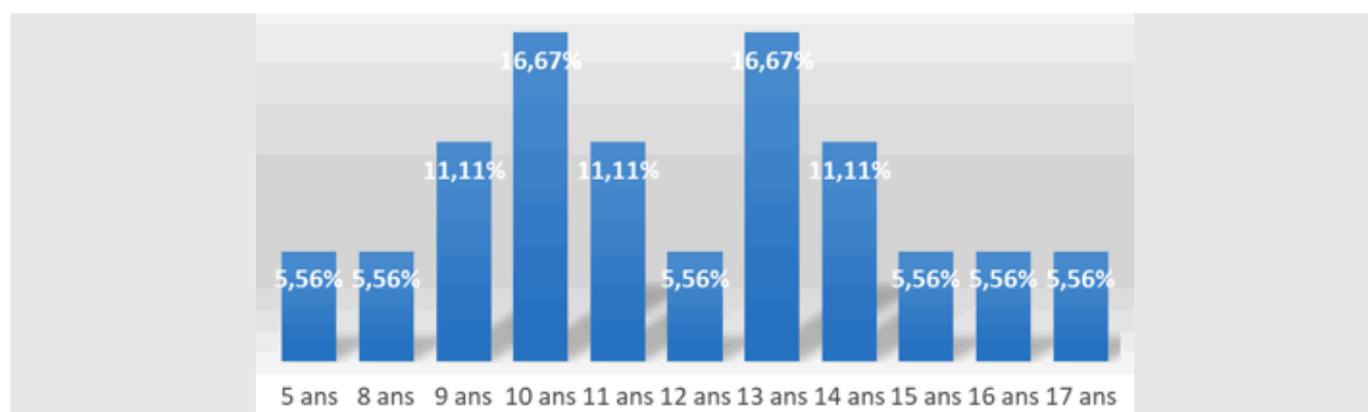
L'équipe pluridisciplinaire du service intervient sur tous les lieux de scolarisation et de socialisation de l'enfant y compris au domicile familial si besoin. L'enfant est donc accompagné soit à l'école, soit dans les locaux du service, soit au domicile.

En 2020, 2 demandes n'ont pas pu être pourvues. Le délai moyen d'attente pour l'obtention d'une place est de 730 jours (2 ans).

SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR LE SESSAD DM EN 2020



ÂGE DES ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR LE SESSAD DM EN 2020



CANTON D'HABITATION DES JEUNES

Canton	%
Canton AHUN	11,11
Canton AUBUSSON	11,11
Canton AUZANCES	5,56
Canton BONNAT	11,11
Canton BOURGANEUF	0,00
Canton BOUSSAC	5,56
Canton DUN-LE-PALESTEL	11,11
Canton EVAUX-LES-BAINS	5,56
Canton FELLETIN	5,56
Canton GOUZON	5,56
Canton LE GRAND-BOURG	0,00
Canton GUÉRET 1 et 2	22,22
Canton SAINT-VAURY	5,56
Canton LA SOUTERRAINE	0,00

L'AECJF et l'espace rencontre Mosaïque 23

Mosaïque 23 est un lieu neutre de rencontre parents/enfants qui permet de maintenir les liens des enfants avec l'un de leurs parents ou leur famille lorsque ceux-ci sont interrompus.

176 visites ont eu lieu en 2020 dont 65 sur décision de justice (36,93%) et 111 par choix des familles (63,07%).

36 familles et 49 enfants sont concernés par les visites.

Le Comité d'Accueil Creusois dans le cadre de l'accueil de mères isolées avec des enfants de moins de 3 ans

Le Conseil départemental a signé une convention avec le Comité d'Accueil Creusois afin que l'association prenne en charge l'accueil et l'hébergement des femmes enceintes ou des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans. 3 mères isolées âgées de moins de 35 ans ont été prises en charge en 2020 dans un appartement situé dans les locaux du CHRS.

7 enfants entre 0 et 12 ans sont concernés par cet accueil.

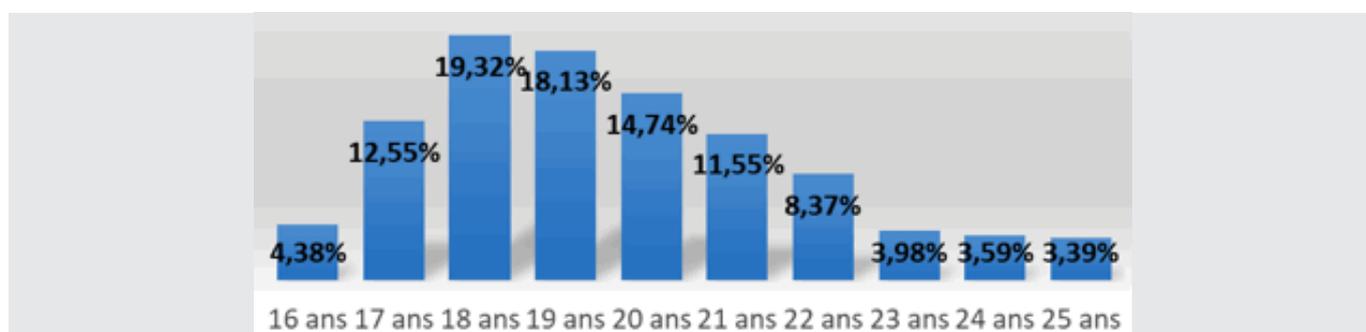
La durée moyenne de la prise en charge est de 68 jours.

La Mission Locale de la Creuse

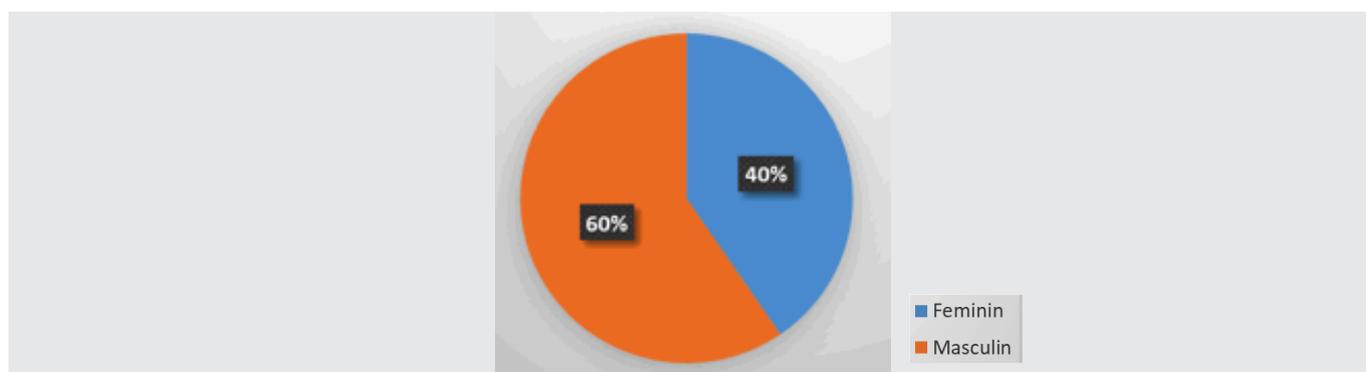
La Mission Locale assure une mission de service public de proximité pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Elle a suivi 1 377 jeunes en 2020. 36% de ces jeunes étaient accueillis pour la première fois.

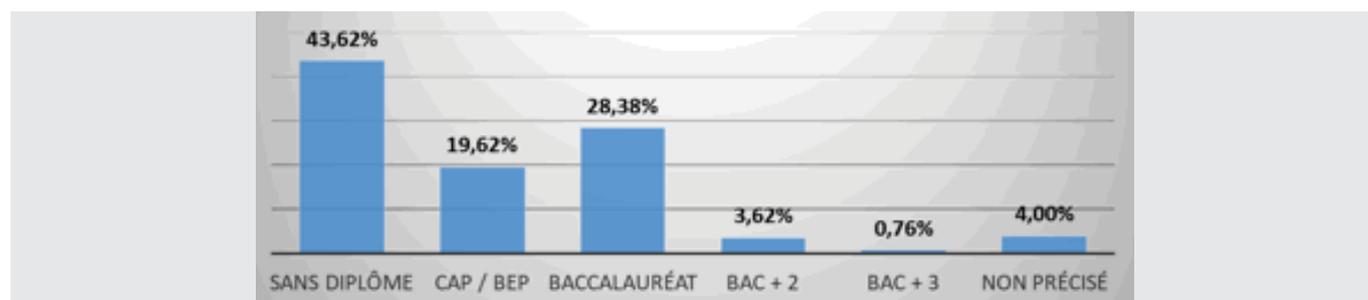
ÂGE DES JEUNES ACCUEILLIS POUR LA 1^{ÈRE} FOIS EN 2020 À LA MISSION LOCALE



SEXE DES JEUNES ACCUEILLIS POUR LA 1^{ÈRE} FOIS EN 2020 À LA MISSION LOCALE



NIVEAU D'ÉTUDES DES JEUNES SUIVIS EN 2020 À LA MISSION LOCALE



8 • LE DÉFENSEUR DES DROITS

Un questionnaire a été envoyé auprès du défenseur des droits. L'enjeu de ce questionnaire était de connaître notamment les réclamations réalisées sur le thème de la défense des droits des enfants et leur proportion par rapport aux autres thèmes.

Il n'y a pas eu de réponse. Un temps d'échange et de rencontre sera nécessaire pour les prochaines années afin d'expliquer le rôle, les enjeux et les besoins de l'OdPe.

IV.

Les ÉTABLISSEMENTS INTERVENANT dans le DOMAINE de la PROTECTION de l'ENFANCE

du département de la Creuse habilités par le Conseil départemental

- Le Département de la Creuse a habilité 12 ESMS en protection de l'enfance pour l'accueil de mineurs et majeurs de moins de 21 ans dans le cadre d'un contrat jeunes majeurs à hauteur de 118 places d'accueil
 - > 1 Foyer de l'enfance : le Centre Départemental Enfance Famille de 30 places
 - > 1 MECS : La Maison d'Enfants de Bosgenet de 22 places
 - > 10 Lieux de vie et d'accueil avec 66 places
- Une association est habilitée au titre de service d'actions éducatives pour l'exercice de 348 mesures : l'AECJF

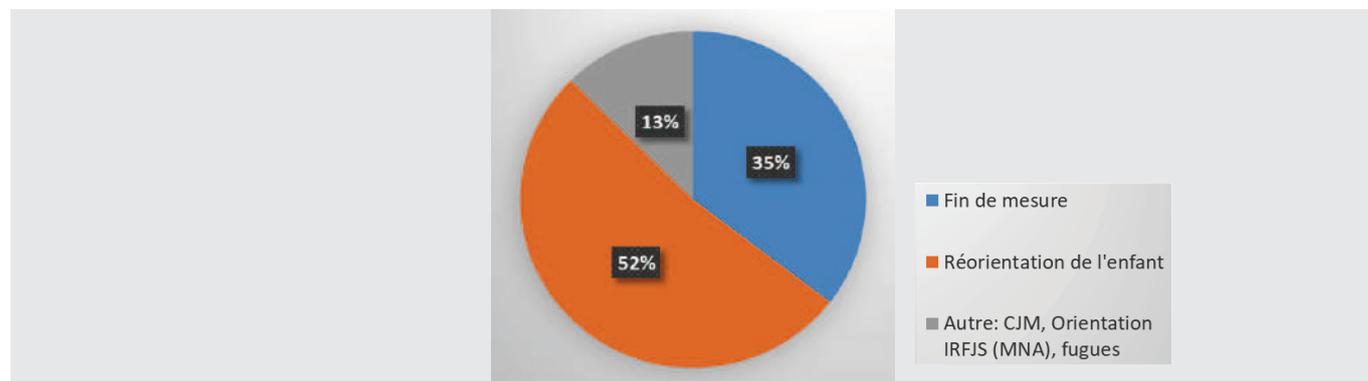
LE CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE

Le CDEF a une capacité de 30 places réparties en 3 unités pour un accueil de mineurs de 6 à 18 ans avec des missions d'accueil d'urgence, d'accueil, d'évaluation et de proposition d'orientations ainsi que de prise en charge éducative de longue durée répartie comme suit :

- 1- 12 places à la Cassine
- 2- 12 places à la Tchada
- 3- 6 places à la Vill'Ado (cette unité est indépendante des deux autres)

Il a accueilli 63 enfants sur l'année 2020, dont 62 suivis par l'ASE de la Creuse. Il y a eu 42 nouveaux enfants et 48 départs.

RAISONS DES DÉPARTS DU CDEF

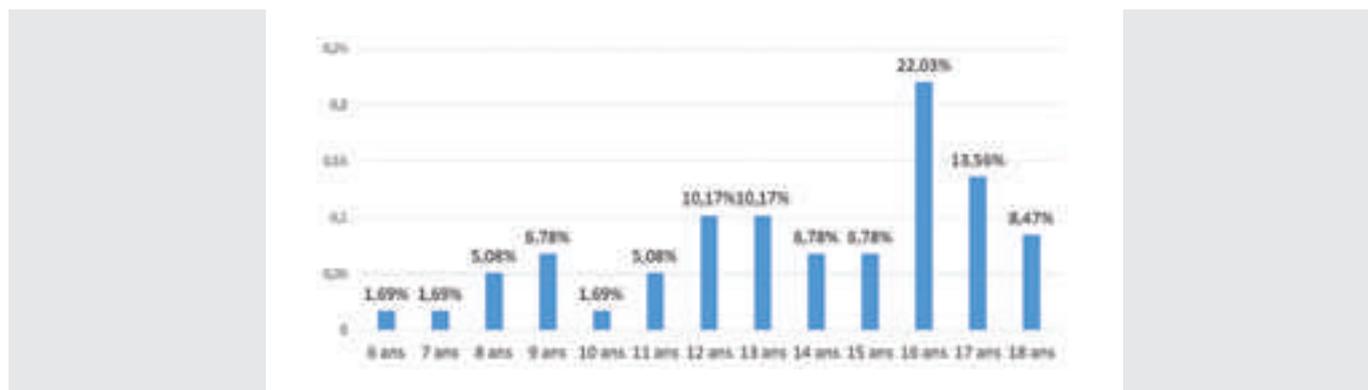


Le taux d'occupation pour l'année 2020 est de 81%.

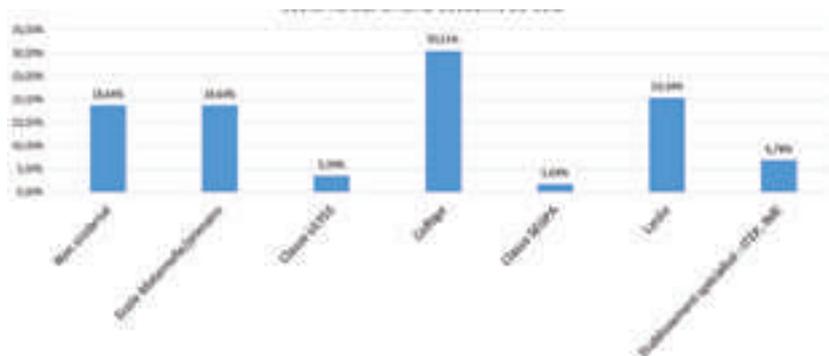
La durée moyenne de présence d'un jeune au sein de l'établissement est de 8 mois.

92% des accueils sont des placements judiciaires et 8% des placements administratifs.

ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS AU CDEF

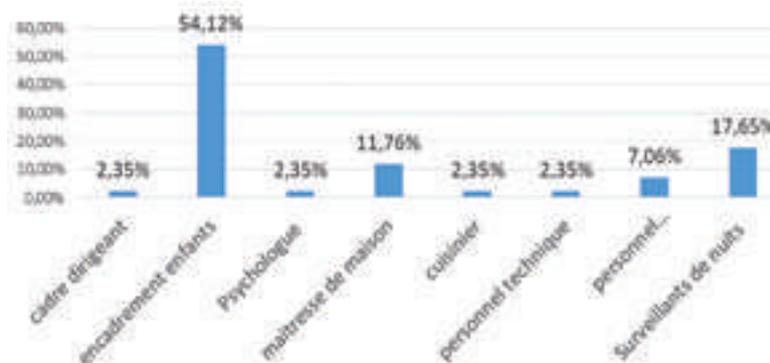


SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS AU CDEF

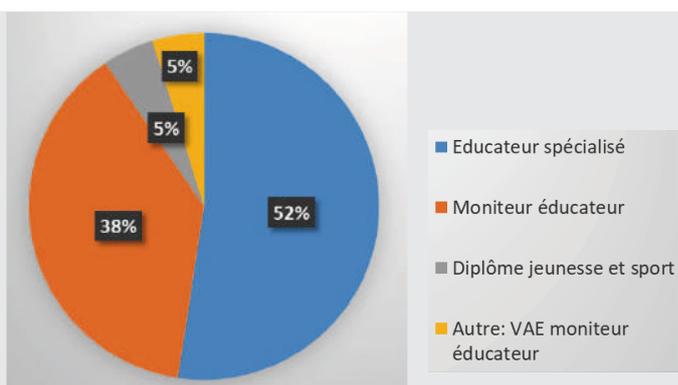


L'équipe professionnelle du CDEF est constituée de 42,5 ETP et composée à 54% d'encadrants pour les jeunes qui sont tous diplômés.

PERSONNELS CDEF



DIPLÔMES DES PERSONNELS ENCADRANT LES JEUNES



MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL DE BOSGENET

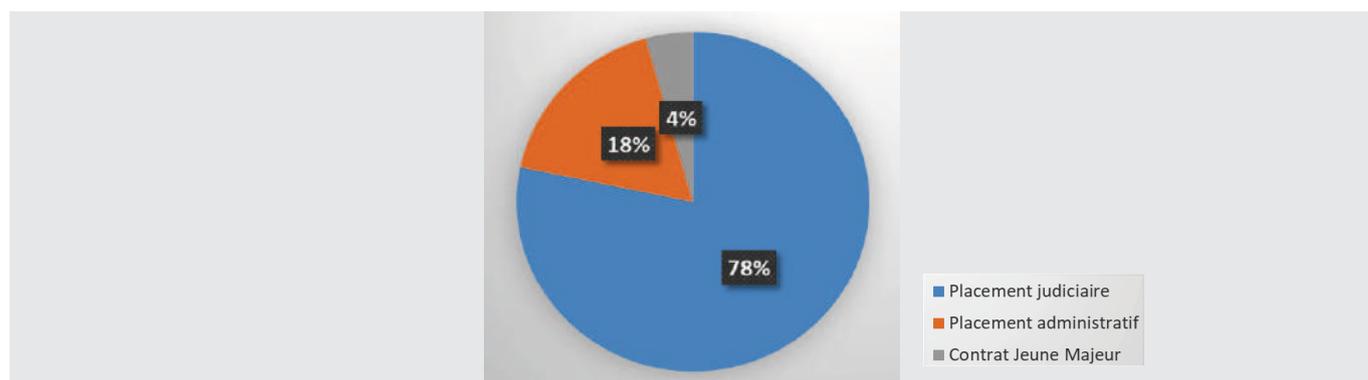
La Maison d'Enfants a une capacité de 22 places pour accueillir des enfants et adolescents bénéficiant d'une mesure ASE. Elle a accueilli 23 enfants en 2020 dont 18 suivis par l'ASE de la Creuse.

Il y a eu deux nouvelles arrivées en 2020 et 3 départs. Les départs sont dus à une fin de mesure de placement et à deux réorientations des enfants.

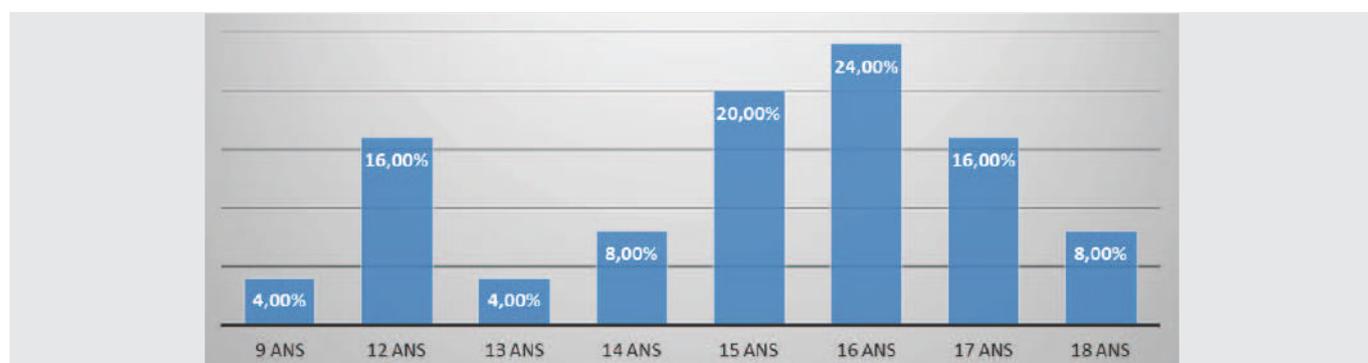
Le taux moyen d'occupation est de 99,05%.

Les enfants placés restent en moyenne 55 mois dans l'établissement.

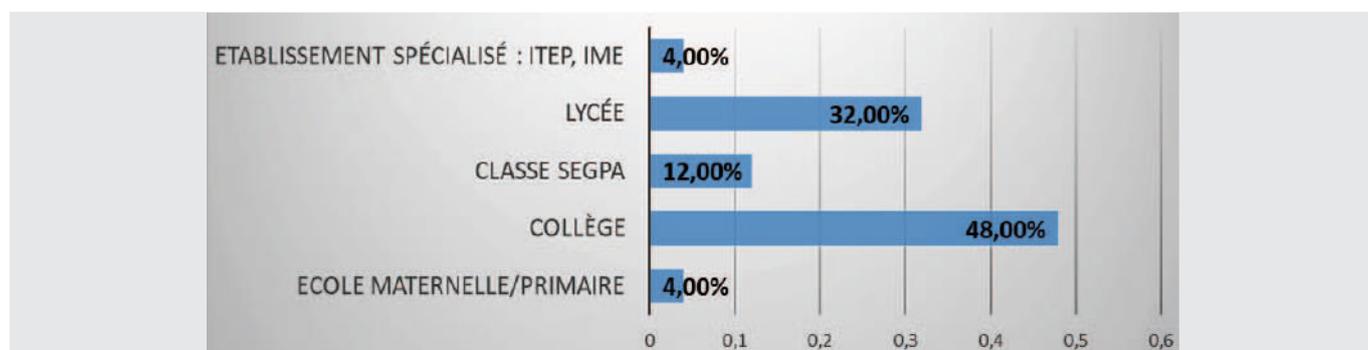
TYPE D'ACCUEIL À LA MECS DE BOSGENET EN 2020



ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS À LA MECS DE BOSGENET EN 2020

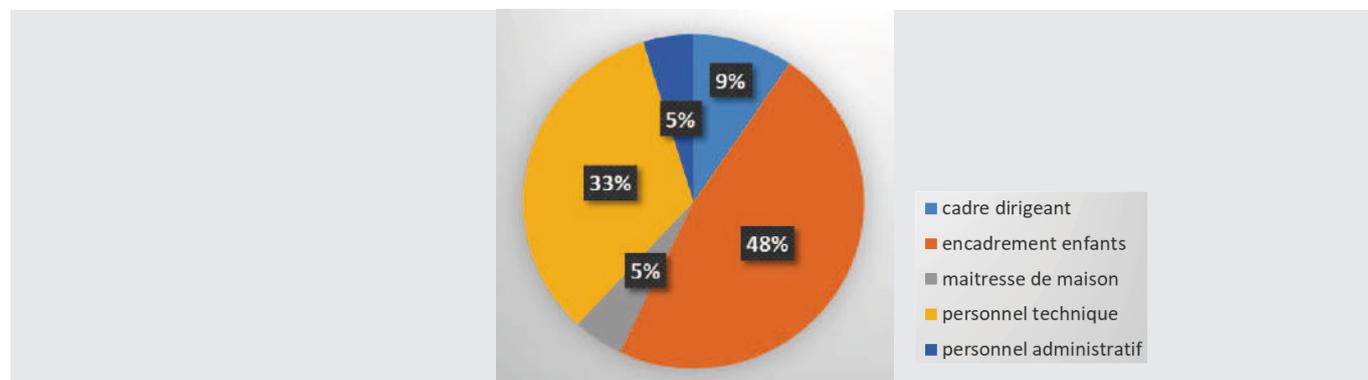


SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS À LA MECS DE BOSGENET EN 2020

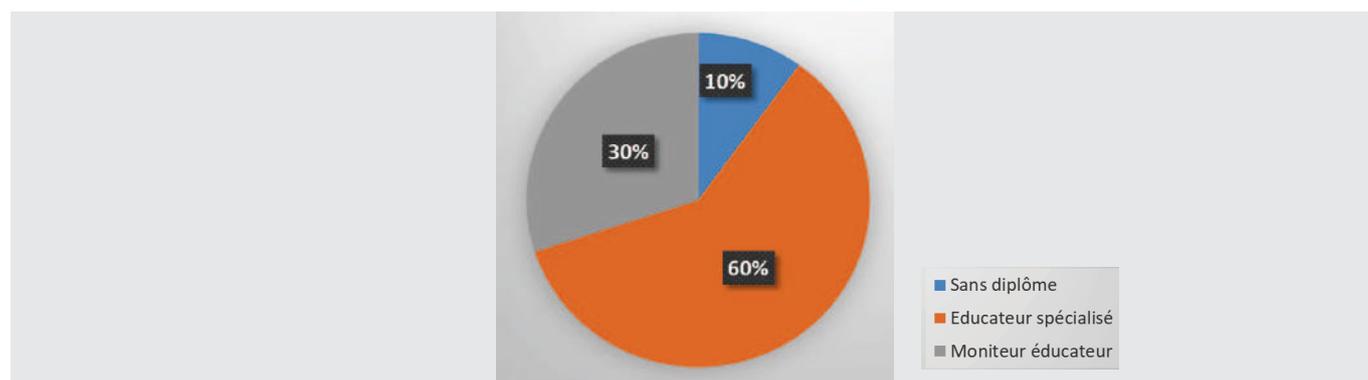


L'équipe professionnelle de la MECS est constituée de 21 ETP et composée à 48% d'encadrants pour les jeunes. 90% des encadrants ont un diplôme relatif à leur emploi. L'ancienneté moyenne du personnel est de 180 mois, soit 15 ans. Cela révèle une stabilité de l'équipe professionnelle.

PERSONNEL DE LA MECS DE BOSGENET



DIPLÔMES DES PERSONNELS ENCADRANT LES ENFANTS



LES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL HABILITÉS EN CREUSE

NOMS	COMMUNES	CAPACITÉ	PUBLICS ACCUEILLIS	DATE DE CRÉATION	VALIDITÉ HABILITATION
LA MAISON DES COUPERIES	BUSSIÈRE DUNOISE	5	Mineurs de 6 à 18 ans avec prolongation jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	21-02-2007	21-02-2022
LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL DON QUICHOTTE	BUSSIÈRE DUNOISE	10	Mineurs de 6 à 18 ans avec prolongation jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	21-02-2007	30-04-2023
LIEU DE VIE LE SOLEIL LEVANT	DOMEYROT	7	Mineurs de 0 à 18 ans et majeurs de moins de 21 ans dans le contrat d'un jeune majeur et une jeune mère accompagnée de son enfant	21-02-2007	21-02-2022
LIEU DE VIE LE DOMAINE DES CAURETS	LA CELLETTE	8	Mineurs de 6 à 18 ans, majeurs de moins de 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	14-10-2009	14-10-2024
LIEU DE VIE LA CROIX BLANCHE	LÉPAUD	9	Mineurs de 0 à 18 ans, majeurs de moins de 21 ans dans le contrat d'un jeune majeur	01-04-2008	05-08-2025
LIEU DE VIE LAVERGNE	SAINT-MARTIN-CHÂTEAU	8	Mineurs de 12 à 18 ans et majeurs de moins de 21 ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur	21-02-2007	12-02-2023
PARCOURS LE DOGNON	SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	4	Mineurs de 6 à 18 ans avec prolongation jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	21-02-2007	21-02-2022
LIEU DE VIE RELAIS MARCHOIS	SAINT-MÉDARD-LA ROCHETTE	7	Mineurs de 6 à 18 ans et de majeurs de moins de 21 ans dans le contrat d'un jeune majeur	25-06-2009	15-02-2025
LIEU DE VIE NAMASTÉ	SAINT-MOREIL	5	Mineurs de 5 à 18 ans et majeurs de moins de 21 ans dans le contrat d'un jeune majeur	29-10-2007	29-10-2022
LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL LA MAISON DU LAC	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	3	Mineurs de 6 à 18 ans avec prolongation jusqu'à 21 ans dans le cadre de contrat jeune majeur	19-01-2015	19-01-2030

BILAN DES LIEUX DE VIE AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE L'OdPe 23

Lieu de vie DOMAINE DES CAURETS

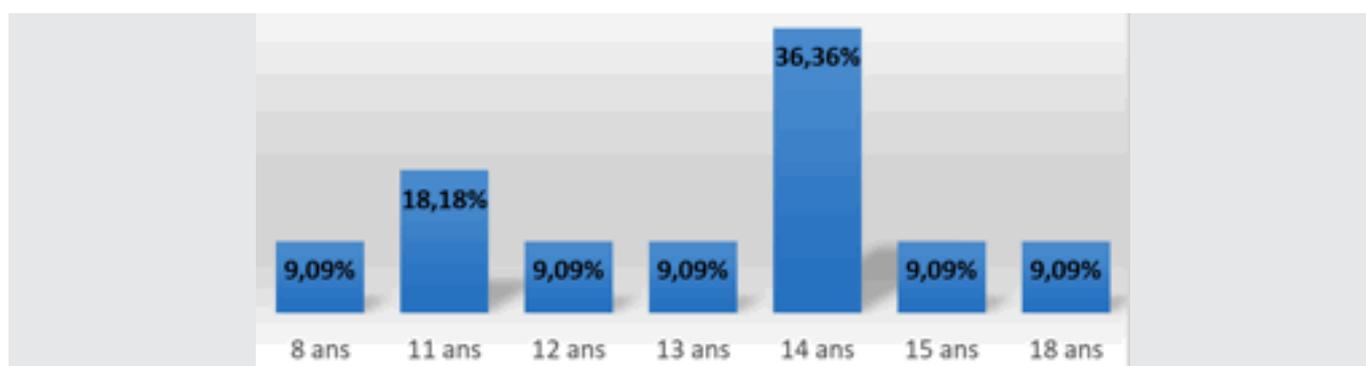
Ce LVA est habilité pour recevoir 8 jeunes. Il a un taux d'occupation de 100% pour l'année 2020. 2 enfants suivis par l'ASE de la Creuse ont été accueillis dans l'année.

Il y a eu 4 nouvelles arrivées et 4 départs. Ces départs sont dus à 3 réorientations et une signature d'un CJM dans un autre département.

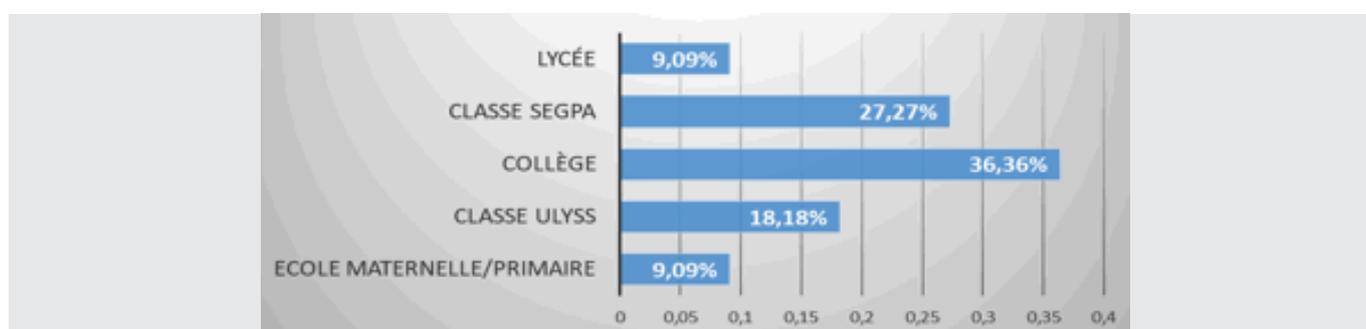
Le délai moyen entre un départ et une arrivée est de 7 jours.

L'accueil est composé à 100% de placements judiciaires.

ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS AU DOMAINE DES CAURETS EN 2020



SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS AU DOMAINE DES CAURETS EN 2020



L'équipe du LVA est composée de 7 ETP dont 71% sont consacrés à l'encadrement des enfants. 83% de ce personnel encadrant n'est pas diplômé.

L'ancienneté moyenne du personnel est de 24 mois, soit 2 ans.

Lieu de vie LAVERGNE

Ce LVA est habilité pour recevoir 8 jeunes. Il a bénéficié de 2 dérogations d'accueil pour l'année 2020 et a accueilli 11 jeunes dont 5 sont suivis par l'ASE de la Creuse.

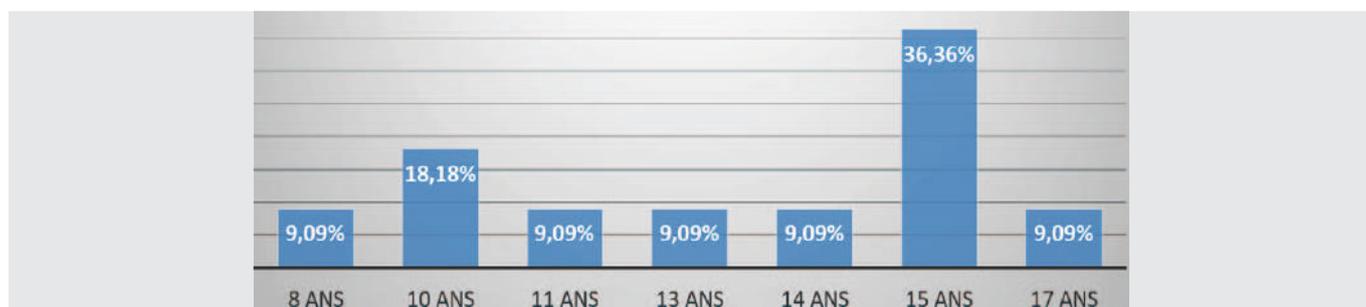
Il y a eu 3 nouvelles arrivées et 4 départs. Ces départs sont dus à 2 fins de mesures de placement, 1 réorientation d'un jeune et le départ d'un jeune majeur en ESAT pour son projet professionnel.

Il n'y a aucun délai entre le départ et l'arrivée d'un jeune au sein du LVA.

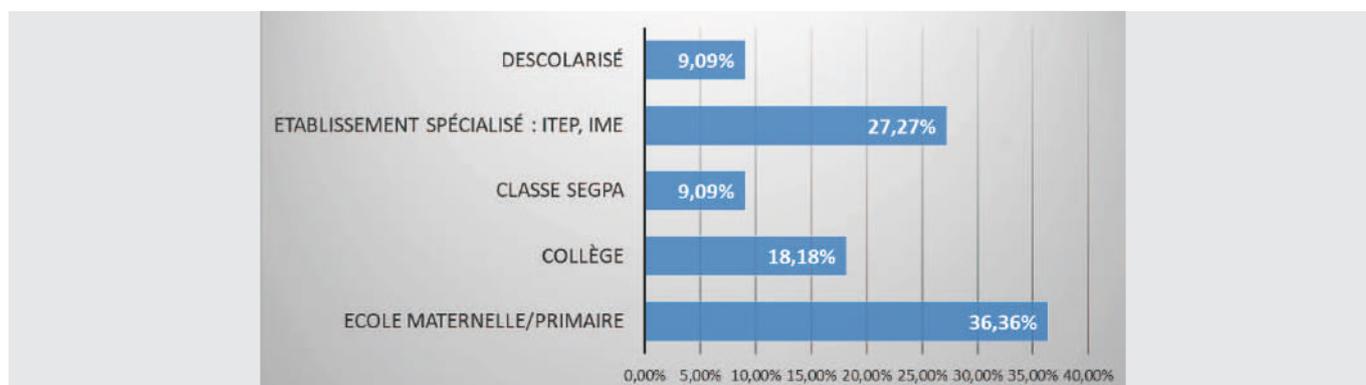
Le taux d'occupation était de 100% pour l'année 2020.

La moyenne de présence des jeunes est de 8 mois au sein du LVA.

ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS AU LVA LAVERGNE EN 2020

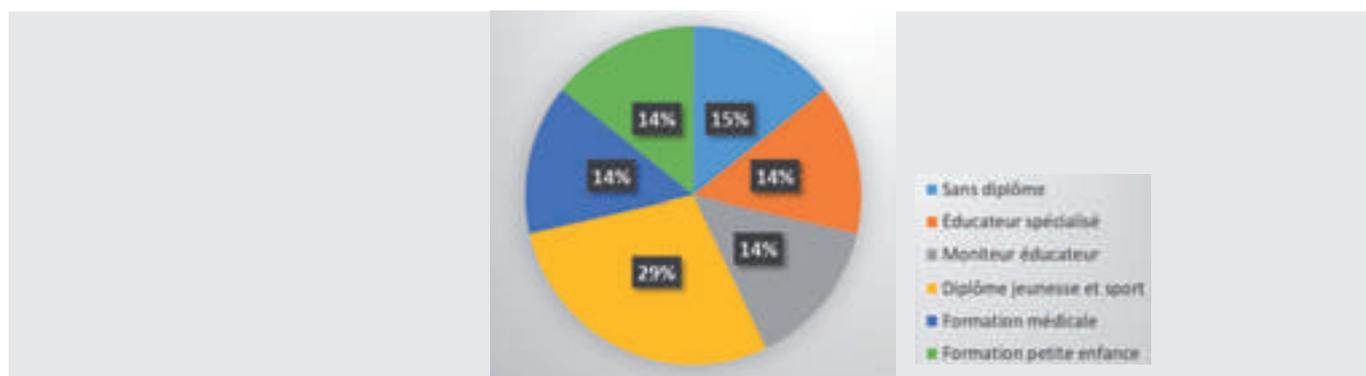


SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS AU LVA LAVERGNE EN 2020



L'équipe du LVA est composée de 7 ETP dont 57% sont consacrés à l'encadrement des enfants. L'ancienneté moyenne du personnel est de 48 mois, soit 4 ans.

FORMATION DU PERSONNEL DU LVA LAVERGNE



Lieu de vie LE SOLEIL LEVANT

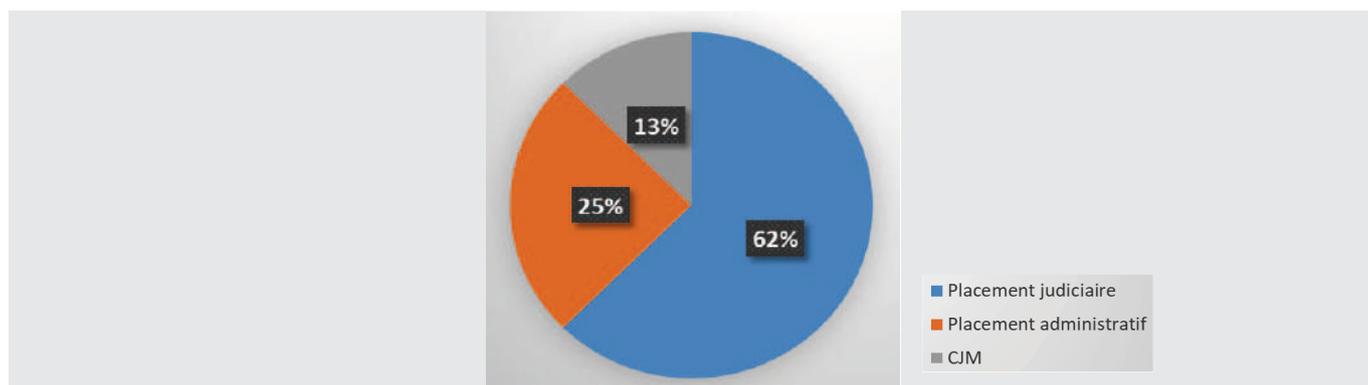
Ce LVA est habilité pour recevoir 7 jeunes. Il a bénéficié d'1 dérogation d'accueil pour l'année 2020 et a accueilli 8 jeunes dont 2 sont suivis par l'ASE de la Creuse.

Il y a eu 1 nouvelle arrivée et 1 départ dû à 1 fin de mesure de placement. Le délai moyen entre le départ et l'arrivée d'un jeune au sein du LVA est de 15 jours.

Le taux d'occupation est de 100% pour l'année 2020.

La moyenne de présence des jeunes est de 8 mois au sein du LVA.

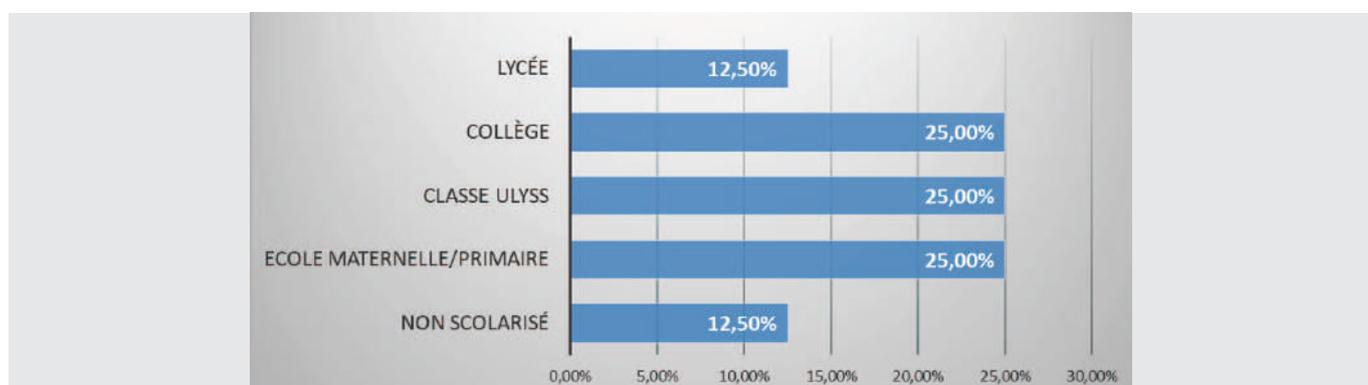
TYPE D'ACCUEIL AU SEIN DU LVA LE SOLEIL LEVANT



ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS AU LVA LE SOLEIL LEVANT EN 2020

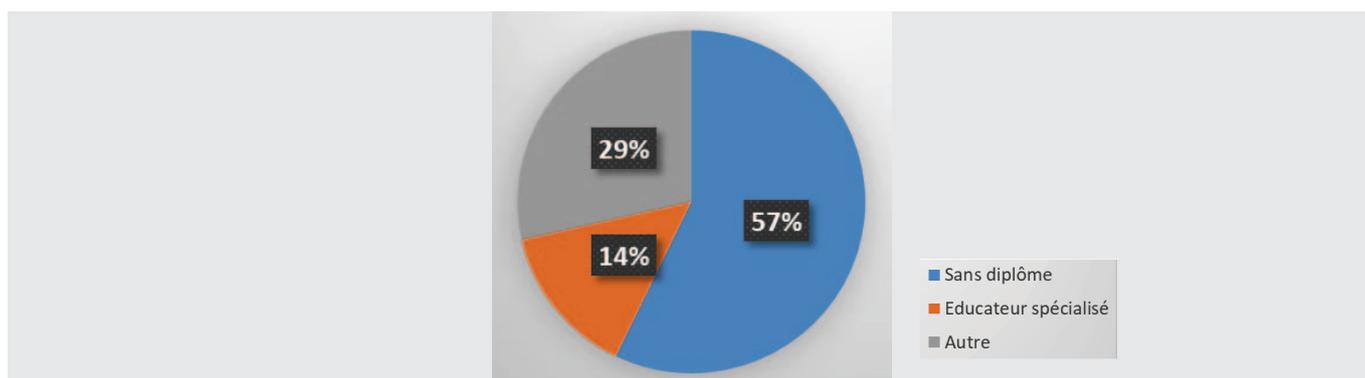


SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS AU LVA LE SOLEIL LEVANT EN 2020



L'équipe du LVA est composée de 7 ETP dont 71% sont consacrés à l'encadrement des enfants. L'ancienneté moyenne du personnel est de 24 mois, soit 2 ans.

DIPLÔME DU PERSONNEL DU LVA LE SOLEIL LEVANT



Lieu de vie NAMASTÉ

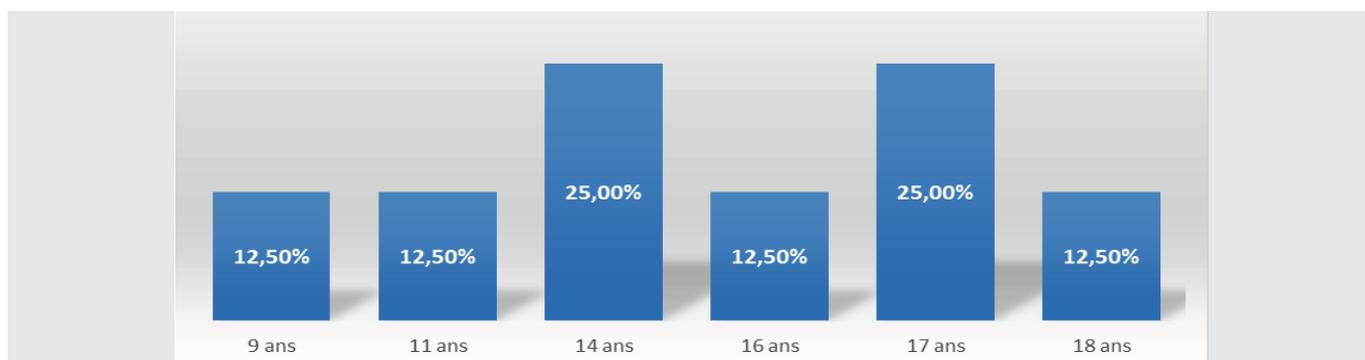
Ce LVA est habilité pour recevoir 5 jeunes. Il a accueilli 7 jeunes dont 2 sont suivis par l'ASE de la Creuse.

Il y a eu 4 nouvelles arrivées et 2 départs. Ces départs sont dus à 1 fin de mesure de placement et à 1 réorientation d'un jeune. Le délai moyen entre le départ et l'arrivée d'un jeune au sein du LVA est de 60 jours.

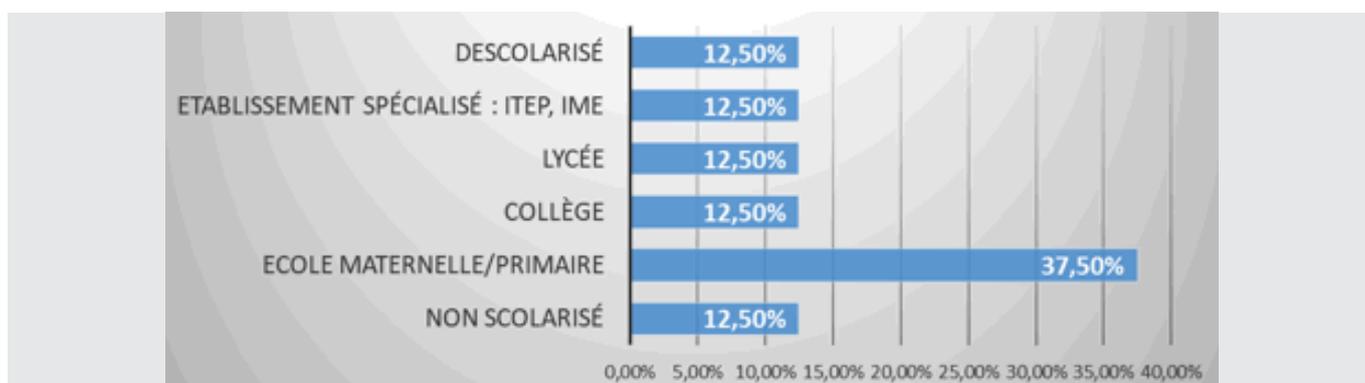
Le taux d'occupation était de 90% pour l'année 2020.

Le type d'accueil est à 86% judiciaire et 14% administratif.

ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS AU LVA NAMASTÉ EN 2020



SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS AU LVA NAMASTÉ EN 2020



L'analyse des données ci-dessus permet de dégager des premières analyses même si ces réponses ne sont pas exhaustives et ne prennent pas en compte la totalité des établissements :

- La présence des enfants suivis par l'ASE de la Creuse n'est pas majoritaire au sein des LVA contrairement au CDEF et à la MECS de Bosgenet
- Les différents taux d'occupation des établissements sont très importants, notamment pour les Lieux de Vie (entre 90% et 100%) et la MECS. Les délais d'attente entre un départ et une arrivée sont très courts
- Les LVA sont confrontés à un problème de recrutement mis en avant par la faible ancienneté de son personnel qui s'explique par un turn-over important et par la part importante du personnel non diplômé au sein des équipes.

AECJF

L'association est habilitée pour exercer des mesures d'AEMO et des MJAGBF.

MESURES D' ACTIONS ÉDUCATIVES EN MILIEU OUVERT

Nombre de mesures ayant débuté en 2020 : 185 (36,06% des mesures exercées sur l'année)

Nombre de mesures ayant pris fin en 2020 : 127 (24,76% des mesures exercées sur l'année)

Durée moyenne des mesures qui se sont terminées en 2020 : 22,28 mois

Répartition par sexe des enfants

Enfants suivis en 2020 : 513

- 259 garçons (50,49%)
- 254 filles (49,51%)

Enfants présents au 31/12/2019 : 328

- 159 garçons (48,48%)
- 169 filles (51,52%)

Enfants entrés en 2020 : 185

- 100 garçons (54,05%)
- 85 filles (45,95%)

Enfants présents au 31/12/2020 : 386

- 195 garçons (50,52%)
- 191 filles (49,48%)

ÂGE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31-12-2020

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	TOTAL
TOTAL	3	8	13	23	18	23	24	21	20	17	16	23	35	26	31	20	31	34	0	386
%	0,78	2,07	3,37	5,96	4,66	5,96	6,22	5,44	5,18	4,40	4,15	5,96	9,07	6,74	8,03	5,18	80,3	8,81	0,00	

Scolarité des enfants présents au 31-12-2020

- 88 enfants ont moins de 6 ans
- 233 enfants ont entre 6 et 16 ans :
 - > 6 sont non scolarisés
 - > 218 suivent une formation scolaire
 - > 9 suivent une formation professionnelle
- 65 enfants ont entre 16 et 18 ans :
 - > 23 suivent une formation scolaire
 - > 19 suivent une formation professionnelle
 - > 10 sont en apprentissage
 - > 13 sont sans travail et ne sont pas scolarisés

Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial

- Nombre de mesures MJAGBF suivies en 2020 : 52
- Nombre de mesures ayant débuté en 2020 : 10 (19,23% des mesures exercées sur l'année)
- Nombre de mesures ayant pris fin en 2020 : 13 (25,00% des mesures exercées sur l'année)
- Durée moyenne des mesures qui se sont terminées en 2020 : **34 mois**

Répartition par sexe des enfants présents au 31-12-2020

108 enfants pour 39 mesures :

- 49 garçons (45,37%)
- 59 filles (54,63%)

ÂGE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31-12-2020

	Moins d'1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	TOTAL
TOTAL	2	4	5	6	4	9	5	6	6	3	8	4	5	6	9	3	6	8	7	1	1	108
%	1,85	3,70	4,63	5,56	3,70	8,33	4,63	5,56	5,56	2,78	7,41	3,70	4,63	5,56	8,33	2,78	5,56	7,41	6,48	0,93	0,93	

CANTON D'HABITATION DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31-12-2020

	TOTAL	%
Canton AHUN	0	0,00
Canton AUBUSSON	10	9,26
Canton AUZANCES	2	1,85
Canton BONNAT	0	0,00
Canton BOURGANEUF	9	8,33
Canton BOUSSAC	2	1,85
Canton DUN-LE-PALESTEL	5	4,63
Canton EVAUX-LES-BAINS	4	3,70
Canton FELLETIN	2	1,85
Canton GOUZON	11	10,19
Canton LE GRAND-BOURG	0	0,00
Canton GUÉRET 1 et 2	23	21,30
Canton SAINT-VAURY	10	9,26
Canton LA SOUTERRAINE	30	27,78
TOTAL	108	

Scolarité des enfants présents au 31-12-2020

- 30 enfants ont moins de 6 ans
- 55 enfants ont entre 6 et 16 ans :
 - > 55 suivent une formation scolaire
- 23 enfants ont entre 16 et 18 ans
 - > 16 suivent une formation scolaire
 - > 1 suit une formation professionnelle
 - > 6 sont sans travail et ne sont pas scolarisés (mais inscrits à la Mission Locale)

Le Département de la Creuse a commencé, en 2020, l'évaluation des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance. Cette démarche, engagée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019-2022, a pour objectif de garantir la qualité de fonctionnement et de prise en charge des mineurs au sein de ces établissements.

L'ensemble des contrôles a été réalisé au cours du dernier trimestre 2020. Le choix fait par le Conseil départemental pour la première année a été de prendre des rendez-vous avec les établissements pour expliquer cette nouvelle démarche et ses enjeux. Il leur a été annoncé que les prochains contrôles seraient inopinés.

13 établissements ont été contrôlés :

- 10 Lieux de Vie et d'Accueil
- 1 Foyer de l'Enfance
- 1 Maison d'Enfants à Caractère Social
- 1 Service d'actions éducatives en milieu ouvert.

Sur l'ensemble des établissements, aucun élément n'est apparu pouvant remettre en question leur fonctionnement.

Cependant des mesures correctives ont été demandées avec des échéances à plus ou moins long terme.

Mesures à échéance immédiate :

- 77% des ESMS (10) doivent demander une consultation du Fichier des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou violentes (FIJAIS) pour leur personnel
- 54% des ESMS (7) doivent consulter le casier judiciaire pour leur personnel
- 2 établissements doivent rédiger une mise à jour de leur livret d'accueil et retravailler les procédures concernant les informations préoccupantes
- 1 demande a été faite pour rédiger un livret d'accueil à destination des parents, un règlement de fonctionnement et une fiche de procédure pour le nettoyage des locaux, pour établir une traçabilité des faits et événements, et permettre aux jeunes d'investir les lieux afin de créer un espace agréable à vivre.

Mesures à prévoir avant les contrôles de l'année suivante :

- 54% des ESMS (7) doivent réaliser leur évaluation externe et organiser la prévention incendie
- 38% des ESMS (5) doivent réaliser leur évaluation interne et mettre à jour leur projet d'établissement
- 2 établissements doivent travailler sur la mise en place d'un plan de formation pour le personnel et rédiger un document de délégation de signature
- 1 demande a été faite pour revoir l'habilitation de l'établissement, mettre en place un recueil des observations par les jeunes et revoir la procédure d'archivage de l'établissement.

Une recommandation a également été formulée pour la nomination d'un référent santé dans un établissement.



SUIVI de la MISE en ŒUVRE du SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

Issu d'un travail collaboratif entre les différents partenaires de la protection de l'enfance dans le département, le Schéma départemental de la Protection de l'Enfance 2021-2026 a été adopté par l'Assemblée départementale le 18 décembre 2020.

36 fiches actions ont été rédigées autour de 4 grands axes qui ont été définis afin de répondre aux enjeux du département :

- **AXE 1** : COOPÉRER ENSEMBLE POUR LES ENFANTS
- **AXE 2** : RENFORCER LA PRÉVENTION
- **AXE 3** : ACCUEILLIR ET PROTÉGER L'ENFANT
- **AXE 4** : SÉCURISER ET AIDER À L'AUTONOMIE DES ENFANTS

L'OdPe 23 suivra, dès le début de l'année 2021, la mise en œuvre des fiches action au travers de tableaux de suivi d'activité en lien avec le comité de pilotage du schéma.

AXE 1 - COOPÉRER ENSEMBLE POUR LES ENFANTS

NUMÉROS FICHE	INTITULÉS FICHE ACTION	PILOTES	MISE EN ŒUVRE	DATE DE MISE EN ŒUVRE SOUHAITÉE	ACTIONS À RÉALISER
1	Créer un Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance	CD23 > Responsable OdPe	CD23 > <ul style="list-style-type: none"> • DEFJ • Service communication • DUNSI • DRH /service formation 	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'OdPe • Création d'un comité d'usagers au sein des services départementaux • Création d'une page dédiée à l'OdPe sur le site internet du CD23
2	Elaborer le Plan Départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance	CD23 > Responsable ESMS ASE	CD23 > <ul style="list-style-type: none"> • DEFJ • DRH 	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du plan de contrôle annuel • Création de la grille d'évaluation des ESMS • Création d'un outil de suivi des ESMS
3	Mise en œuvre de la CDIP	CD23 > CDS ASE	CD23 > <ul style="list-style-type: none"> • DEFJ • ASE 	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de travail pluridisciplinaire • Elaboration d'un référentiel de qualification des IP • Rédaction du règlement de fonctionnement de la CDIP • Mise en œuvre de la CDIP • Communication du dispositif
4	Identifier toutes les actions et compétences possibles par territoire (soutien à la parentalité)	CD23 > Responsable OdPe	CD23 > PCS	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un répertoire de tous les acteurs intervenant en faveur des familles et des enfants • Créer des évènements • Mettre en place des outils de communication • Créer des enquêtes de satisfaction
5	Créer une culture commune des professionnels	CD23 > Directrice EJF DDCSP	Plan de formation dans le cadre de l'OdPe et des missions confiées au CD	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des partenaires du réseau sur la protection de l'enfance • Mise en place du plan de formation sur la protection de l'enfance • Mise en œuvre de la première rencontre annuelle sur la protection de l'enfance • Constitution du groupe de pratiques professionnelles sur la protection de l'enfance

ACTIONS
ENGAGÉES

DÉTAILS

RÉALISÉES

DATES DE MISE
EN ŒUVRE

RAISONS DE NON MISE
EN ŒUVRE DE L'ACTION

AXE 2 - RENFORCER LA PRÉVENTION

NUMÉROS FICHE	INTITULÉS FICHE ACTION	PILOTES	MISE EN ŒUVRE	DATE DE MISE EN ŒUVRE SOUHAITÉE	ACTIONS À RÉALISER
1	Création d'un réseau prévention	CD23 > Directrice EFJ + Responsable ESMS ARS	OdPe	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des partenaires intervenant dans le cadre de la prévention avec création d'un outil de partage de l'information • Mise en place du workshop pour les partenaires de la prévention • Mise en place du webinar pour permettre aux partenaires de la prévention de travailler ensemble sur des questions communes • Création du comité de suivi pour évaluer cette action • Création d'un questionnaire de satisfaction
2	Développer des coordinations locales	CD23 > Directrice ASP + 1 CDS UTAS	UTAS	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Création de commissions locales multi partenariales avec règlement de fonctionnement • Mise en place d'outils communs à l'ensemble des professionnels pour permettre un même traitement des informations préoccupantes (référentiel IP)
3	Définir un accompagnement des familles basé sur les besoins fondamentaux	CD23 > CDS ASE + Directrice ASP	PEP 23	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Benchmarks auprès d'autres départements qui ont instauré des pratiques d'accompagnement des familles sur les besoins fondamentaux • Mettre en place un réseau de partenaires travaillant sur l'accompagnement des familles • Plan d'action de déploiement de l'action "accompagnement des familles sur les besoins fondamentaux" • Création d'outils professionnels sur les besoins fondamentaux et l'accompagnement des familles • Mise en place d'un plan de formation sur les besoins fondamentaux et l'accompagnement des familles • Mise en place de rencontres parents professionnels (ex : café-parents)
4	Développer le parrainage	CD23 > CDS ASE UDAF	DEFJ	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du dispositif juridique et financier pour l'action de parrainage (permettre aux familles de trouver un relais auprès de familles marraines) • Mise en œuvre du dispositif parrainage pour les familles • Création de l'outil de communication à destination des familles

ACTIONS
ENGAGÉES

DÉTAILS

RÉALISÉES

DATES DE MISE
EN ŒUVRE

RAISONS DE NON MISE
EN ŒUVRE DE L'ACTION

AXE 2 - RENFORCER LA PRÉVENTION

NUMÉROS FICHE	INTITULÉS FICHE ACTION	PILOTES	MISE EN ŒUVRE	DATE DE MISE EN ŒUVRE SOUHAITÉE	ACTIONS À RÉALISER
5	Créer une maison des parents enfants	CD23 > Directrice ASP/ CAF	A mener en même temps que les actions relatives au développement d'une culture commune	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches préalables à la création d'une maison parents enfants : projets identiques, étude • Financements arrêtés pour la création d'une maison parents enfants • Mise en place d'un numéro de téléphone unique préalable à l'ouverture de la maison parents enfants pour informer les usagers • Ouverture de la maison parents enfants
6	Faciliter l'accès aux soins par la mobilité	CD23 > Direction de l'Insertion et du Logement ARS	CD23 > <ul style="list-style-type: none"> • PCS • ALEFPA 	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupement pour mettre en œuvre une solution de transport pour conduire les enfants à leurs RDV médicaux • Mise en œuvre opérationnelle du projet de transport des enfants pour leur RDV médicaux
7	Développer le champ d'intervention des TISF	CD23 > CDS ASE + CDS UTAS	<ul style="list-style-type: none"> • Participation TISF à leur fiche de poste • Validation et présentation aux UTAS • Information 	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de l'ensemble des situations en terme de prévention/anticipation de mesures judiciaires relatives au développement du champ d'intervention des TISF • Validation nouvelle fiche de poste TISF • Création de supports de travail à destination des TISF • Création d'une association des TISF • Recrutement de nouveaux TISF
8	Reconnaître des accueils séquentiels préventifs	CD23 > Responsable du réseau des Assistants Familiaux + Responsable Offre de service PE	CD23 > <ul style="list-style-type: none"> • PCS MDA et associations Centres sociaux	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des places et lieux sur le département • Mise en œuvre opérationnelle (avec un mode de fonctionnement validé et commun) • Communication auprès des parents du dispositif accueil séquentiel préventif • Création d'une enquête de satisfaction suite à l'utilisation du dispositif

ACTIONS ENGAGÉES	DÉTAILS	RÉALISÉES	DATES DE MISE EN ŒUVRE	RAISONS DE NON MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

AXE 3 - ACCUEILLIR ET PROTÉGER L'ENFANT

NUMÉROS FICHE	INTITULÉS FICHE ACTION	PILOTES	MISE EN ŒUVRE	DATE DE MISE EN ŒUVRE SOUHAITÉE	ACTIONS À RÉALISER
1	Créer les outils relatifs à l'accueil de l'enfant	CD23 > • Responsable SAAF • Association d'utilisateur (copilote)	CD23 > • CDS ASE • OdPe	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de travail avec des enfants pour le suivi du schéma ou pour de la concertation sur des projets de service • Création d'un livret d'accueil pour chaque enfant accueilli dans le service • Partage de l'information auprès des enfants et des familles sur leurs droits une fois arrivés dans les services de l'ASE
2	Conduire le projet de l'enfant à partir des besoins fondamentaux (Lien avec fiche 4.6)	CD23 > • CDS ASE • PEP 23 : Directrice	Construction de l'outil d'évaluation Diffusion et formation sur la grille Définition du processus avec des enfants	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une grille d'évaluation du PPE sur les besoins fondamentaux • Mise en place de formations sur les besoins fondamentaux • Définition des projets avec les enfants
3	Engager le parcours de l'enfant (Lien avec fiche 4-7)	CD23 > • CDS ASE • MDPH (copilote)	CD23 > • PCS/DEFJ	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une évaluation commune à l'ensemble des partenaires sur le projet de l'enfant • Créer une commission de l'enfance unique à solliciter par l'ensemble des partenaires
4	Élargir les possibilités de mesures AEMO	CD23 > CDS ASE + responsable SPAP Juge des Enfants	Par CD23 : DEFJ en lien avec le Juge des Enfants et le Substitut du Procureur	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à la définition des critères et du processus décisionnel des AEMO renforcées • Transmission de l'information sur les AEMO renforcées aux partenaires concernés • Mise en œuvre opérationnelle des AEMO renforcées
5	Créer le dispositif placement à domicile (Fiche fusionnée avec la fiche 4-2)	CD23 > Directrice EFJ Juge des Enfants	CD23 > PCS	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du projet de Placement à domicile • Lancement de l'Appel à projets pour le Placement à domicile • Mise en œuvre opérationnelle du Placement à domicile
6	Faire évoluer le CDE en centre parental	CD23 > • CDS ASE • CDE : directrice	CD23 > • PCS	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau projet d'établissement du CDE pour le faire évoluer en Centre parental • Validation de la faisabilité du projet de Centre parental (plan + investissement) • Ouverture du centre parental au CDE

ACTIONS ENGAGÉES	DÉTAILS	RÉALISÉES	DATES DE MISE EN ŒUVRE	RAISONS DE NON MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

AXE 3 - ACCUEILLIR ET PROTÉGER L'ENFANT

NUMÉROS FICHE	INTITULÉS FICHE ACTION	PILOTES	MISE EN ŒUVRE	DATE DE MISE EN ŒUVRE SOUHAITÉE	ACTIONS À RÉALISER
7	Créer un service familles relais	CD23 > Responsable réseau des assistants familiaux UDAF	CD23 > PCS	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du projet de création d'un service familles relais • Communication sur le projet de familles relais • Appel à candidatures pour la création d'un service familles relais • Mise en œuvre opérationnelle du service familles relais
8	Améliorer l'adéquation projet de l'assistant familial et projet de l'enfant	CD23 > Responsable réseau des assistants familiaux	CD23 > ASE	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil des projets des assistants familiaux • Création d'un répertoire commun actualisé pour permettre de mettre en adéquation le projet de l'assistant familial et de l'enfant
9	Soutenir l'accueil familial	CD23 > Responsable réseau des assistants familiaux	CD23 > <ul style="list-style-type: none"> • CDS ASE • Responsable assistants familiaux 	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme de formation pour les assistants familiaux • Mise en place d'un groupe de paroles et d'échanges pour les assistants familiaux • Mise en place d'un fonds commun de matériel pour les assistants familiaux (matériel informatique) • Communication sur les actions engagées auprès des assistants familiaux
10	Spécialiser des assistants familiaux (dont accueil thérapeutique)	CD23 > <ul style="list-style-type: none"> • CDS ASE + Responsable réseau des assistants familiaux 	CD23 > DEFJ	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des spécialités nécessaires aux différents accueils identifiés par les assistants familiaux • Identification des assistants familiaux volontaires pour une spécialisation • Mise en place de formations spécifiques auprès des assistants familiaux

ACTIONS ENGAGÉES	DÉTAILS	RÉALISÉES	DATES DE MISE EN ŒUVRE	RAISONS DE NON MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION
------------------	---------	-----------	------------------------	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

AXE 4 - SÉCURISER ET AIDER À L'AUTONOMIE DES ENFANTS

NUMÉROS FICHE	INTITULÉS FICHE ACTION	PILOTES	MISE EN ŒUVRE	DATE DE MISE EN ŒUVRE SOUHAITÉE	ACTIONS À RÉALISER
1	Veiller au respect du parcours de l'enfant	CD23 > • Directrice EFJ • ASP	Par CD23 > • PCS • CDE • Associations familiales	Après la création du parcours unique	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une commission post accueil • Mise en œuvre d'un réseau de partenaires autour du PPE • Formation des professionnels sur le PPE
2	Créer des réponses d'accueil de courte durée et séquentielles (Fiche fusionnée avec la fiche 3-5)	CD23 > CDS ASE Justice : JE	CD23 > • ASE • PJJ	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les réponses d'accueil de courte durée (référentiel à créer) • Mise en œuvre du PAD • Mise en œuvre du placement séquentiel
3	Créer des places d'accueil parents-enfants (Fusion avec fiche 3-6)	CD23 > • CDS ASE + Chef UTAS	CD23 > • PCS • CDE • Association familiale	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination du projet de création de places d'accueil parents enfants • Mise en œuvre des places d'accueil parents enfants • Mise en place de séjours vacances parents enfants • Mise en place d'une enquête de satisfaction pour les familles concernant le dispositif d'accueil parents enfants
4	Préparer le placement de l'enfant	CD23 > • Responsables SAAF	CD23 > PCS avec associations partenaires des UTAS	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du PPE
5	Poursuivre la mobilisation des ressources parentalité	CD23 > Responsables SAAF CAF	CD23 > ASE	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un lieu de ressources de proximité pour les parents • Toutes les ressources répondent aux besoins fondamentaux de l'enfant • Créer un questionnaire de satisfaction pour les parents sur les différentes ressources parentalité à leur disposition
6	Utiliser le PPE comme support du parcours unique de l'enfant (Lien avec fiche 3-2)	CD23 > • CDS ASE + Responsable SPAP	CD23 > ASE sur l'utilisation d'un outil simplifié UTAS	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Création du PPE
7	Créer une commission situations complexes (Lien avec fiche 3-3)	CD23 > Directrice EFJ DT PJJ Limousin	CD23 > PCS poursuite modalités COVID	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la commission des situations complexes

ACTIONS
ENGAGÉES

DÉTAILS

RÉALISÉES

DATES DE MISE
EN ŒUVRE

RAISONS DE NON MISE
EN ŒUVRE DE L'ACTION

AXE 4 - SÉCURISER ET AIDER À L'AUTONOMIE DES ENFANTS

NUMÉROS FICHE	INTITULÉS FICHE ACTION	PILOTES	MISE EN ŒUVRE	DATE DE MISE EN ŒUVRE SOUHAITÉE	ACTIONS À RÉALISER
8	Créer des ateliers collectifs autonomie	CD23 > Coordinatrice parcours ASE DIRECCTE	Chaque pilote à tour de rôle chaque année	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau de professionnels pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes • Mise en œuvre d'ateliers collectifs à destination des jeunes de l'ASE dès 16 ans • Organisation de soirées des métiers pour les jeunes • Création d'une enquête de satisfaction à destination des jeunes concernant les actions de professionnalisation
9	Accompagner l'évolution des pratiques des professionnels dans la parentalité (Lien avec fiche 1-4)	CD23 > Responsables SAAF CAF	CD23 > PCS	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation des professionnels sur les besoins fondamentaux et les questions de parentalité • Organisation des rencontres et d'échanges entre professionnels sur les questions de parentalité
10	Débuter le parcours autonomie du jeune dès 16 ans	CD23 > Coordinateur parcours ASE + CDS ASE	CD23 > <ul style="list-style-type: none"> • ASE • Service Communication 	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de l'entretien des 17 ans • Création d'un livret support pour les jeunes de 17 ans pour leur permettre d'identifier les aides et actions collectives existantes • Mise en oeuvre du projet autonomie pour les jeunes avant 18 ans
11	Favoriser la pair-aidance des jeunes	CD23 > Responsable SPAP Association ADEPAPE	CD23 > Cadre ASE avec un groupe de jeunes ASE Identification et actualisation Communication des informations lors des ateliers collectifs	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des partenaires pour mettre en oeuvre la pair-aidance dans un répertoire • Mise en place d'ateliers collectifs pour préparer la majorité du jeune • Mise en place d'une enquête de satisfaction des jeunes sur les actions d'accompagnement et de pair-aidance
12	Anticiper le volet financier dans le projet du jeune en amont	CD23 > Coordinateur parcours ASE + Responsable du réseau des Ass Fam	CD23 > Avec référents dans la préparation du contrat jeune majeur	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des personnes ressources pour aider les jeunes sur le volet financier • Documentation à destination des assistants familiaux et des jeunes sur le volet financier • Mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des jeunes sur les actions d'accompagnement
13	Faciliter la mobilité du jeune dans son projet autonomie	CD23 > Coordinateur parcours ASE DDCSPP	CD23 > En lien avec les actions suivies dans le schéma	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de permis de conduire pour faciliter la mobilité du jeune • Mise à disposition de véhicules pour faciliter l'insertion professionnelle du jeune

ACTIONS ENGAGÉES	DÉTAILS	RÉALISÉES	DATES DE MISE EN ŒUVRE	RAISONS DE NON MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION



OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

V.I.

BILAN ANNUEL
des FORMATIONS
CONTINUES
DÉLIVRÉES dans
le DÉPARTEMENT
et RECUEIL des
BESOINS pour les
ANNÉES FUTURES

Afin de répondre à cette mission de l'OdPe, un questionnaire a été réalisé à partir du « Référentiel méthodologique pour la mise en œuvre de la mission Formation des Observatoires départementaux de la protection de l'enfance » élaboré par l'ONPE. Dans les propositions de fiches bilans de l'ONPE, 4 grands thèmes de formation sont définis :

1 - L'évolution et la mise en perspective de la politique de protection de l'enfance en France, notamment au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant.

2 - La connaissance du dispositif de protection de l'enfance, de la prévention à la prise en charge, en particulier celle de son cadre juridique, de son organisation et de ses acteurs, de ses stratégies et de ses types d'intervention, ainsi que des partenariats auxquels il donne lieu.

3 - La connaissance de l'enfant et des situations familiales, notamment celle des étapes du développement de l'enfant et de ses troubles, de l'évolution des familles, des dysfonctionnements familiaux, des moyens de repérer et d'évaluer les situations d'enfants en danger ou risquant de l'être.

4 - Le positionnement professionnel : éthique, responsabilité, secret professionnel, partage d'information.

Le questionnaire a été envoyé à 142 adresses mails identifiées avec la demande de le rediffuser à tous les professionnels susceptibles d'être intéressés par la question de la formation continue. Le document a été ouvert 162 fois en 2 mois mais seulement 25 réponses ont été enregistrées.

Un groupe de travail sur la formation continue a été constitué par le comité technique étude le 20 septembre dernier. Les premières réflexions du groupe se sont tournées vers le lancement du projet de recherche formation action sur les besoins fondamentaux de l'enfant en Creuse par la CNAPE qui offrirait une première réponse à l'objectif 2021 de l'OdPe 23 sur la définition d'une culture commune autour des besoins fondamentaux de l'enfant.

Le groupe de travail a acté les analyses des réponses au questionnaire lors d'une réunion le 20 octobre 2020 et notamment, la répartition des demandes par thèmes.

1 . BILAN DE L'ANNÉE 2020

2 . BESOINS EN FORMATION
POUR LES ANNÉES FUTURES



1. BILAN DE L'ANNÉE 2020

THÈMES DES FORMATIONS	NOMBRE DE FORMATIONS RÉALISÉES	INTITULÉS DES FORMATIONS
1 L'évolution et la mise en perspective de la politique de la protection de l'enfance en France, notamment au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant	1	Fondamentaux de la traite des êtres humains
2 La connaissance du dispositif de protection de l'enfance, de la prévention à la prise en charge, en particulier celle de son cadre juridique, de son organisation, et de ses acteurs, de ses stratégies et des types d'intervention, ainsi que des partenariats auxquels il donne lieu	1	Loi de 2016
3 La connaissance de l'enfant et des situations familiales, notamment celle des étapes du développement de l'enfant et de ses troubles, de l'évolution des familles, des dysfonctionnements familiaux, des moyens de repérer et d'évaluer les situations d'enfants en danger ou risquant de l'être	5	Troubles psychiques : quel accompagnement au quotidien ?
		Danger psychologique chez l'adolescent
		Accompagnement de l'enfant placé
		Lien d'attachement x2
4 Le positionnement professionnel : éthique, responsabilité, secret professionnel, partage d'information	0	
5 Formations transversales	3	Diplôme d'Etat Assistant familial
		Formation des 60 heures des Assistants familiaux
		Sauveteur secouriste du travail
TOTAL	10	

THÉMATIQUES	PROFESSIONNELS CONCERNÉS	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	DURÉE DE LA FORMATION (HEURES)	LIEU DE FORMATION
	Personnel lieux de vie (Permanents, Maitresse de Maison)	3	10	DÉPARTEMENT
> juridique	Travailleur social	1	28	
> construction de la vie psychique > principale construction pathologique > organisation névrotique > troubles des conduites et de comportements > aménagement de la distance relationnelle	Personnel lieux de vie (Responsables, Employés)	2	35	HORS DÉPARTEMENT
> risque suicidaire	ASS - IDE	1	8	HORS DÉPARTEMENT
> de l'accueil au départ de l'enfant, les synthèses et les relations avec l'équipe pluridisciplinaire	Assistants familiaux	1	16	HORS DÉPARTEMENT
> lien d'attachement	ASS - ES	1	28	HORS DÉPARTEMENT
> information sur le métier : Métier d'Assistant familial, ses obligations, le secret professionnel et les rapports et échanges autorisés avec l'équipe pluridisciplinaire > enfants et placement > les divers intervenants juridiques et de l'ASE	Assistants familiaux	13	240	DÉPARTEMENT
> obligations sur le métier d'Assistant familial > présentation de toutes les institutions et les modes d'accueil de l'enfant	Assistants familiaux	10	60	DÉPARTEMENT
> santé et risques professionnels	Personnel LVA	1	14	DÉPARTEMENT
		33	439	

2 . BESOINS EN FORMATION POUR LES ANNÉES FUTURES

THÈME GÉNÉRAL	PRIORITÉ	BESOIN EN FORMATION
<p>1 L'évolution et la mise en perspective de la politique de la protection de l'enfance en France, notamment au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant</p>	2	Protection de l'enfance
		Enfants accueillis en protection de l'enfance
		Droits de l'enfant
<p>2 La connaissance du dispositif de protection de l'enfance, de la prévention à la prise en charge, en particulier celle de son cadre juridique, de son organisation, et de ses acteurs, de ses stratégies et des types d'intervention, ainsi que des partenariats auxquels il donne lieu</p>	1	Prise en charge des enfants
		2
	Adoption	
	Mineurs Non Accompagnés	
	Majorité	

3 niveaux de priorités étaient proposés :

- Priorité 1 : A réaliser dans les 6 mois
- Priorité 2 : A réaliser dans les 6 à 12 mois
- Priorité 3 : A réaliser dans plus d'un an

DÉTAIL	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE PERSONNES POTENTIELLEMENT CONCERNÉES	MODALITÉ D'ORGANISATION	
			INTERNE/ EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL / PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Réglementation > Dispositifs > Lois de 2007 et 2016 > Politiques publiques de la protection de l'enfance 	5	20	EXTERNE	PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Quel public ? > L'évolution des publics 	1	20	EXTERNE	PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Rappel sur les droits de l'enfant, son statut, en lien avec la convention internationale et son application au travers des lois françaises (2007/2016) : lien entre théorie et pratique 	2	45	INTERNE (CD23)	PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Accueil des enfants placés > Cadre juridique de la prise en charge > Les différents dispositifs > Les types d'intervention > La prise en charge des fratries > Un des outils de la prise en charge : le PPE > Les structures de la protection de l'enfance 	7	30	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL ET PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Le parcours de l'usager 	1	20	EXTERNE	PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Législation : cadre légal de l'adoption et son évolution > Pratiques professionnelles (évaluation dans le cadre de l'agrément, accompagnement des candidats agréés, suivi post adoption) : outils théoriques et pratiques > Le processus de l'adoption : délaissement → enfants pupilles → adoptabilité → des points de vue à la fois juridique et affectif ou psychologique > Outils de réflexion et de savoir-être pour l'accompagnement des enfants pupilles, des parents adoptifs (des profils différents, des histoires différentes) 	6	10	INTERNE (CD23)	PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement des MNA dans la découverte de la vie administrative en France et de ses rouages. Comment mieux faire puisque souvent c'est l'inconnu et que les « explications » ne leur parlent pas (ne savent pas construire un mail, envoyer une lettre, accéder aux sites administratifs en ligne, utiliser un compte bancaire, ...) > Langage adapté, construction de pictogrammes, de repères visuels 	2	2	INTERNE	PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement des Jeunes Majeurs > Qu' est-ce que la majorité ? Aspects juridique, social et affectif > Que signifie la majorité pour les jeunes qui n'ont pas de familles, de soutien 	2	2	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL

THÈME GÉNÉRAL	PRIORITÉ	BESOIN EN FORMATION
		Les mesures
		Violence conjugale
		Mode projet collectif
	3	Médiation
<p>3 La connaissance de l'enfant et des situations familiales, notamment celle des étapes du développement de l'enfant et de ses troubles, de l'évolution des familles, des dysfonctionnements familiaux, des moyens de repérer et d'évaluer les situations d'enfants en danger ou risquant de l'être</p>	1	Troubles de l'enfant
	2	Troubles de la famille
		Les outils du travailleur social
		Le soin (soin dans le sens du mot anglais CARE)
	3	Enfant /famille

DÉTAIL	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE PERSONNES POTENTIELLEMENT CONCERNÉES	MODALITÉ D'ORGANISATION	
			INTERNE/ EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL / PLURI-PROFESSIONNEL
> Tutelle/Curatelle : aspects juridique, compréhension des termes, quelle application ?, pour qui ? Comment ?	1	5	INTERNE	PLURI-PROFESSIONNEL
> Protéger la victime pour protéger les enfants	1	10	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL
> Méthodologie action collective et outils pédagogiques (Comment monter un projet d'action collective ? Comment construire cette action ? Les outils pour animer, quels moyens d'évaluation et de restitution ?)	1	10	EXTERNE	PLURI-PROFESSIONNEL
> La fonction de médiateur dans une visite médiatisée	1	10	INTERNE (CD23)	PLURI-PROFESSIONNEL
> Les troubles de l'enfant et du comportement > Psychopathologie de l'enfant (approche clinique) > Troubles de l'enfant liés au placement (comment y répondre)	5	20	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL ET PLURI-PROFESSIONNEL
> Dysfonctionnements familiaux > L'enfant face à la violence dans le couple : une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité, quel impact sur les enfants > Les addictions > Gestion des conflits parents/enfants/assistants familiaux > Les relations parents/enfants et les difficultés parentales	7	20	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL ET PLURI-PROFESSIONNEL
> Systémie > Analyse transactionnelle > Conduite d'entretien > Accompagnement des enfants ayant des parents porteurs de troubles psychologiques	2	10	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL
> Comment prendre soin des enfants ?	1	10	INTERNE (CD23)	PLURI-PROFESSIONNEL
> Le développement de l'enfant > Le concept de famille, de filiation > Les lien d'attachement > Handicap des jeunes enfants	4	15	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL ET PLURI-PROFESSIONNEL

THÈME GÉNÉRAL	PRIORITÉ	BESOIN EN FORMATION
4 Le positionnement professionnel : éthique, responsabilité, secret professionnel, partage d'information	1	Partage d'information
	2	Responsabilité professionnelle
		Positionnement professionnel
3	Les écrits professionnels	
5 Formations transversales	1	Spécialisation Assistants familiaux
		Veille juridique et sociale
	2	Management

DÉTAIL	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE PERSONNES POTENTIELLEMENT CONCERNÉES	MODALITÉ D'ORGANISATION	
			INTERNE/ EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL / PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Consultation des dossiers (ASE, accès aux origines) et diffusion de l'information (formation juridique et accompagnement des personnes qui consultent) > Le secret professionnel > Le partage d'information, l'écoute et le ressenti de l'équipe professionnelle autour de l'enfant (échanges entre les différentes équipes professionnelles pour une meilleure prise en charge de l'enfant) 	5	10	INTERNE ET EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL ET PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Quelle responsabilité juridique des professionnels de la protection de l'enfance ? > La responsabilité éducative 	4	10	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > La juste distance relationnelle > Le positionnement professionnel à adopter > Management et encadrement 	3	10	EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Repenser les écrits > Comment rédiger ? 	2	10	INTERNE	PLURI-PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> > Travail sur les relais > Echanges entre les équipes pluridisciplinaires > Préparation au départ de l'enfant 	1			
<ul style="list-style-type: none"> > Suivi des textes réglementaires 	4			
<ul style="list-style-type: none"> > Management et encadrement 	1			



OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

VII.

THÉMATIQUES
ÉTUDIÉES en 2021
par l'OdPe 23

1. LES BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS ET LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL : COMMENT CRÉER UNE CULTURE COMMUNE DES PROFESSIONNELS ?

Le choix opéré par le comité stratégique lors de l'installation de l'OdPe a été de consacrer la 1^{ère} année de fonctionnement de l'OdPe à la mise en place d'une culture commune sur la thématique des besoins fondamentaux en lien avec les fiches actions du Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance. En effet, avant de commencer d'autres travaux d'envergure, il est indispensable que l'ensemble des acteurs et professionnels de la protection de l'enfance puissent partager des outils, des informations et les bases d'une même culture professionnelle. Le réseau gagnera alors en efficacité.

Le groupe de travail dédié à la formation a souhaité que cette thématique soit initiée avec la 1^{ère} conférence annuelle de l'OdPe en choisissant des intervenants qui permettront de reposer les bases de la protection de l'enfance. Un juriste devrait réaliser une intervention sur les droits de l'enfant, son statut, en lien avec la convention internationale, et son application au travers des lois françaises (2007-2016). De plus, la conférence a été choisie pour lancer le projet de recherche formation action sur les besoins fondamentaux de la CNAPE avec une intervention de Mme Eliane CORBET, psychologue, docteure en psychopédagogie sur une approche théorique des besoins fondamentaux.

2. CRÉATION D'UN COMITÉ D'USAGERS

Un groupe de travail dédié à la création du comité d'usagers a été constitué dès le mois de septembre 2021 par le comité technique étude. Les objectifs de ce groupe de travail fixés par le comité sont :

- de définir une méthodologie de travail
- de proposer une organisation, un mode de fonctionnement et de communication
- de mettre en œuvre le 1^{er} comité d'usagers et le faire vivre.

Contexte de la création de comité d'usagers

Le Schéma Départemental de Protection de l'Enfance 2021-2026 prévoit la création d'un comité d'usagers dès la fiche 1-1 pour « favoriser l'expression et la participation des bénéficiaires des services par la voix de leurs représentants » (pour améliorer et adapter l'offre de service) et pour « donner la parole aux bénéficiaires et permettre l'évaluation du schéma » (pour être au plus près de leurs attentes et de leurs besoins).

Il donne également les précisions suivantes sur sa constitution : « des enfants volontaires, faisant l'objet de mesures ou ayant fait l'objet de mesures, participent à l'OdPe et sont consultés sur le schéma ».

Au cours de deux réunions de travail (20 septembre et 18 octobre 2021), les membres du groupe de travail ont réussi à définir les points suivants :

Quels sont les enjeux et objectifs du comité d'usagers :

- Garantir le respect et le droit des personnes
- Avoir un retour des usagers pour améliorer les pratiques internes
- Optimisation de la qualité du service
- Créer des outils pour aider les parents et les enfants à la compréhension de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Quelle est la définition des usagers pour la mise en place de ce comité ?

Usagers = les enfants bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire.

Le comité d'usagers est le lieu où les enfants sont acteurs de leur avenir (= personnes avec des droits). Ils constituent un socle autour duquel gravitent divers partenaires et personnes ressources : parents, anciens enfants bénéficiaires, travailleurs sociaux.

Quel fonctionnement ?

- Le choix des membres se ferait par cooptation
- 3 réunions par an pour rendre ce comité actif
- Lieu de réunion : au siège du Conseil départemental
- Les membres du groupe de travail ont insisté sur l'importance du choix de l'animateur de ce comité, qui doit être en capacité de parler au public concerné et de rendre le travail attractif et compréhensible par tous.

Quelle constitution du comité d'usagers ?

- 10 enfants ayant des mesures en cours avec voix délibératives
- 9 personnes ressources avec voix consultatives :
 - > 1 membre de la direction CD23
 - > 2 travailleurs sociaux
 - > 2 anciens bénéficiaires de mesures
 - > 2 parents d'enfants bénéficiant de mesures
 - > 2 cadres de proximité du CD23

Le groupe de travail a proposé de s'ouvrir à de nouveaux membres, notamment des travailleurs sociaux afin d'apporter un nouvel angle de travail.

Les réflexions vont être poursuivies au cours de l'année 2022, notamment par la rencontre avec des OdPe ayant déjà mis en place des comités d'usagers.

Les réflexions issues de ce groupe de travail seront transmises au comité technique étude et au comité stratégique de l'OdPe 23 au cours de l'année 2022.



OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

VIII.

PERSPECTIVES de l'OdPe 23 pour l'ANNÉE 2022

L'année 2021 a été marquée par l'installation de l'OdPe 23 et la mise en place des différents outils nécessaires à son fonctionnement, notamment ses différentes instances et groupes de travail.

Le travail sur les thématiques choisies pour l'année 2021 a juste débuté. Il est donc indispensable que l'année 2022 soit consacrée à la poursuite des objectifs initiés en 2021 pour permettre à l'OdPe 23 de finir de se structurer et lancer, dès 2023, les recherches sur les différentes problématiques émises en préambule de ce rapport.

Un travail de communication auprès de l'ensemble des partenaires sera à réaliser pour permettre de stabiliser la collecte des données statistiques et pour faciliter la communication et la transmission d'informations entre les partenaires, notamment avec un développement de la page internet de l'OdPe 23.

Le rapport 2022 sur les données 2021 permettra de conforter la première photographie des mesures et actions en protection de l'enfance dans le département de la Creuse et servira de référence pour les études des années suivantes.



OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

la CREUSE
le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance

13 rue Joseph Ducouret - 23000 Guéret



www.creuse.fr



2021

SUR LES DONNÉES 2020

RAPPORT ANNUEL

ANNEXES

OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

Les 15 cantons du département



-  Canton d'AHUN
-  Canton d'AUBUSSON
-  Canton d'AUZANCES
-  Canton de BONNAT
-  Canton de BOURGANEUF
-  Canton de BOUSSAC
-  Canton de DUN-LE-PALESTEL
-  Canton d'ÉVAUX-LES-BAINS
-  Canton de FELLETIN
-  Canton de GOUZON
-  Canton de GRAND-BOURG
-  Canton de GUÉRET 1 / Canton de GUÉRET 2
-  Canton de SAINT-VAURY
-  Canton de LA SOUTERRAINE

QUESTIONNAIRES ENVOYÉS aux PARTENAIRES pour la RÉALISATION du RAPPORT OdPe 23

22 QUESTIONNAIRES
ONT ÉTÉ RÉALISÉS
en partenariat avec
la Direction des Usages
Numériques et des Systèmes
d'Information du Conseil
départemental de la Creuse
avec l'outil Lime Survey.

MDPH	<ul style="list-style-type: none"> • Activités
DDETSPP	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil d'urgence 115 et SIAO • Violences intrafamiliales
DSDEN	<ul style="list-style-type: none"> • Scolarisation • Enfance en danger • Santé scolaire • Actions de prévention
DTPJJ	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures exercées
ARS	<ul style="list-style-type: none"> • Santé des enfants • Actions de prévention
CAF et MSA	<ul style="list-style-type: none"> • Profil des familles • Financement • Actions de prévention liées à la parentalité • Données sur les actions de prévention liées aux violences intrafamiliales
Tribunal	<ul style="list-style-type: none"> • Affaires pénales et civiles
Défenseur des droits	<ul style="list-style-type: none"> • Activités en lien avec les familles avec enfants
ESMS/LVA	<ul style="list-style-type: none"> • Activités • Profil des enfants
Groupement de Gendarmerie de la Creuse	<ul style="list-style-type: none"> • Activités en lien avec l'enfance en danger
Direction départementale de la Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> • Activités en lien avec l'Enfance en danger
AECJF	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice des mesures • Espace Mosaïque
Mission Locale	<ul style="list-style-type: none"> • Profil des jeunes suivis par la Mission Locale
APAJH	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement des établissements et services
ALEFPA	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement des établissements et services
PEP23	<ul style="list-style-type: none"> • Activités du CAMSP • Activités du CMPP • Activités de la MDA
ADEPAPE	<ul style="list-style-type: none"> • Activités
Comité d'accueil creusois	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil d'urgence 115 et SIAO • Accueil de jeunes mères avec enfants de moins de 3 ans
Centres hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants hospitalisés • Consultations hospitalières concernant l'enfance en danger • Actions de prévention sur l'enfance en danger.
Partenaires concernés par la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des formations réalisées en 2020 • Recueil des besoins

INTRODUCTION COMMUNE AUX QUESTIONNAIRES

« L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Creuse a pour mission de recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département et notamment d'établir des statistiques qui seront portées à la connaissance de l'Assemblée départementale et transmises aux représentants de l'Etat et de l'autorité judiciaire.

Merci de bien vouloir prendre le temps de compléter ce questionnaire présentant vos données d'activités pour l'année 2020.

Les caractéristiques du traitement des informations collectées sont les suivantes :

- Responsable du traitement : OdPe 23
- Finalité du traitement : publication annuelle de l'OdPe 23
- Base juridique : arrêté de création de l'OdPe
- Données collectées : données anonymes relatives à l'enfance en danger, au contexte socio-économique familial du département de la Creuse
- Procédure : les données collectées seront stockées sous forme de tableaux Excel et utilisées pour l'élaboration de statistiques. »

OdPe 23 – DONNEES 2020 – MDPH

Il y a 15 questions dans ce questionnaire.

I – DOSSIERS

Nombre de personnes ayant des droits MDPH ouverts en 2020

- Adultes
- Enfants
- Total

Nombre de dossiers déposés auprès de la MDPH en 2020

- Adultes
- Enfants
- Total

Délai moyen d'instruction des dossiers (en jours)

II – Les enfants et la MDPH

AGE DES ENFANTS

	ENFANTS AYANT UNE DEMANDE DEPOSEE EN 2020	ENFANTS BENEFICIANT D'UN DOSSIER MDPH
Année de naissance 2020 (-1 an)		
Année de naissance 2019 (1 an)		
Année de naissance 2018 (2 ans)		
Année de naissance 2017 (3 ans)		
Année de naissance 2016 (4 ans)		
Année de naissance 2015 (5 ans)		
Année de naissance 2014 (6 ans)		
Année de naissance 2013 (7 ans)		
Année de naissance 2012 (8 ans)		
Année de naissance 2011 (9 ans)		
Année de naissance 2010 (10 ans)		
Année de naissance 2009 (11 ans)		
Année de naissance 2008 (12 ans)		
Année de naissance 2007 (13 ans)		
Année de naissance 2006 (14 ans)		
Année de naissance 2005 (15 ans)		
Année de naissance 2004 (16 ans)		
Année de naissance 2003 (17 ans)		
Année de naissance 2002 (18 ans)		

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS (PAR CANTON)

	ENFANTS AYANT UNE DEMANDE DEPOSEE EN 2020	ENFANTS BENEFICIANT D'UN DOSSIER MDPH EN 2020
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		

	ENFANTS AYANT UNE DEMANDE DEPOSEE EN 2020	ENFANTS BENEFICIANT D'UN DOSSIER MDPH EN 2020
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bour		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

THEMATIQUE DES DOSSIERS ET DEMANDES

	NOMBRE DE DEMANDES DEPOSEES	NOMBRE DE DOSSIERS EN COURS
Adaptation à la scolarité		
Orientation scolaire différente		
Aide humaine		
Aide matérielle		
Accompagnement pour une réadaptation/rééducation		
Prise en charge par un établissement sans hébergement		
Prise en charge par un établissement avec hébergement		
Autre		

Détail de l'onglet Autre

Besoins recensés dans les demandes déposées

- Besoins en lien avec les apprentissages
- Besoins pour communiquer
- Besoins pour l'entretien personnel
- Besoins pour se déplacer
- Autre

Détail de l'onglet Autre

Nombre d'accords donnés en 2020

Répartition des accords par canton

- Canton d'Ahun
- Canton d'Aubusson
- Canton d'Auzances
- Canton de Bonnat
- Canton de Bourgneuf
- Canton de Boussac
- Canton de Dun-le-Palestel
- Canton d'Evau-les-Bains
- Canton de Felletin
- Canton de Gouzou

- Canton de Grand-Bourg
- Cantons de Guéret 1 et 2
- Canton de Saint-Vaury
- Canton de La Souterraine

Nombre d'enfants de l'ASE 23 ayant un suivi MDPH

III – ALLOCATIONS

ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

	NOMBRE D'ALLOCATIONS VERSEES	MONTANTS VERSES
1ère catégorie		
2ème catégorie		
3ème catégorie		
4ème catégorie		
5ème catégorie		
6ème catégorie		

Allocation Prestation Compensation de Handicap

- Nombre d'allocations versées
- Montant versé

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – DDETSPP

Il y a 50 questions dans ce questionnaire.

I – 115 - ACCUEIL D'URGENCE

Connaissez-vous le nombre de demandes réalisées auprès du 115 ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Nombre de demandes réalisées auprès du 115

Connaissez-vous les motifs des demandes réalisées auprès du 115 ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Motifs des demandes auprès du 115

- Hébergement d'urgence
- Accès aux soins et à l'hygiène
- Aide alimentaire
- Accès aux différents services sociaux du département
- Intervention équipe d'urgence
- Autre

Nombre de personnes concernées par ces motifs pendant l'année 2020

Détail de l'onglet Autre

Connaissez-vous le profil du public accueilli ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Profil du public accueilli

- Femme isolée
- Homme isolé
- Couple avec enfant
- Couple sans enfant
- Famille monoparentale
- Groupe familial
- Groupe adulte

TYPOLOGIE DES FAMILLES

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
TOTAL						

Age du public accueilli

- Moins de 3 ans
- 3 - 6 ans
- 7 - 17ans
- 18 - 24 ans
- 25 - 59 ans
- 60 ans et +

Connaissez-vous le cadre de la prise en charge de l'accueil d'urgence ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Cadre de la prise en charge du public accueilli

- Abris nuit Guéret
- Abris nuit Boussac
- Abris nuit Felletin
- Abris nuit La Souterraine
- Abris nuit Bourganeuf
- Dispositif hôtelier Guéret
- Appartement individuel Guéret
- Centre de jour Guéret

Indiquer le nombre de personnes prises en charge dans l'année par lieu

Durée moyenne de l'accueil d'urgence (en jours)

Connaissez-vous l'orientation des personnes prises en charge après un accueil d'urgence ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Orientation des personnes après l'accueil d'urgence

- Départ
- Orientation vers le SIAO
- Autre

Indiquer le nombre de personnes concernées dans l'année par onglet

Détail de l'onglet Autre

II – SIAO INSERTION

Nombre de demandes réalisées auprès du SIAO

Connaissez-vous les motifs des demandes réalisées auprès du SIAO ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Motifs des demandes réalisées auprès du SIAO

- Expulsion locative
- Logement insalubre
- Absence de logement
- Fin d'hospitalisation
- Arrivée en France
- Sortie de prison
- Séparation ou rupture de liens familiaux
- Fin de prise en charge ASE
- Violences familiales
- Autre

Détail de l'onglet Autre

Nombre de personnes prises en charge par le SIAO

Connaissez-vous le profil du public accueilli par le SIAO ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Profil du public accueilli

- Femme isolée
- Homme isolé
- Couple avec enfants
- Couple sans enfant
- Famille monoparentale
- Groupe familial
- Groupe adulte

Indiquer le nombre de personnes accueillies dans l'année par catégorie

TYPLOGIE DES FAMILLES ACCUEILLIES AU SIAO

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Age du public accueilli

- Moins de 3 ans
- 3 - 6 ans
- 7 - 17 ans
- 18 -24 ans
- 25 - 59 ans

- 60 ans et +

Indiquer le nombre de personnes accueillies dans l'année par tranche d'âge

Connaissez-vous l'origine des personnes prises en charge par le SIAO ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Origine des personnes prises en charge par le SIAO

- Creuse
- Région Nouvelle-Aquitaine
- France
- Gens du voyage
- Etrangers

Connaissez-vous la répartition des orientations réalisées par la commission SIAO ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Répartition des orientations de la commission SIAO

- Pension de Famille (La Souterraine)
- Dispositif Allocation Logement Temporaire
- CHRS
- Autre

Indiquer le nombre de personnes concernées par les orientations sur l'année

Détail de l'onglet Autre

III – VIOLENCES FAMILIALES

Connaissez-vous le nombre de personnes concernées par les violences familiales ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Nombre de personnes concernées par les violences familiales

Connaissez-vous le profil des personnes concernées par les violences familiales ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Profil des personnes concernées par les violences familiales

- Femme isolée
- Homme isolé
- Couple avec enfants
- Couple sans enfant
- Famille monoparentale
- Groupe familial
- Groupe adulte

TYPOLOGIE DES FAMILLES

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Age des personnes concernées

- Moins de 3 ans
- 3 - 6 ans
- 7 - 17 ans
- 18 -24 ans
- 25 - 59 ans
- 60 ans et +

Connaissez-vous le lieu de résidence des personnes concernées par les violences familiales ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION PAR CANTON DES PERSONNES CONCERNEES PAR LES VIOLENCES FAMILIALES

	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES PAR LES VIOLENCES FAMILIALES
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evaux-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – EDUCATION NATIONALE

Il y a 46 questions dans ce questionnaire.

I – SCOLARISATION

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET D'ENFANTS SCOLARISES DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ELEVES SCOLARISES
Ecoles maternelles		
Ecoles primaires		
Collèges		
Lycées		
Etablissements professionnels		
IME		
ITEP		

DETAIL DES ECOLES MATERNELLES PAR CANTON

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau les Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES ECOLES PRIMAIRES PAR CANTON

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES COLLEGES PAR CANTON

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES LYCEES PAR CANTON

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS PAR CANTON

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzon		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES IME PAR CANTON

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzon		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES ITEP PAR CANTON

	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzon		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

NOMBRE DE CLASSES SPECIALISEES DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ELEVES SCOLARISES
ULIS		
CLIS		
SEGPA		
RASED		
IME		
ITEP		

DETAIL DES CLASSES ULIS PAR CANTON

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES CLASSES SEGPA PAR CANTON

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES INTERVENTIONS RASED PAR CANTON

	NOMBRE D'INTERVENANTS	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS BENEFICIANT DE L'INTERVENTION DU RASED	NOMBRE D'ELEVES BENEFICIANT DE L'INTERVENTION DU RASED
Canton d'Ahun				
Canton d'Aubusson				
Canton d'Auzances				
Canton de Bonnat				
Canton de Bourgneuf				
Canton de Boussac				
Canton de Dun-le-Palestel				
Canton d'Evau-les-Bains				
Canton de Felletin				
Canton de Gouzou				
Canton de Grand-Bour				
Cantons de Guéret 1 et 2				
Canton de Saint-Vaury				
Canton de La Souterraine				

DETAIL DES CLASSES EN IME PAR CANTON

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bour		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

DETAIL DES CLASSES EN ITEP PAR CANTON

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

NOMBRE D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISES DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

	NOMBRE D'ENFANTS
Classe ordinaire (dont SEGPA et EREA)	
Inclusion ULIS	
Etablissement médico-social/sanitaire +12h/semaine	
Etablissement médico-social/sanitaire -12h/semaine	
Non scolarisé	

PERSONNEL

	NOMBRE D'ASSISTANTES SOCIALES	NOMBRE DE CONSEILLERS TECHNIQUES	NOMBRE D'INFIRMIERES SCOLAIRES	NOMBRE D'ENSEIGNANTS REFERENTS	NOMBRE D'AESH
Canton d'Ahun					
Canton d'Aubusson					
Canton d'Auzances					
Canton de Bonnat					
Canton de Bourgneuf					
Canton de Boussac					
Canton de Dun-le-Palestel					
Canton d'Evau-les-Bains					
Canton de Felletin					
Canton de Gouzou					
Canton de Grand-Bourg					
Cantons de Guéret 1 et 2					
Canton de Saint-Vaury					
Canton de La Souterraine					
TOTAL					

Nombre moyen d'enfants suivis par professionnel

- Assistantes sociales
- Conseillers techniques
- Infirmières scolaires
- Enseignants référents
- AESH

II – DONNEES D'ACTIVITES DU SERVICE SOCIAL

Nombre d'interventions du service social

REPARTITION DES INTERVENTIONS DU SERVICE SOCIAL PAR CANTON

	NOMBRE D'INTERVENTIONS DU SERVICE SOCIAL
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzon	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Origine des demandes d'interventions du service social

- Elèves
- Parents
- Membres de l'équipe éducative
- Intervenants extérieurs
- Autre

Détail de l'onglet Autre

Interventions du service social de l'Education Nationale

- Rupture scolaire, exclusion
- Situation de handicap
- Protection de l'enfance
- Actions collectives de prévention
- Autre

Détail de l'onglet Autre

III – L'ENFANCE EN DANGER

NOMBRE D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES REALISEES PAR LES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE PAR MOTIF ET PAR TYPE D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

	VIOLENCE PHYSIQUE	VIOLENCE SEXUELLE	VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE	NEGLIGENCE LOURDE
Ecole maternelle				
Ecole primaire				
Collège				
Lycée				

NOMBRE DE SIGNALEMENTS REALISES PAR LES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE PAR MOTIF ET PAR TYPE D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

	VIOLENCE PHYSIQUE	VIOLENCE SEXUELLE	VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE	NEGLIGENCE LOURDE
Ecole maternelle				
Ecole primaire				
Collège				
Lycée				

IV – SANTE SCOLAIRE

NOMBRE DE PAI PAR PATHOLOGIE ET PAR TYPE D'ETABLISSEMENT

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Allergie alimentaire				
Epilepsie				
Diabète				
Asthme				
Prise de médicament				
Phobie scolaire				
Autre				

NOMBRE DE PAI PAR PATHOLOGIE ET PAR AGE

	- 3 ans	3 - 6 ans	7 - 11 ans	12 - 15 ans	16 - 18 ans
Allergie alimentaire					
Epilepsie					
Diabète					
Asthme					
Prise de médicament					
Phobie scolaire					
Autre					

NOMBRE DE PPS PAR PROJET ET PAR TYPE D'ETABLISSEMENT

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Attribution de matériel pédagogique adapté				
Accompagnement par une tierce personne				
Dispense de 1 ou plusieurs enseignements				

NOMBRE DE PPS PAR PROJET ET PAR AGE

	- 3 ans	3 - 6 ans	7 - 11 ans	12 - 15 ans	16 - 18 ans
Attribution de matériel pédagogique adapté					
Accompagnement par une tierce personne					
Dispense d'un ou plusieurs enseignements					

NOMBRE DE DEPISTAGES INFIRMIERS PAR CANTON

	NOMBRE DE DEPISTAGES INFIRMIERS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2020
Canton d'Ahun	

	NOMBRE DE DEPISTAGES INFIRMIERS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2020
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evaux-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	
TOTAL	

Nombre d'élèves ayant réalisé au moins une consultation auprès d'un infirmier scolaire

Nombre de contraceptions d'urgence délivrées

Nombre de déclarations de grossesse

Nombre d'enfants ayant bénéficié du bilan de la 6^{ème} année

Nombre de problèmes détectés au cours du bilan de la 6^{ème} année

- Problème visuel
- Problème auditif
- Problème de langage
- Problème psychomoteur
- Problème d'IMC
- Problème de vaccination
- Problème dentaire
- Problème de pression artérielle
- Autre

Détail de l'onglet Autre

Nombre d'enfants ayant bénéficié du bilan de la 9^{ème} année :

Nombre de problèmes détectés au cours du bilan de la 9^{ème} année

- Problème visuel
- Problème auditif
- Problème de langage
- Problème psychomoteur
- Problème d'IMC
- Problème de vaccination
- Problème dentaire
- Problème de pression artérielle
- Autre

V – ACTIONS DE PREVENTION

REPARTITION DES ACTIONS DE PREVENTION PAR CANTON

	NOMBRE D'ACTIONS DE PREVENTION
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Thématiques des actions de prévention et intervenants

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – DTPJJ

Il y a 33 questions dans ce questionnaire.

I – GENERALITES

Mesures au pénal

- Nombre de mesures exercées dans l'année
- Nombre de mineurs concernés par les mesures
- Nombre de mesures débutées dans l'année
- Nombre de mesures terminées dans l'année

Mesures au civil

- Nombre de mesures exercées dans l'année
- Nombre de mineurs concernés par les mesures
- Nombre de mesures débutées dans l'année
- Nombre de mesures terminées dans l'année

AGE ET NIVEAU SCOLAIRE DES ENFANTS POUR LESQUELS UNE MESURE EST EXERCEE

	NON SCOLARISE	ECOLE MATERNELLE/PRIMAIRE	CLASSE ULIS	COLLEGE	CLASSE SEGPA	LYCEE	ETABLISSEMENT SPECIALISE : ITEP, IME...	DESCOLARISE	TOTAL ENFANTS
Année de naissance 2020 (-1 an)									
Année de naissance 2019 (1 an)									
Année de naissance 2018 (2 ans)									
Année de naissance 2017 (3 ans)									
Année de naissance 2016 (4 ans)									
Année de naissance 2015 (5 ans)									
Année de naissance 2014 (6 ans)									
Année de naissance 2013 (7 ans)									
Année de naissance 2012 (8 ans)									
Année de naissance 2011 (9 ans)									
Année de naissance 2010 (10 ans)									
Année de naissance 2009 (11 ans)									
Année de naissance 2008 (12 ans)									

	NON SCOLARISE	ECOLE MATERNELLE/PRIMAIRE	CLASSE ULIS	COLLEGE	CLASSE SEGPA	LYCEE	ETABLISSEMENT SPECIALISE : ITEP, IME...	DESCOLARISE	TOTAL ENFANTS
Année de naissance 2007 (13 ans)									
Année de naissance 2006 (14 ans)									
Année de naissance 2005 (15 ans)									
Année de naissance 2004 (16 ans)									
Année de naissance 2003 (17 ans)									
Année de naissance 2002 (18 ans)									

II – INVESTIGATIONS EDUCATIVES

Nombre de Recueils de renseignements socio-éducatifs (RRSE):

Nombre de Mesures judiciaires d'investigations éducatives (MJIE) exercées dans l'année 2020

Délai moyen de mise en œuvre d'une MJIE (en jours)

Durée moyenne d'une MJIE (en jours)

III – MESURES EDUCATIVES

AEMO exercées en 2020

- Nombre d'AEMO exercées sur l'année 2020
- Délai moyen de mise en œuvre (en jours)
- Durée moyenne d'exercice (en jours)
- Fréquence moyenne d'intervention (en jours)

Pour la fréquence moyenne, indiquer le nombre de jours moyens entre deux interventions.

Détail des interventions

Les Réparations pénales (REP) en 2020

- Nombre de REP
- Délai moyen de mise en œuvre d'une REP (en jours)
- Durée moyenne d'une REP (en jours)
- Fréquence moyenne d'intervention pour une REP (en jours)

Pour la fréquence moyenne, indiquer le nombre de jours moyens entre deux interventions.

Détail des interventions

Les Mises sous Protection Juridique des mineurs (MSPJ) en 2020

- Nombre de mesures
- Délai moyen de mise en œuvre de la mesure (en jours)
- Durée moyenne d'exercice de la mesure (en jours)
- Fréquence moyenne d'intervention (en jours)

Pour la fréquence moyenne, indiquer le nombre de jours moyens entre deux interventions.

Détail des interventions

Les activités de jour mises en œuvres en 2020

- Nombre d'activités de jour
- Délai moyen de mise en œuvre (en jours)
- Durée moyenne de la mesure (en jours)
- Fréquence moyenne d'intervention (en jours)

Pour la fréquence moyenne, indiquer le nombre de jours entre deux interventions.

Détail des interventions

MESURES DE LIBERTE SURVEILLEE (LS) ET DE LIBERTE SURVEILLEE PREJUDICIELLE (LSP)

	LS	LSP
Nombre de mesures		
Délai moyen de mise en œuvre des mesures (en jours)		
Durée moyenne d'exercice des mesures (en jours)		
Fréquence moyenne d'intervention (en jours)		

Mesures de placements en 2020

- Nombre de mesures
- Délai moyen de mise en œuvre de la mesure (en jours)
- Durée moyenne d'exercice de la mesure (en jours)

Lieux de placement

- Lieu de vie
- MECS
- CER
- Etablissement
- CEF
- Autre

Indiquer le nombre d'enfants dans chaque lieu de placement

IV – MESURES PROBATOIRES

Nombre de mesures probatoires

Contrôles judiciaires (CJ) en 2020

- Nombre de CJ
- Délai moyen de mise en œuvre d'un CJ (en jours)
- Durée moyenne d'un CJ (en jours)
- Sursis avec mise à l'épreuve (SME) en 2020
- Nombre de SME

- Délai moyen de mise en œuvre (en jours)
- Durée moyenne d'un SME (en jours)

Travaux d'Intérêt Général (TIG) en 2020

- Nombre de TIG
- Délai moyen de mise en œuvre (en jours)
- Durée moyenne d'un TIG (en jours)

Détail des TIG

Indiquer les travaux réalisés et le nombre correspondant

Stages de citoyenneté réalisés en 2020

- Nombre de stages de citoyenneté
- Délai moyen de mise en œuvre d'un stage (en jours)
- Durée moyenne d'un stage (en jours)

Détail des stages de citoyenneté

Indiquer les différents thèmes des stages et le nombre correspondant

V – SANCTIONS EDUCATIVES

Détail des différentes sanctions éducatives sur l'année 2020

Indiquer le type de sanction et le nombre correspondant

VI – MINEURS INCARCERES

Nombre de mineurs incarcérés en 2020

- Détention provisoire
- Condamnation
- Total

Durée moyenne d'incarcération (en jours)

Nombre d'aménagements de peines

Détail des aménagements de peines

VII – FORMATIONS

Nombre de formations réalisées en 2020

Détail des formations réalisées

Indiquer le thème des formations et le nombre de participants

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – ARS

Il y a 25 questions dans ce questionnaire.

I – OFFRE DE SOINS

Répartition de l'offre de soins dans le département de la Creuse

- Généraliste
- Pédiatre
- Psychiatre
- Orthophoniste
- Psychologue

Information à apporter sur l'offre de soins dans le département

Nombre d'enfants suivis par un médecin généraliste en 2020

Nombre de consultations de généralistes concernant des enfants

Nombre d'enfants suivis par un pédiatre en 2020

Nombre de consultations chez un pédiatre

Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'un suivi chez un spécialiste en 2020

Précisez les spécialistes consultés

Indiquer la spécialité ainsi que le nombre d'enfants concernés

II – ACTIONS DE PREVENTION

Nombre d'actions prévention mises en œuvre en 2020 sur les questions de parentalité

Thème des actions de prévention

Indiquer les thématiques choisies ainsi que le nombre d'actions réalisées sur cette thématique

Nombre de personnes touchées par les actions de prévention sur les questions de parentalité

Coût en € des actions de prévention sur les questions de parentalité

Nombre d'actions prévention mises en œuvre en 2020 pour les jeunes

Thème des actions de prévention pour les jeunes

Indiquer les thématiques choisies ainsi que le nombre d'actions réalisées sur cette thématique

Nombre de jeunes touchés par les actions de prévention

Coût en € des actions de prévention pour les jeunes

Nombre d'actions prévention mises en œuvre en 2020 sur l'enfance en danger

Thème des actions de prévention sur l'enfance en danger

Indiquer les thématiques choisies ainsi que le nombre d'actions réalisées sur cette thématique

Nombre de personnes touchées par les actions de prévention sur l'enfance en danger

Coût en € des actions de prévention sur l'enfance en danger

III – DISPOSITIFS POUR LES JEUNES

Nombre de dispositifs en cours pour les jeunes

Thème des dispositifs en cours

Indiquer les thématiques choisies ainsi que le nombre d'actions réalisées sur cette thématique

Nombre de jeunes concernés par les dispositifs

Coût en € des dispositifs pour les jeunes

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – CAF

Il y a 43 questions dans ce questionnaire.

I – FAMILLES ALLOCATAIRES

Nombre de familles allocataires en Creuse

Nombre moyen d'enfants par famille allocataire

PROFIL DES FAMILLES

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Revenu moyen des familles allocataires

Nombre total de familles allocataires bénéficiant d'un revenu garanti

Connaissez-vous la répartition géographique des allocataires par canton ?

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES PAR CANTON

	NOMBRE D'ALLOCATAIRES
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evaux-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Montant des aides versées sur l'année 2020 aux familles en €

REPARTITION DES AIDES FINANCIERES DE LA CAF DE LA CREUSE PAR THEME

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE
Petite enfance		
Enfance et jeunesse		
Logement et cadre de vie		
Solidarité et insertion		

DETAIL DES AIDES PETITE ENFANCE

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2020
PAJE		
AF		
AEEH		
AJPP		
Autre		

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

AF : Allocation Familiale

AEEH : Allocation d'Education d'Enfant Handicapé

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

Détail de la réponse Autre

DETAIL DES AIDES ENFANCE ET JEUNESSE

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2020
PAJE		
AF		
AEEH		
AJPP		
Allocation de rentrée scolaire		
Complément familial		
Autre		

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

AF : Allocation Familiale

AEEH : Allocation d'Education d'Enfant Handicapé

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

Détail de la réponse Autre

DETAIL DES AIDES LOGEMENT ET CADRE DE VIE

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2020
Aide au logement		
Prime de déménagement		
Autre		

Détail de la réponse Autre

DETAIL DES AIDES SOLIDARITE ET INSERTION

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2020
Prime d'activité		
RSA		
Allocation de soutien familial		
Aide au recouvrement des pensions alimentaires		
AAH		
AEEH		
AJPA		
AJPP		
Autre		

RSA : Revenu de Solidarité Active

ASF : Allocation de Soutien Familial

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Education d'Enfant Handicapé

AJPA : Allocation Journalière du Proche Aidant

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

Détail de la réponse Autre

II – ACTIONS DE PREVENTION LIEES A LA PARENTALITE

Montant annuel versé pour les différentes actions de prévention liées à la parentalité en €

Nombre total d'actions financées

DETAIL DES ACTIONS PARENTALITE FINANCEES

	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT FINANCE
Groupe d'échange et d'entraide entre parents		
Activités et ateliers partagés "parents enfants"		
Démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité		
Conférence ou ciné-débat		
Evènementiel autour de la parentalité		

Connaissez-vous la répartition géographique des actions liées à la parentalité ?*

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES ACTIONS PARENTALITE PAR CANTON

	NOMBRE D'ACTIONS PARENTALITE	MONTANT FINANCE
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		

	NOMBRE D' ACTIONS PARENTALITE	MONTANT FINANCE
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

Nombre de bénéficiaires des actions liées à la parentalité

Age moyen des bénéficiaires des actions parentalité

TYPLOGIE DES FAMILLES BENEFICIANT DES ACTIONS PARENTALITE

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Connaissez-vous la répartition géographique des bénéficiaires des actions parentalité par canton ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES FAMILLES BENEFICIAIRES DES ACTIONS PARENTALITE PAR CANTON

	NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIANT DES ACTIONS PARENTALITE
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	

	NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIANT DES ACTIONS PARENTALITE
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

III – ACTIONS DE PREVENTION LIEES AUX VIOLENCES FAMILIALES

Montant annuel versé pour les différentes actions de prévention liées aux violences familiales en €

Nombre total d'actions financées

DETAIL DES ACTIONS FINANCEES

	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT FINANCE
Action d'information, de sensibilisation		
Groupe de parole		
Ateliers collectifs		
Conférences, débats...		
Formations		

Connaissez-vous la répartition géographique des actions liées aux violences familiales ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES ACTIONS DE PREVENTION LIEES AUX VIOLENCES FAMILIALES PAR CANTON

	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT FINANCE
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

Nombre de bénéficiaires des actions liées aux violences familiales

Age moyen des bénéficiaires des actions de prévention liées aux violences familiales

TYPLOGIE DES FAMILLES BENEFICIANT DES ACTIONS DE PREVENTION

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Connaissez-vous la répartition géographique des bénéficiaires des actions de prévention liées aux violences familiales par canton ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES FAMILLES BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE PREVENTION PAR CANTON

	NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIANT DES ACTIONS DE PREVENTION
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evaux-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

[Commentaires à formuler à l'OdPe :](#)

OdPe 23 – DONNEES 2020 – MSA

Il y a 43 questions dans ce questionnaire.

I – FAMILLES ALLOCATAIRES

Nombre de familles allocataires en Creuse

Nombre moyen d'enfants par famille allocataire

PROFIL DES FAMILLES

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Revenu moyen des familles allocataires

Nombre total de familles allocataires bénéficiant d'un revenu garanti

Connaissez-vous la répartition géographique des allocataires par canton ?*

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ? *

REPARTITION DES FAMILLES PAR CANTON

	NOMBRE D'ALLOCATAIRES
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Montant des aides versées sur l'année 2020 aux familles en €

REPARTITION DES AIDES FINANCIERES DE LA MSA DE LA CREUSE PAR THEME

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE
Petite enfance		
Enfance et jeunesse		
Logement et cadre de vie		
Solidarité et insertion		

DETAIL DES AIDES PETITE ENFANCE

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2020
PAJE		
AF		
AEEH		
AJPP		
Autre		

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

AF : Allocation Familiale

AEEH : Allocation d'Education d'Enfant Handicapé

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

Détail de la réponse Autre

DETAIL DES AIDES ENFANCE ET JEUNESSE

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2020
PAJE		
AF		
AEEH		
AJPP		
Allocation de rentrée scolaire		
Complément familial		
Autre		

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

AF : Allocation Familiale

AEEH : Allocation d'Education d'Enfant Handicapé

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

Détail de la réponse Autre

DETAIL DES AIDES LOGEMENT ET CADRE DE VIE

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2020
Aide au logement		
Prime de déménagement		
Autre		

Détail de la réponse Autre

DETAIL DES AIDES SOLIDARITE ET INSERTION

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2020
Prime d'activité		
RSA		
Allocation de soutien familial		
Aide au recouvrement des pensions alimentaires		
AAH		
AEEH		
AJPA		
AJPP		
Autre		

RSA : Revenu de Solidarité Active

ASF : Allocation de Soutien Familial

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Education d'Enfant Handicapé

AJPA : Allocation Journalière du Proche Aidant

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

Détail de la réponse Autre

II – ACTIONS DE PREVENTION LIEES A LA PARENTALITE

Montant annuel versé pour les différentes actions de prévention liées à la parentalité en €

Nombre total d'actions financées

DETAIL DES ACTIONS PARENTALITE FINANCEES

	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT FINANCE
Groupe d'échange et d'entraide entre parents		
Activités et ateliers partagés "parents enfants"		
Démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité		
Conférence ou ciné-débat		
Evènementiel autour de la parentalité		

Connaissez-vous la répartition géographique des actions liées à la parentalité ?*

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES ACTIONS PARENTALITE PAR CANTON

	NOMBRE D'ACTIONS PARENTALITE	MONTANT FINANCE
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		

	NOMBRE D' ACTIONS PARENTALITE	MONTANT FINANCE
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bour		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

Nombre de bénéficiaires des actions liées à la parentalité

Age moyen des bénéficiaires des actions parentalité

TYPOLOGIE DES FAMILLES BENEFICIANT DES ACTIONS PARENTALITE

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Connaissez-vous la répartition géographique des bénéficiaires des actions parentalité par canton ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES FAMILLES BENEFICIAIRES DES ACTIONS PARENTALITE PAR CANTON

	NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIANT DES ACTIONS PARENTALITE
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bour	

	NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIANT DES ACTIONS PARENTALITE
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

III – ACTIONS DE PREVENTION LIEES AUX VIOLENCES FAMILIALES

Montant annuel versé pour les différentes actions de prévention liées aux violences familiales en €

Nombre total d'actions financées

REPARTITION DES ACTIONS FINANCEES

	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT FINANCE
Action d'information, de sensibilisation		
Groupe de parole		
Ateliers collectifs		
Conférences, débats...		
Formations		
Acquisition d'équipements en lien avec l'accueil de ce public spécifique		

Connaissez-vous la répartition géographique des actions liées aux violences familiales ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES ACTIONS DE PREVENTION LIEES AUX VIOLENCES FAMILIALES PAR CANTON

	NOMBRE D'ACTIONS PARENTALITE	MONTANT FINANCE
Canton d'Ahun		
Canton d'Aubusson		
Canton d'Auzances		
Canton de Bonnat		
Canton de Bourgneuf		
Canton de Boussac		
Canton de Dun-le-Palestel		
Canton d'Evau-les-Bains		
Canton de Felletin		
Canton de Gouzou		
Canton de Grand-Bourg		
Cantons de Guéret 1 et 2		
Canton de Saint-Vaury		
Canton de La Souterraine		

Nombre de bénéficiaires des actions liées aux violences familiales

Age moyen des bénéficiaires des actions de prévention liées aux violences familiales

TYPOLOGIE DES FAMILLES BENEFICIANT DES ACTIONS DE PREVENTION

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Connaissez-vous la répartition géographique des bénéficiaires des actions de prévention liées aux violences familiales par canton ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES FAMILLES BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE PREVENTION PAR CANTON

	NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIANT DES ACTIONS DE PREVENTION
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Évaux-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

[Commentaires à formuler à l'OdPe :](#)

OdPe 23 – DONNEES 2020 – Tribunal Judiciaire et Parquet

Il y a 25 questions dans ce questionnaire.

I – AFFAIRES PENALES

NOMBRE DE CRIMES IMPLIQUANT AU MOINS UN MINEUR

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE DELITS IMPLIQUANT AU MOINS UN MINEUR

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE CONTRAVENTIONS IMPLIQUANT AU MOINS UN MINEUR

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE CLASSEMENTS SANS SUITE

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE POURSUITES

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE MESURES D'INVESTIGATIONS PROVISOIRES PRISES PAR LA JURIDICTION DES MINEURS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE MESURES EDUCATIVES PROVISOIRES PRISES PAR LA JURIDICTION DES MINEURS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

Détail des mesures éducatives

Indiquer le type de mesures éducatives et le nombre pris dans l'année

NOMBRE DE PEINES PRONONCEES PAR LA JURIDICTION DES MINEURS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE SANCTIONS PRONONCEES PAR LA JURIDICTION DES MINEURS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE MESURES PRONONCEES PAR LA JURIDICTION DES MINEURS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

Détail des mesures éducatives prononcées

Indiquer le type de mesure et le nombre total prononcé dans l'année

II – AFFAIRES CIVILES

Nombre de saisissements du Juge des Enfants par le Parquet

Nombre de saisissements d'office du Juge des Enfants

NOMBRE DE MJIE PRONONCEES PAR LE JUGE DES ENFANTS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE D'AEMO PRONONCEES PAR LE JUGE DES ENFANTS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

NOMBRE DE MJAGBF PRONONCEES PAR LE JUGE DES ENFANTS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
TOTAL			

NOMBRE DE PLACEMENTS PRONONCES PAR LE JUGE DES ENFANTS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
TOTAL			

Détail des placements

- ASE
- Tiers Digne de Confiance
- Autre parent
- Autre

Détail de l'onglet Autre :

Nombre de dossiers clôturés en 2020

Détail des dossiers clôturés

Indiquer le type de dossier et le nombre clôturé dans l'année

Nombre de dessaisissements dans l'année

Détail des dessaisissements

Indiquer les motifs et le nombre correspondant

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – Défenseur des droits

Il y a 8 questions dans ce questionnaire.

I – RECLAMATIONS

Nombre de personnes ayant contacté le défenseur des droits

- Personne seule
- Famille sans enfant
- Famille avec enfants
- Total

TYPLOGIE DES FAMILLES

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

PROFIL DES ENFANTS DES FAMILLES CONCERNEES

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Année de naissance 2020 (-1 an)		
Année de naissance 2019 (1 an)		
Année de naissance 2018 (2 ans)		
Année de naissance 2017 (3 ans)		
Année de naissance 2016 (4 ans)		
Année de naissance 2015 (5 ans)		
Année de naissance 2014 (6 ans)		
Année de naissance 2013 (7 ans)		
Année de naissance 2012 (8 ans)		
Année de naissance 2011 (9 ans)		
Année de naissance 2010 (10 ans)		
Année de naissance 2009 (11 ans)		
Année de naissance 2008 (12 ans)		
Année de naissance 2007 (13 ans)		
Année de naissance 2006 (14 ans)		
Année de naissance 2005 (15 ans)		
Année de naissance 2004 (16 ans)		
Année de naissance 2003 (17 ans)		
Année de naissance 2009 (18 ans)		

ORIGINE DES PERSONNES AYANT CONTACTE LE DEFENSEUR DES DROITS

	NOMBRE DE FAMILLES
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Motif des réclamations auprès du défenseur des droits

- Relations aux services publics
- Défense des droits de l'enfant
- Lutte contre les discriminations
- Déontologie de la sécurité
- Orientation et protection des lanceurs d'alerte
- Accès aux droits

Pour la défense des droits des enfants, thème de la réclamation

- Adoption
- Justice pénale
- Mineurs étrangers
- Protection de l'enfance
- Santé et handicap
- Education

Pour la défense des droits des enfants, âge des enfants concernés

- 0 - 6 ans
- 7 - 10 ans
- 11 - 15 ans
- 16 - 18 ans

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – ESMS et LVA

Il y a 18 questions dans ce questionnaire.

I – ACCUEIL

Nombre de places d'accueil

Nombre de dérogations reçues dans l'année

Nombre d'enfants accueillis dans l'année

Moyenne de présence des enfants dans l'établissement en mois

Nombre de nouvelles arrivées dans l'année

Nombre de départs

- Fin de mesure
- Réorientation de l'enfant
- Autre
- Total

Détail de la réponse Autre

Délai moyen entre un départ et une nouvelle arrivée pour l'année 2020 (en jours)

Taux moyen d'occupation sur l'année 2020 en %

AGE ET NIVEAU SCOLAIRE DES ENFANTS

	NON SCOLARISE	ECOLE MATERNELLE/ PRIMAIRE	CLASSE ULIS	COLLEGE	CLASSE SEGPA	LYCEE	ETABLISSEMENT SPECIALISE : ITEP, IME...	DESCOLARISE	TOTAL ENFANTS
Année de naissance 2020 (-1 an)									
Année de naissance 2019 (1 an)									
Année de naissance 2018 (2 ans)									
Année de naissance 2017 (3 ans)									
Année de naissance 2016 (4 ans)									
Année de naissance 2015 (5 ans)									
Année de naissance 2014 (6 ans)									
Année de naissance 2013 (7 ans)									
Année de naissance 2012 (8 ans)									
Année de naissance 2011 (9 ans)									

	NON SCOLARISE	ECOLE MATERNELLE/ PRIMAIRE	CLASSE ULIS	COLLEGE	CLASSE SEGPA	LYCEE	ETABLISSEMENT SPECIALISE : ITEP, IME...	DESCOLA-RISE	TOTAL ENFANTS
Année de naissance 2010 (10 ans)									
Année de naissance 2009 (11 ans)									
Année de naissance 2008 (12 ans)									
Année de naissance 2007 (13 ans)									
Année de naissance 2006 (14 ans)									
Année de naissance 2005 (15 ans)									
Année de naissance 2004 (16 ans)									
Année de naissance 2003 (17 ans)									
Année de naissance 2002 (18 ans)									

Nombre d'enfants suivis par l'ASE 23

Type d'accueil

- Placement judiciaire
- Placement administratif
- Séjour de rupture
- Contrat Jeune Majeur

II – PERSONNEL

Nombre d'employés au sein de l'établissement

- Cadre dirigeant
- Encadrement enfant
- Maîtresse de maison
- Personnel technique
- Personnel médical
- Autre

Détail de la réponse Autre

Ancienneté moyenne des personnels (en mois)

Diplôme du personnel encadrant les enfants

- Sans
- Educateur spécialisé
- Moniteur éducateur
- Diplôme Jeunesse et sport
- Autre

Détail de la réponse Autre

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – Groupement de Gendarmerie de la Creuse

Il y a 18 questions dans ce questionnaire.

I – INTERVENTIONS ENFANCE EN DANGER

Les données de cette partie du questionnaire concernent l'ensemble des interventions liées à l'enfance en danger au sens large et comprennent notamment les problématiques familiales et les violences conjugales.

Nombre d'interventions concernant l'enfance en danger

Prendre en compte toutes les interventions liées aux problématiques familiales de l'enfance en danger (y compris les violences conjugales).

Nombre de familles concernées par les interventions

PROFIL DES FAMILLES CONCERNEES PAR LES INTERVENTIONS

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Connaissez-vous les communes des interventions liées à l'enfance en danger *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR CANTON

	NOMBRE D'INTERVENTIONS
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Paestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Origine des interventions

- Violences conjugales
- Conflits familiaux
- Mineurs en danger
- Violence sur mineur
- Fugue de mineur
- Problème de scolarité de mineur
- Autre

Détail de l'onglet Autre

BENEFICIAIRES DES INTERVENTIONS

	VICTIMES	MIS EN CAUSE
Homme		
Femme		
Total adultes		
Garçon mineur		
Fille mineure		
Total mineurs		

Orientations réalisées suite aux interventions

Merci de bien vouloir lister les différentes orientations réalisées avec le nombre de personnes concernées

II – ACTIONS DE PREVENTION

Nombre d'actions de prévention réalisées dans l'année 2020

Nombre d'adultes sensibilisés

Nombre de mineurs sensibilisés

Connaissez-vous les communes où se sont déroulées les actions de sensibilisation ?

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

REPARTITION DES ACTIONS DE PREVENTION PAR CANTON

	NOMBRE D' ACTIONS DE PREVENTION
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgueuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Paestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	

	NOMBRE D' ACTIONS DE PREVENTION
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Thèmes des actions de prévention

Merci de bien vouloir lister les différents thèmes abordés lors des actions de prévention et le nombre d'actions associées aux thèmes.

Commentaires à formuler à l'OdPe :

I – INTERVENTIONS ENFANCE EN DANGER

Les données de cette partie du questionnaire concernent l'ensemble des interventions liées à l'Enfance en danger au sens large et comprennent notamment les problématiques familiales et les violences conjugales.

Nombre d'interventions concernant l'enfance en danger

Prendre en compte toutes les interventions liées aux problématiques familiales de l'enfance en danger (y compris les violences conjugales).

Nombre de familles concernées par les interventions

PROFIL DES FAMILLES CONCERNEES PAR LES INTERVENTIONS

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Origine des interventions

- Violences conjugales
- Conflits familiaux
- Mineurs en danger
- Violence sur mineur
- Fugue de mineur
- Problème de scolarité de mineur
- Autre

Détail de l'onglet Autre

BENEFICIAIRES DES INTERVENTIONS

	VICTIMES	MIS EN CAUSE
Homme		
Femme		
Total adultes		
Garçon mineur		
Fille mineure		
Total mineurs		

Orientations réalisées suite aux interventions

Merci de bien vouloir lister les différentes orientations réalisées avec le nombre de personnes concernées

II – ACTIONS DE PREVENTION

Nombre d'actions de prévention réalisées dans l'année 2020

Nombre d'adultes sensibilisés

Nombre de mineurs sensibilisés

Thèmes des actions de prévention

Merci de bien vouloir lister les différents thèmes abordés lors des actions de prévention et le nombre d'actions associées aux thèmes.

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – AECJF

Il y a 28 questions dans ce questionnaire.

I – MESURES AEMO

Nombre de mesures AEMO en 2020

- Nombre de mesures suivies dans l'année
- Nombre de mesures ayant débuté dans l'année 2020
- Nombre de mesures ayant pris fin dans l'année 2020

Durée moyenne des mesures (en mois)

Nombre et sexe des enfants bénéficiant des mesures AEMO

- Sexe féminin
- Sexe masculin
- Total

AGE ET NIVEAU DES ENFANTS BENEFICIANT DES MESURES AEMO

	NON SCOLARISE	ECOLE MATERNELLE/ PRIMAIRE	CLASSE ULIS	COLLEGE	CLASSE SEGPA	LYCEE	ETABLISSEMENT SPECIALISE : ITEP, IME...	DESCOLA-RISE	TOTAL ENFANTS
Année de naissance 2020 (-1 an)									
Année de naissance 2019 (1 an)									
Année de naissance 2018 (2 ans)									
Année de naissance 2017 (3 ans)									
Année de naissance 2016 (4 ans)									
Année de naissance 2015 (5 ans)									
Année de naissance 2014 (6 ans)									
Année de naissance 2013 (7 ans)									
Année de naissance 2012 (8 ans)									
Année de naissance 2011 (9 ans)									
Année de naissance 2010 (10 ans)									
Année de naissance 2009 (11 ans)									
Année de naissance 2008 (12 ans)									
Année de naissance 2007 (13 ans)									
Année de naissance 2006 (14 ans)									
Année de naissance 2005 (15 ans)									
Année de naissance 2004 (16 ans)									

	NON SCOLARISE	ECOLE MATERNELLE/ PRIMAIRE	CLASSE ULIS	COLLEGE	CLASSE SEGPA	LYCEE	ETABLISSEMENT SPECIALISE : ITEP, IME...	DESCOLA-RISE	TOTAL ENFANTS
Année de naissance 2003 (17 ans)									
Année de naissance 2002 (18 ans)									

REPARTITION DES ENFANTS BENEFICIANT D'UNE MESURE AEMO PAR CANTON

	NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIANT D'UNE MESURE AEMO
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgueuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

II – MESURES MJAGBF

Nombre de mesures MJAGBF en 2020

- Nombre de mesures suivies dans l'année
- Nombre de mesures ayant débuté dans l'année 2020
- Nombre de mesures ayant pris fin dans l'année 2020

Durée moyenne des mesures (en mois)

Nombre et sexe des enfants bénéficiant des mesures MJAGBF

- Sexe féminin
- Sexe masculin
- Total

Age et niveau scolaire des enfants bénéficiant des mesures MJAGBF

Répartition par canton des enfants bénéficiant d'une mesure MJAGBF

III – ESPACE RENCONTRES MOSAIQUE

Nombre de visites ayant eu lieu à l'Espace MOSAIQUE en 2020

- Nombre total de visites
- Nombre de visites réalisées sur décision de justice
- Nombre de visites réalisées par choix des familles

Nombre de familles concernées par les visites

Connaissez-vous le nombre d'enfants concernés par les visites ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Nombre d'enfants concernés par les visites ?

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – MISSION LOCALE

Il y a 9 questions dans ce questionnaire.

I – ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Nombre de jeunes suivis par la Mission Locale en 2020

Nombre de primo-accueillis en 2020

PROFIL DES JEUNES ACCUEILLIS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Année de naissance 2004 (16 ans)		
Année de naissance 2003 (17 ans)		
Année de naissance 2002 (18 ans)		
Année de naissance 2001 (19 ans)		
Année de naissance 2000 (20 ans)		
Année de naissance 1999 (21 ans)		
Année de naissance 1998 (22 ans)		
Année de naissance 1997 (23 ans)		
Année de naissance 1996 (24 ans)		
Année de naissance 1995 (25 ans)		

LIEU D'HABITATION DES JEUNES FREQUENTANT LA MISSION LOCALE PAR CANTON

	NOMBRE DE JEUNES
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgueuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Niveau d'études des jeunes fréquentant la Mission Locale

- Sans diplôme
- CAP, BEP
- Baccalauréat
- Bac +2
- Bac +3
- Bac +5

- Bac +8
- Non précisé

Thème du suivi par la mission locale

- Orientation
- Formation
- Emploi
- Logement
- Santé
- Mobilité
- Citoyenneté
- Sports
- Loisirs
- Culture
- Autre

Détail de l'onglet Autre

Indiquer les thèmes avec le nombre de jeunes concernés

Durée moyenne du suivi des jeunes par la Mission Locale (en jours)

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – APAJH

Il y a 40 questions dans ce questionnaire.

I – IME DE GRANCHER

Adresse de l'établissement

Nombre de places dans l'établissement

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

AGE ET SEXE DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Année de naissance 2014 (6 ans)		
Année de naissance 2013 (7 ans)		
Année de naissance 2012 (8 ans)		
Année de naissance 2011 (9 ans)		
Année de naissance 2010 (10 ans)		
Année de naissance 2009 (11 ans)		
Année de naissance 2008 (12 ans)		
Année de naissance 2007 (13 ans)		
Année de naissance 2006 (14 ans)		
Année de naissance 2005 (15 ans)		
Année de naissance 2004 (16 ans)		
Année de naissance 2003 (17 ans)		
Année de naissance 2002 (18 ans)		
Année de naissance 2001 (19 ans)		
Année de naissance 2000 (20 ans)		
Total		

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Détail Autre département

Indiquer le nom du département et le nombre d'enfants originaires de ce département

Nombre de places occupées

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Nombre de demandes non pourvues

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Délai moyen d'attente pour avoir une place (en jours)

Personnel de l'établissement

- Personnel encadrant les enfants
- Personnel administratif
- Personnel technique
- Total

II – IME DE LA RIBE

Adresse de l'établissement

Nombre de places dans l'établissement

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

AGE ET SEXE DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Année de naissance 2014 (6 ans)		
Année de naissance 2013 (7 ans)		
Année de naissance 2012 (8 ans)		
Année de naissance 2011 (9 ans)		
Année de naissance 2010 (10 ans)		
Année de naissance 2009 (11 ans)		
Année de naissance 2008 (12 ans)		
Année de naissance 2007 (13 ans)		
Année de naissance 2006 (14 ans)		
Année de naissance 2005 (15 ans)		
Année de naissance 2004 (16 ans)		
Année de naissance 2003 (17 ans)		
Année de naissance 2002 (18 ans)		
Année de naissance 2001 (19 ans)		
Année de naissance 2000 (20 ans)		
Total		

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Ahun	

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgueuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Détail Autre département

Indiquer le nom du département et le nombre d'enfants originaires de ce département

Nombre de places occupées

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Nombre de demandes non pourvues

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Délai moyen d'attente pour avoir une place (en jours)

Personnel de l'établissement

- Personnel encadrant les enfants
- Personnel administratif
- Personnel technique
- Total

III – SESSAD DA-TSL (Déficiência Auditive et Troubles Spécifiques de Langage)

Détail des spécialités du SESSAD

Lieux d'intervention du SESSAD

AGE DES ENFANTS SUIVIS PAR LE SESSAD DA-TSL

	NOMBRE D'ENFANTS
Année de naissance 2020 (-1 an)	
Année de naissance 2019 (1 an)	
Année de naissance 2018 (2 ans)	
Année de naissance 2017 (3 ans)	
Année de naissance 2016 (4 ans)	

	NOMBRE D'ENFANTS
Année de naissance 2015 (5 ans)	
Année de naissance 2014 (6 ans)	
Année de naissance 2013 (7 ans)	
Année de naissance 2012 (8 ans)	
Année de naissance 2011 (9 ans)	
Année de naissance 2010 (10 ans)	
Année de naissance 2009 (11 ans)	
Année de naissance 2008 (12 ans)	
Année de naissance 2007 (13 ans)	
Année de naissance 2006 (14 ans)	
Année de naissance 2005 (15 ans)	
Année de naissance 2004 (16 ans)	
Année de naissance 2003 (17 ans)	
Année de naissance 2002 (18 ans)	

Sexe des enfants suivis par le SESSAD

- Sexe féminin
- Sexe masculin

Indiquer le nombre d'enfants par sexe

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Paestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzon	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

IV – SESSAD DI-TC (Déficience Intellectuelle et Troubles du Comportement)

Détail des spécialités du SESSAD

Lieux d'intervention du SESSAD

AGE DES ENFANTS SUIVIS PAR LE SESSAD DI-TC

	NOMBRE D'ENFANTS
Année de naissance 2020 (-1 an)	
Année de naissance 2019 (1 an)	
Année de naissance 2018 (2 ans)	
Année de naissance 2017 (3 ans)	
Année de naissance 2016 (4 ans)	
Année de naissance 2015 (5 ans)	
Année de naissance 2014 (6 ans)	
Année de naissance 2013 (7 ans)	
Année de naissance 2012 (8 ans)	
Année de naissance 2011 (9 ans)	
Année de naissance 2010 (10 ans)	
Année de naissance 2009 (11 ans)	
Année de naissance 2008 (12 ans)	
Année de naissance 2007 (13 ans)	
Année de naissance 2006 (14 ans)	
Année de naissance 2005 (15 ans)	
Année de naissance 2004 (16 ans)	
Année de naissance 2003 (17 ans)	
Année de naissance 2002 (18 ans)	

Sexe des enfants suivis par le SESSAD

- Sexe féminin
- Sexe masculin

Indiquer le nombre d'enfants par sexe

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Paestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Attribution de places

- Nombre de demandes non pourvues
- Délai moyen d'attente pour l'attribution de places (en jours)

Personnel

- Personnel encadrant les enfants
- Personnel administratif
- Personnel médical
- Personnel technique
- Total

V – SESSAD DM (Déficient Moteur)

Détail des spécialités du SESSAD

Lieux d'intervention du SESSAD

AGE DES ENFANTS SUIVIS PAR LE SESSAD DM

	NOMBRE D'ENFANTS
Année de naissance 2020 (-1 an)	
Année de naissance 2019 (1 an)	
Année de naissance 2018 (2 ans)	
Année de naissance 2017 (3 ans)	
Année de naissance 2016 (4 ans)	
Année de naissance 2015 (5 ans)	
Année de naissance 2014 (6 ans)	
Année de naissance 2013 (7 ans)	
Année de naissance 2012 (8 ans)	
Année de naissance 2011 (9 ans)	
Année de naissance 2010 (10 ans)	
Année de naissance 2009 (11 ans)	
Année de naissance 2008 (12 ans)	
Année de naissance 2007 (13 ans)	
Année de naissance 2006 (14 ans)	
Année de naissance 2005 (15 ans)	
Année de naissance 2004 (16 ans)	
Année de naissance 2003 (17 ans)	
Année de naissance 2002 (18 ans)	

Sexe des enfants suivis par le SESSAD

- Sexe féminin
- Sexe masculin

Indiquer le nombre d'enfants par sexe

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzon	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

Attribution de places

- Nombre de demandes non pourvues
- Délai moyen d'attente pour l'attribution de places (en jours)

Personnel

- Personnel encadrant les enfants
- Personnel administratif
- Personnel médical
- Personnel technique
- Total

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – ADEPAPE

Il y a 13 questions dans ce questionnaire.

I – L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents en 2020 :

PROFIL DES ADHERENTS

	HOMME	FEMME
18-24 ans		
15-39 ans		
40-59 ans		
60 ans et +		

Existe-t-il un dispositif de parrainage au sein de l'association ?

- Oui
- Non

Nombre de parrainages réalisés dans l'année 2020

PROFIL DES JEUNES PARRAINES

	HOMME	FEMME
18 ans		
19 ans		
20 ans		
21 ans		
22 ans		
23 ans		
24 ans		
25 ans		

Indiquer le nombre de personnes concernées selon le profil.

PROFIL DES PARRAINS

	HOMME	FEMME
18-24 ans		
25-39 ans		
40-59 ans		
+ 60 ans		

Indiquer le nombre de personnes concernées selon le profil.

II – LES ACTIONS DE L'ADEPAPE

Nombre d'actions réalisées en 2020

Détail des actions

Nombre d'aides financières délivrées dans l'année 2020

DETAIL DES AIDES FINANCIERES

	NOMBRE	MONTANT (EN €)
Aide aux études et formation		
Secours		
Prêts		
Aide au permis de conduire		
Autre		

Détail Autre

Nombre d'accompagnements dans les démarches administratives

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – Comité d'Accueil Creusois

Il y a 47 questions dans ce questionnaire.

I – 115 - ACCUEIL D'URGENCE

Connaissez-vous le nombre de demandes réalisées auprès du 115 ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Nombre de demandes réalisées auprès du 115

Connaissez-vous les motifs des demandes réalisées auprès du 115 ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Motifs des demandes auprès du 115

- Hébergement d'urgence
- Accès aux soins et à l'hygiène
- Aide alimentaire
- Accès aux différents services sociaux du département
- Intervention équipe d'urgence
- Autre

Nombre de personnes concernées par ces motifs pendant l'année 2020

Détail de l'onglet Autre

Connaissez-vous le profil du public accueilli ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Profil du public accueilli

- Femme isolée
- Homme isolé
- Couple avec enfant
- Couple sans enfant
- Famille monoparentale
- Groupe familial
- Groupe adulte

TYPOLOGIE DES FAMILLES

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Age du public accueilli

- - de 3 ans
- 3 - 6 ans
- 7 - 17ans
- 18 - 24 ans
- 25 - 59 ans
- 60 ans et +

Connaissez-vous le cadre de la prise en charge de l'accueil d'urgence? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Cadre de la prise en charge du public accueilli

- Abris nuit Guéret
- Abris nuit Boussac
- Abris nuit Felletin
- Abris nuit La Souterraine
- Abris nuit Bourganeuf
- Dispositif hôtelier Guéret
- Appartement individuel Guéret
- Centre de jour Guéret

Indiquer le nombre de personnes prises en charge dans l'année par lieu

Durée moyenne de l'accueil d'urgence (en jours)

Connaissez-vous l'orientation des personnes prises en charge après un accueil d'urgence ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Orientation des personnes après l'accueil d'urgence

- Départ
- Orientation vers le SIAO
- Autre

Détail de l'onglet Autre

II – SIAO INSERTION

Nombre de demandes réalisées auprès du SIAO

Connaissez-vous les motifs des demandes réalisées auprès du SIAO ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Motifs des demandes réalisées auprès du SIAO

- Expulsion locative
- Logement insalubre

- Absence de logement
- Fin d'hospitalisation
- Arrivée en France
- Sortie de prison
- Séparation ou rupture de liens familiaux
- Fin de prise en charge ASE
- Violences familiales
- Autre

Détail de l'onglet Autre

Nombre de personnes prises en charge par le SIAO

Connaissez-vous le profil du public accueilli par le SIAO ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Profil du public accueilli

- Femme isolée
- Homme isolé
- Couple avec enfant
- Couple sans enfant
- Famille monoparentale
- Groupe familial
- Groupe adulte

Indiquer le nombre de personnes accueillies dans l'année par catégorie

TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCUEILLIES AU SIAO

	AYANT 1 ENFANT	AYANT 2 ENFANTS	AYANT 3 ENFANTS	AYANT 4 ENFANTS	AYANT 5 ENFANTS ET +	TOTAL
Famille classique						
Famille monoparentale						
Famille recomposée						
TOTAL						

Age du public accueilli

- - de 3 ans
- 3 - 6 ans
- 7 - 17 ans
- 18 - 24 ans
- 25 - 59 ans
- 60 ans et +

Indiquer le nombre de personnes accueillies dans l'année par tranche d'âge

Connaissez-vous l'origine des personnes prises en charge par le SIAO ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Origine des personnes prises en charge par le SIAO

- Creuse
- Région Nouvelle-Aquitaine
- France
- Gens du voyage
- Etrangers

Connaissez-vous la répartition des orientations réalisées par la commission SIAO ? *

- Oui
- Non

Pour quelles raisons avez-vous répondu Non ?

Répartition des orientations de la commission SIAO

- Pension de Famille (La Souterraine)
- Dispositif Allocation Logement Temporaire
- CHRS
- Autre

Indiquer le nombre de personnes concernées par les orientations sur l'année

Détail de l'onglet Autre

III – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CD23

Nombre de familles accueillies

PROFIL DES FAMILLES

	NOMBRE D'ENFANTS COMPOSANT LA FAMILLE
1 enfant	
2 enfants	
3 enfants	
4 enfants	
5 enfants et +	
Total	

Age des adultes

- 18 - 25 ans
- 23 - 35 ans
- 36 - 45 ans
- 46 ans et +

AGE ET SEXE DES ENFANTS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
- 3 ans			
4-6 ans			
7-12 ans			
13-15 ans			
16-18 ans			
Total			

Origine des familles

- France
- Europe
- Autre

Détail de l'onglet Autre

Durée moyenne de la prise en charge (en jours)

TYPE D'ACCUEIL

	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE DE JOURS
Hôtel		
Chambre individuelle CHRS		
Appartement CHRS		
Appartement diffus		

[Commentaires à formuler à l'OdPe :](#)

OdPe 23 – DONNEES 2020 – ALEFPA

Il y a 33 questions dans ce questionnaire.

I – IME DE FELLETIN

Nom de l'établissement

Nombre de places dans l'établissement

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

AGE ET SEXE DES ENFANTS FREQUENTANT L'IME DE FELLETIN

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Année de naissance 2014 (6 ans)		
Année de naissance 2013 (7 ans)		
Année de naissance 2012 (8 ans)		
Année de naissance 2011 (9 ans)		
Année de naissance 2010 (10 ans)		
Année de naissance 2009 (11 ans)		
Année de naissance 2008 (12 ans)		
Année de naissance 2007 (13 ans)		
Année de naissance 2006 (14 ans)		
Année de naissance 2005 (15 ans)		
Année de naissance 2004 (16 ans)		
Année de naissance 2003 (17 ans)		
Année de naissance 2002 (18 ans)		
Année de naissance 2001 (19 ans)		
Année de naissance 2000 (20 ans)		
Total		

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	

	NOMBRE D'ENFANTS
Autre département	

Détail Autre département

Indiquer le nom du département et le nombre d'enfants originaires de ce département

Nombre de places occupées

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Nombre de demandes non pourvues

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Délai moyen d'attente pour avoir une place (en jours)

Personnel de l'établissement

- Personnel encadrant les enfants
- Personnel administratif
- Personnel technique
- Total

II – IME DE LA SOUTERRAINE

Nom de l'établissement

Nombre de places dans l'établissement

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

AGE ET SEXE DES ENFANTS FREQUENTANT L'IME DE LA SOUTERRAINE

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Année de naissance 2014 (6 ans)		
Année de naissance 2013 (7 ans)		
Année de naissance 2012 (8 ans)		
Année de naissance 2011 (9 ans)		
Année de naissance 2010 (10 ans)		
Année de naissance 2009 (11 ans)		
Année de naissance 2008 (12 ans)		
Année de naissance 2007 (13 ans)		
Année de naissance 2006 (14 ans)		
Année de naissance 2005 (15 ans)		
Année de naissance 2004 (16 ans)		
Année de naissance 2003 (17 ans)		
Année de naissance 2002 (18 ans)		
Année de naissance 2001 (19 ans)		
Année de naissance 2000 (20 ans)		

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Total		

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evau-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	
Autre département	

Détail Autre département

Indiquer le nom du département et le nombre d'enfants originaires de ce département

Nombre de places occupées

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Nombre de demandes non pourvues

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Délai moyen d'attente pour avoir une place (en jours)

Personnel de l'établissement

- Personnel encadrant les enfants
- Personnel administratif
- Personnel technique
- Total

III – ITEP D'EVVAUX-LES-BAINS

Nom de l'établissement

Nombre de places dans l'établissement

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

AGE ET SEXE DES ENFANTS FREQUENTANT L'ITEP D'EVAUX-LES-BAINS

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Année de naissance 2014 (6 ans)		
Année de naissance 2013 (7 ans)		
Année de naissance 2012 (8 ans)		
Année de naissance 2011 (9 ans)		
Année de naissance 2010 (10 ans)		
Année de naissance 2009 (11 ans)		
Année de naissance 2008 (12 ans)		
Année de naissance 2007 (13 ans)		
Année de naissance 2006 (14 ans)		
Année de naissance 2005 (15 ans)		
Année de naissance 2004 (16 ans)		
Total		

LIEU D'HABITATION DES ENFANTS FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT

	NOMBRE D'ENFANTS
Canton d'Ahun	
Canton d'Aubusson	
Canton d'Auzances	
Canton de Bonnat	
Canton de Bourgneuf	
Canton de Boussac	
Canton de Dun-le-Palestel	
Canton d'Evaux-les-Bains	
Canton de Felletin	
Canton de Gouzou	
Canton de Grand-Bourg	
Cantons de Guéret 1 et 2	
Canton de Saint-Vaury	
Canton de La Souterraine	
Autre département	

Détail Autre département

Indiquer le nom du département et le nombre d'enfants originaires de ce département

Nombre de places occupées

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Nombre de demandes non pourvues

- Pensionnaires
- Demi-pensionnaires

Délai moyen d'attente pour avoir une place (en jours)

Personnel de l'établissement

- Personnel encadrant les enfants
- Personnel administratif
- Personnel technique
- Total

IV – SESSAD

INFORMATIONS GENERALES SUR LES ANTENNES SESSAD

	NOM DE L'ANTENNE	SPECIALISATION	NOMBRE D'ENFANTS SUIVIS
	Aubusson		
	Felletin		
	La Souterraine		

AGE DES ENFANTS SUIVIS PAR LE SESSAD

	ANTENNE AUBUSSON	ANTENNE FELLETIN	ANTENNE LA SOUTERRAINE
Année de naissance 2020 (-1 an)			
Année de naissance 2019 (1 an)			
Année de naissance 2018 (2 ans)			
Année de naissance 2017 (3 ans)			
Année de naissance 2016 (4 ans)			
Année de naissance 2015 (5 ans)			
Année de naissance 2014 (6 ans)			
Année de naissance 2013 (7 ans)			
Année de naissance 2012 (8 ans)			
Année de naissance 2011 (9 ans)			
Année de naissance 2010 (10 ans)			
Année de naissance 2009 (11 ans)			
Année de naissance 2008 (12 ans)			
Année de naissance 2007 (13 ans)			
Année de naissance 2006 (14 ans)			
Année de naissance 2005 (15 ans)			
Année de naissance 2004 (16 ans)			
Année de naissance 2003 (17 ans)			
Année de naissance 2002 (18 ans)			
Année de naissance 2001 (19 ans)			
Année de naissance 2000 (20 ans)			

SEXE DES ENFANTS SUIVIS PAR LE SESSAD

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Antenne Aubusson		
Antenne Felletin		
Antenne La Souterraine		

ATTRIBUTION DE PLACES

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
Nombre de demandes non pourvues		
Délai moyen d'attente pour l'attribution de places (en jours)		

PERSONNEL

	ANTENNE AUBUSSON	ANTENNE FELLETIN	ANTENNE LA SOUTERRAINE
Personnel encadrant les enfants			
Personnel administratif			
Personnel technique			
Personnel médical			

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – PEP 23

Il y a 53 questions dans ce questionnaire.

I – CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE DE LA CREUSE (CAMSP)

Nombre d'enfants accueillis en 2020

Nombre de dépistages et de diagnostics de troubles réalisés

DETAIL DES DEPISTAGES ET DIAGNOSTICS REALISES PAR AGE ET PAR TYPE

	TROUBLES AUTISTIQUES	TROUBLES LIES A LA PREMATURITE	TROUBLES LIES AUX ANOMALIES GENETIQUES, AUX MALADIES RARES	TROUBLES LIES AUX SITUATIONS A HAUT RISQUE SOCIAL
- 12 mois				
12 - 23 mois				
24 - 35 mois				
36 - 47 mois				
48 - 59 mois				
60 - 71 mois				
72 mois et +				

Prises en charge réalisées dans l'année 2020

- Suivi prévention
- Suivi surveillance
- Suivi thérapeutique
- Total

Nombre de prises en charge individuelles par thème

- Psychomotricité
- Ergothérapie
- Psychologie
- Educative
- Psycho-éducative
- Médicale
- Total

Nombre de prises en charge par groupe

Nombre de séances de groupe réalisées dans l'année

Détail des thèmes des séances

Merci de bien vouloir indiquer les thèmes abordés ainsi que le nombre de séances correspondantes

Nombre moyen d'enfants par séance de groupe

Nombre d'actions d'accompagnement et de soutien aux familles réalisées dans l'année 2020

Profil des enfants accueillis au CAMSP

- Déficience intellectuelle et cognitive
- Déficience ou trouble du langage et de la parole
- Déficience du psychisme
- Déficience motrice
- Polyhandicap
- Autre déficience

Détail Autre déficience

Age d'entrée des enfants au CAMSP

- - de 12 mois
- 12 - 23 mois
- 24 - 35 mois
- 36 - 47 mois
- 48 - 59 mois
- 60 - 71 mois
- 72 mois et +

AGE ET SEXE DES ENFANTS PRESENTS AU CAMSP AU 31-12-2020

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
- 12 mois		
12 - 23 mois		
24 - 35 mois		
36 - 47 mois		
48 - 59 mois		
60 - 71 mois		
72 mois et +		

Nombre d'enfants présents en 2020 avec un dossier MDPH

Nombre d'enfants présents en 2020 bénéficiant d'une mesure AEMO

Nombre d'enfants présents en 2020 bénéficiant d'une mesure de placement ASE

II – CENTRE D'ACTION MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE (CMPP)

Nombre d'enfants accueillis en 2020

Répartition des enfants accueillis par site

- Guéret
- La Souterraine
- Aubusson

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un bilan diagnostique dans l'année 2020

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un traitement dans l'année 2020

Nombre de séances réalisées dans l'année 2020

Nombre d'actes réalisés en 2020

Répartition par site des actes réalisés

- Guéret
- La Souterraine
- Aubusson

Nombre de synthèses réalisées pour déterminer les actes à réaliser

Nombre d'actes réalisés auprès des parents et des enfants

Détail des prises en charge individuelles

- Prise en charge psychologique
- Prise en charge en psychomotricité
- Prise en charge orthophonique
- Prise en charge pédopsychiatrique

Indiquer le nombre de prises en charge dans l'année par thème

Détail des prises en charge de groupe

- "Conte"
- "Dynamique naturelle de la parole"
- "Ecriture"
- "Logico-mathématiques"
- "Improvisation théâtrale"
- Autre

Indiquer le nombre de prises en charge dans l'année par thème

Détail Autre

Détail des prises en charge à destination des parents et des parents-enfants

- Thérapie familiale
- Guidance parentale

Indiquer le nombre d'actes réalisés dans l'année par thème

Nombre d'actes "d'accompagnement" auprès des partenaires extérieurs

Détail des partenaires extérieurs

Nombre d'actes réalisés hors les murs par conventionnement

Type d'actes réalisés hors les murs

Nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH

Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de placement ASE

Nombre d'enfants entrés au CMPP en 2020 par tranche d'âge

- 0 - 3 ans
- 4 - 6 ans
- 7 - 10 ans
- 11 - 15 ans
- 15 ans et +

Type de scolarisation des enfants inscrits au CMPP

- Ordinaire
- SEGPA
- ULIS

Origine des demandes d'accueil

Répartition des inscriptions par site

- Guéret
- Aubusson
- La Souterraine

Nombre d'enfants sortis du CMPP dans l'année 2020

- Sortie en raison de la fin du traitement
- Sortie en raison de la décision unilatérale de la famille
- Nombre total de sorties

Durée moyenne de la prise en charge des enfants sortis

- - 1 an
- 1 an
- 2 ans
- 3 à 5 ans
- 6 ans et +

III – MAISON DES ADOLESCENTS

Public accueilli en 2020

Répartition du public accueilli

- Adolescents
- Parents
- Professionnels

AGE

	SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN
- 11 ans		
11 ans		
12 ans		
13 ans		
14 ans		
15 ans		
16 ans		
17 ans		
18 ans		
+ 18 ans		

Origine du premier contact

Indiquer les différentes origines et le nombre correspondant

Motifs de la première visite

Indiquer les différents motifs et leur nombre correspondant

Nombre d'entretiens réalisés dans l'année 2020**Orientations effectuées vers d'autres structures**

Indiquer le nom des structures et le nombre d'orientations réalisées

Nombre d'actions de prévention réalisées dans l'année 2020**Nombre de personnes touchées par les actions de prévention****Thèmes des actions de prévention réalisées**

Indiquer les différents thèmes et le nombre d'actions associées

Commentaires à formuler à l'OdPe :

I – PEDOPSYCHIATRIE

Nombre de consultations en pédopsychiatrie

Age des enfants au 31-12-2020 ayant eu une consultation en pédopsychiatrie dans l'année 2020

- Année de naissance 2020 (- 1 an)
- Année de naissance 2019 (1 an)
- Année de naissance 2018 (2 ans)
- Année de naissance 2017 (3 ans)
- Année de naissance 2016 (4 ans)
- Année de naissance 2015 (5 ans)
- Année de naissance 2014 (6 ans)
- Année de naissance 2013 (7 ans)
- Année de naissance 2012 (8 ans)
- Année de naissance 2011 (9 ans)
- Année de naissance 2010 (10 ans)
- Année de naissance 2009 (11 ans)
- Année de naissance 2008 (12 ans)
- Année de naissance 2007 (13 ans)
- Année de naissance 2006 (14 ans)
- Année de naissance 2005 (15 ans)
- Année de naissance 2004 (16 ans)
- Année de naissance 2003 (17 ans)
- Année de naissance 2002 (18 ans)

Indiquer le nombre d'enfants ayant eu une consultation en pédopsychiatrie par année de naissance

Motif des consultations en pédopsychiatrie

Détailler le motif des consultations et indiquer le nombre d'enfants correspondant

Nombre d'hospitalisations en pédopsychiatrie

Age des enfants au 31/12/2020 ayant eu au moins une hospitalisation en pédopsychiatrie dans l'année 2020

- Année de naissance 2020 (- 1 an)
- Année de naissance 2019 (1 an)
- Année de naissance 2018 (2 ans)
- Année de naissance 2017 (3 ans)
- Année de naissance 2016 (4 ans)
- Année de naissance 2015 (5 ans)
- Année de naissance 2014 (6 ans)
- Année de naissance 2013 (7 ans)
- Année de naissance 2012 (8 ans)
- Année de naissance 2011 (9 ans)
- Année de naissance 2010 (10 ans)
- Année de naissance 2009 (11 ans)
- Année de naissance 2008 (12 ans)

- Année de naissance 2007 (13 ans)
- Année de naissance 2006 (14 ans)
- Année de naissance 2005 (15 ans)
- Année de naissance 2004 (16 ans)
- Année de naissance 2003 (17 ans)
- Année de naissance 2002 (18 ans)

Motif des hospitalisations en pédopsychiatrie

Détailler le motif des hospitalisations et indiquer le nombre d'enfants correspondant

Durée moyenne des hospitalisations en pédopsychiatrie

Nombre d'Informations préoccupantes réalisées

Nombre de signalements réalisés

II – ACTIONS DE PREVENTION

Nombre d'actions de prévention réalisées

Nombre de personnes concernées par les actions de prévention

Thèmes des actions de prévention

Indiquer les différents thèmes et le nombre d'interventions associées

Commentaires à formuler à l'OdPe :

I – ENFANCE EN DANGER

Nombre d'enfants hospitalisés

Nombre d'hospitalisations liées à l'enfance en danger

Age des enfants hospitalisés (dans le cadre de l'enfance en danger)

- Année de naissance 2020 (- 1 an)
- Année de naissance 2019 (1 an)
- Année de naissance 2018 (2 ans)
- Année de naissance 2017 (3 ans)
- Année de naissance 2016 (4 ans)
- Année de naissance 2015 (5 ans)
- Année de naissance 2014 (6 ans)
- Année de naissance 2013 (7 ans)
- Année de naissance 2012 (8 ans)
- Année de naissance 2011 (9 ans)
- Année de naissance 2010 (10 ans)
- Année de naissance 2009 (11 ans)
- Année de naissance 2008 (12 ans)
- Année de naissance 2007 (13 ans)
- Année de naissance 2006 (14 ans)
- Année de naissance 2005 (15 ans)
- Année de naissance 2004 (16 ans)
- Année de naissance 2003 (17 ans)
- Année de naissance 2002 (18 ans)

Indiquer le nombre d'enfants dont l'hospitalisation est en lien avec l'enfance en danger par année de naissance

Nombre d'Informations préoccupantes réalisées

Nombre de signalements réalisés

Existe-t-il une procédure de repérage de l'enfance en danger (ex : médecin référent, documents partagés, procédure écrite...) ?

- Oui
- Non

Pour quelles raisons n'y a-t-il pas de procédure ?

Quelles sont les procédures existantes ?

Détailler chaque procédure existante

II – ACTIONS DE PREVENTION

Nombre d'actions de prévention concernant l'enfance en danger

Nombre de personnes concernées par les actions de prévention

Thèmes des actions de prévention

Indiquer les différents thèmes et le nombre d'interventions associées

Commentaires à formuler à l'OdPe :

OdPe 23 – DONNEES 2020 – Formation continue

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Creuse a pour mission de recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département et notamment d'établir des statistiques qui seront portées à la connaissance de l'Assemblée départementale et transmises aux représentants de l'Etat et de l'autorité judiciaire. L'OdPe 23 a également pour mission de réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et d'élaborer un programme pluri-annuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance.

Merci de bien vouloir prendre le temps de compléter ce questionnaire présentant les formations réalisées en 2020 sur le thème de la protection de l'enfance ainsi que vos besoins de formations pour les prochaines années.

Les caractéristiques du traitement des informations collectées sont les suivantes:

- **Responsable du traitement : OdPe 23**
- **Finalité du traitement : publication annuelle de l'OdPe 23**
- **Base juridique : arrêté de création de l'OdPe**
- **Données collectées : données anonymes relatives aux formations réalisées sur le thème de la protection de l'enfance et aux besoins en formation sur cette thématique**
- **Procédure : les données collectées seront stockées sous forme de tableaux Excel et utilisées pour l'élaboration du bilan annuel et programme de formation.**

Il y a 30 questions dans ce questionnaire.

I – PRESENTATION

Présentation de la structure et de la personne qui répond au questionnaire.

Nom de la structure représentée

II – BILAN DES FORMATIONS CONTINUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

4 thèmes généraux de formation sur la Protection de l'Enfance ont été définis. Veuillez indiquer pour chacun des thèmes, l'ensemble des formations réalisées au sein de votre institution en apportant le plus de détails possibles.

THEME N°1 :

L'évolution et la mise en perspective de la politique de la protection de l'enfance en France, notamment au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant.

	INTITULE DE LA FORMATION	THEMATIQUES ABORDEES	FORMATIONS PLURI-INSTITUTIONNELLES OU PLURI-PROFESSIONNELLES	LISTE DES PERSONNELS FORMES (METIER ET NOMBRE)	DUREE DE LA FORMATION (HEURES)	DEPARTEMENT / HORS DEPARTEMENT
Formation n°1						

	INTITULE DE LA FORMATION	THEMATIQUES ABORDEES	FORMATIONS PLURI-INSTITUTIONNELLES OU PLURI-PROFESSIONNELLES	LISTE DES PERSONNELS FORMES (METIER ET NOMBRE)	DUREE DE LA FORMATION (HEURES)	DEPARTEMENT / HORS DEPARTEMENT
Formation n°2						
Formation n°3						
Formation n°4						
Formation n°5						
Formation n°6						
Formation n°7						
Formation n°8						
Formation n°9						
Formation n°10						

THEME N°2 :

La connaissance du dispositif de protection de l'enfance, de la prévention à la prise en charge, en particulier celle de son cadre juridique, de son organisation, et de ses acteurs, de ses stratégies et des types d'intervention, ainsi que des partenariats auxquels il donne lieu.

	INTITULE DE LA FORMATION	THEMATIQUES ABORDEES	FORMATIONS PLURI-INSTITUTIONNELLES OU PLURI-PROFESSIONNELLES	LISTE DES PERSONNELS FORMES (METIER ET NOMBRE)	DUREE DE LA FORMATION (HEURES)	DEPARTEMENT / HORS DEPARTEMENT
Formation n°1						
Formation n°2						
Formation n°3						
Formation n°4						
Formation n°5						
Formation n°6						
Formation n°7						
Formation n°8						
Formation n°9						
Formation n°10						

THEME N°3 :

La connaissance de l'enfant et des situations familiales, notamment celle des étapes du développement de l'enfant et de ses troubles, de l'évolution des familles, des dysfonctionnements familiaux, des moyens de repérer et d'évaluer les situations d'enfants en danger ou risquant de l'être.

	INTITULE DE LA FORMATION	THEMATIQUES ABORDEES	FORMATIONS PLURI-INSTITUTIONNELLES OU PLURI-PROFESSIONNELLES	LISTE DES PERSONNELS FORMES (METIER ET NOMBRE)	DUREE DE LA FORMATION (HEURES)	DEPARTEMENT / HORS DEPARTEMENT
Formation n°1						
Formation n°2						
Formation n°3						
Formation n°4						
Formation n°5						
Formation n°6						
Formation n°7						
Formation n°8						
Formation n°9						
Formation n°10						

THEME N°4 :

Le positionnement professionnel : éthique, responsabilité, secret professionnel, partage d'information.

	INTITULE DE LA FORMATION	THEMATIQUES ABORDEES	FORMATIONS PLURI-INSTITUTIONNELLES OU PLURI-PROFESSIONNELLES	LISTE DES PERSONNELS FORMES (METIER ET NOMBRE)	DUREE DE LA FORMATION (HEURES)	DEPARTEMENT / HORS DEPARTEMENT
Formation n°1						
Formation n°2						
Formation n°3						
Formation n°4						
Formation n°5						
Formation n°6						
Formation n°7						
Formation n°8						
Formation n°9						
Formation n°10						

III – RECUEIL DES BESOINS EN FORMATION CONTINUE > THEME N°1

L'évolution et la mise en perspective de la politique de la protection de l'enfance en France, notamment au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant.

BESOIN DE FORMATIONS IDENTIFIES SUR CE THEME

	INTITULE DU BESOIN	PROFESSIONNELS CONCERNES (METIER ET NOMBRE)
Besoin n°1		
Besoin n°2		
Besoin n°3		
Besoin n°4		
Besoin n°5		
Besoin n°6		

MODALITES D'ORGANISATION SOUHAITEES POUR LES FORMATIONS

	EN INTERNE	EN EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNELLES	PLURI-PROFESSIONNELLES
Besoin n°1				
Besoin n°2				
Besoin n°3				
Besoin n°4				
Besoin n°5				
Besoin n°6				

PRIORITE DU BESOIN

	A REALISER DANS LES 6 MOIS	A REALISER DANS LES 6 A 12 MOIS	A REALISER DANS + D'UN AN
Besoin n°1			
Besoin n°2			
Besoin n°3			
Besoin n°4			
Besoin n°5			
Besoin n°6			

IV – RECUEIL DES BESOINS EN FORMATION CONTINUE > THEME N°2

La connaissance du dispositif de protection de l'enfance, de la prévention à la prise en charge, en particulier celle de son cadre juridique, de son organisation, et de ses acteurs, de ses stratégies et des types d'interventions, ainsi que des partenariats auxquels il donne lieu.

BESOIN DE FORMATIONS IDENTIFIES SUR CE THEME

	INTITULE DU BESOIN	PROFESSIONNELS CONCERNES (METIER ET NOMBRE)
Besoin n°1		
Besoin n°2		
Besoin n°3		
Besoin n°4		
Besoin n°5		
Besoin n°6		

MODALITES D'ORGANISATION SOUHAITEES POUR LES FORMATIONS

	EN INTERNE	EN EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNELLES	PLURI-PROFESSIONNELLES
Besoin n°1				
Besoin n°2				
Besoin n°3				
Besoin n°4				
Besoin n°5				
Besoin n°6				

PRIORITE DU BESOIN

	A REALISER DANS LES 6 MOIS	A REALISER DANS LES 6 A 12 MOIS	A REALISER DANS + D'UN AN
Besoin n°1			
Besoin n°2			
Besoin n°3			
Besoin n°4			
Besoin n°5			
Besoin n°6			

V – RECUEIL DES BESOINS EN FORMATION CONTINUE > THEME N°3

La connaissance de l'enfant et des situations familiales, notamment celle des étapes du développement de l'enfant et de ses troubles, de l'évolution des familles, des dysfonctionnements familiaux, des moyens de repérer et d'évaluer les situations d'enfants en danger ou risquant de l'être.

BESOIN DE FORMATIONS IDENTIFIEES SUR CE THEME

	INTITULE DU BESOIN	PROFESSIONNELS CONCERNES (METIER ET NOMBRE)
Besoin n°1		
Besoin n°2		
Besoin n°3		
Besoin n°4		
Besoin n°5		
Besoin n°6		

MODALITES D'ORGANISATION SOUHAITEES POUR LES FORMATIONS

	EN INTERNE	EN EXTERNE	PLURI-INSTITUTIONNELLES	PLURI-PROFESSIONNELLES
Besoin n°1				
Besoin n°2				
Besoin n°3				
Besoin n°4				
Besoin n°5				
Besoin n°6				

PRIORITE DU BESOIN

	A REALISER DANS LES 6 MOIS	A REALISER DANS LES 6 A 12 MOIS	A REALISER DANS + D'UN AN
Besoin n°1			
Besoin n°2			
Besoin n°3			
Besoin n°4			
Besoin n°5			
Besoin n°6			

VI – RECUEIL DES BESOINS EN FORMATION CONTINUE > THEME N°4

Le positionnement professionnel : éthique, responsabilité, secret professionnel, partage d'information.

BESOIN DE FORMATIONS IDENTIFIES SUR CE THEME

	INTITULE DU BESOIN	PROFESSIONNELS CONCERNES (METIER ET NOMBRE)
Besoin n°1		
Besoin n°2		
Besoin n°3		
Besoin n°4		
Besoin n°5		

MODALITES D'ORGANISATION SOUHAITEES POUR LES FORMATIONS

	EN INTERNE	EN EXTERNE	PLURI-INSTITUTION- NELLES	PLURI- PROFESSIONNELLES
Besoin n°1				
Besoin n°2				
Besoin n°3				
Besoin n°4				
Besoin n°5				

PRIORITE DU BESOIN

	A REALISER DANS LES 6 MOIS	A REALISER DANS LES 6 A 12 MOIS	A REALISER DANS + D'UN AN
Besoin n°1			
Besoin n°2			
Besoin n°3			
Besoin n°4			
Besoin n°5			

Commentaires à formuler à l'OdPe :

la CREUSE
le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance

13 rue Joseph Ducouret - 23000 Guéret



www.creuse.fr